

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

68<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 24 novembre 2022**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

### 1. Protéger et garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (p. 5984)

#### DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 5984)

Amendement n° 134

Mme Mathilde Panot, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice

Amendements n°s 95, 91, 126, 131, 132, 273

*Rappel au règlement* (p. 5987)

Après l'article unique  
(suite) (p. 5987)

Amendements n°s 256, 270, 235, 230

*Rappel au règlement* (p. 5992)

Après l'article unique  
(suite) (p. 5992)

Amendement n° 223

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5993)

Titre (p. 5993)

Amendements n°s 10, 11, 12, 232

*Rappel au règlement* (p. 5994)

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5994)

Après l'article unique  
(suite) (p. 5994)

#### EXPLICATIONS DE VOTE (p. 5994)

M. Patrick Hetzel (LR)

M. Erwan Balanant (Dem)

Mme Marie-Noëlle Battistel (SOC)

Mme Anne-Cécile Violland (HOR)

M. Jérémie Iordanoff (Écolo-NUPES)

Mme Elsa Faucillon (GDR-NUPES)

M. Benjamin Saint-Huile (LIOT)

Mme Aurore Bergé (RE)

Mme Pascale Bordes (RN)

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 5997)

Mme Mathilde Panot, rapporteure

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5998)

### 2. Abolition de la corrida (p. 5998)

#### PRÉSENTATION (p. 5998)

M. Aymeric Caron, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Mme Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la ruralité

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6001)

Mme Anne Stambach-Terrenoir

M. Aymeric Caron, rapporteur

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

*Rappels au règlement* (p. 6005)

Mme Emmanuelle Ménard

Mme Anne-Laure Blin

M. Alexis Corbière

M. Bruno Millienne

Mme Anne-Laurence Petel

M. Hervé de Lépinau

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6007)

### 3. Réintégration du personnel des établissements de santé non vacciné (p. 6007)

#### PRÉSENTATION (p. 6007)

Mme Caroline Fiat, rapporteure de la commission des affaires sociales

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6011)

M. Jean-Philippe Nilor

Mme Josiane Corneloup

M. Philippe Vigier

M. Elie Califer

M. Thomas Mesnier  
Mme Sandrine Rousseau  
M. Davy Rimane  
M. Olivier Serva  
M. Éric Alauzet  
Mme Bénédicte Auзанot

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 6019)

Article 1<sup>er</sup> (p. 6019)

M. Yannick Neuder

M. Jean-Hugues Ratenon  
M. Cyrille Isaac-Sibille  
M. Christian Baptiste  
M. Vincent Thiébaum  
M. Jean-Victor Castor  
M. Michel Lauzzana  
M. Julien Rancoule

Amendements n<sup>os</sup> 13, 20, 42 rectifié

*Suspension et reprise de la séance* (p. 6024)

**4. Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 6025)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

### vice- présidente

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## PROTÉGER ET GARANTIR LE DROIT FONDAMENTAL À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION

### Suite de la discussion d'une proposition de loi constitutionnelle

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi constitutionnelle de Mme Mathilde Panot et plusieurs de ses collègues visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception (n<sup>os</sup> 293, 488).

### DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

**Mme la présidente.** Ce matin, l'Assemblée a commencé la discussion des articles, s'arrêtant à l'amendement n<sup>o</sup> 134 portant article additionnel après l'article unique.

### Après l'article unique

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel, pour le soutenir.

**M. Patrick Hetzel.** Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez pas répondu aux questions que les députés du groupe Les Républicains vous ont posées ce matin. Un point nous préoccupe tout particulièrement : il s'agit de la constitutionnalisation des grands principes de la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG), la loi Veil. Nous avons défendu ce matin un amendement en ce sens, qui visait également à susciter le débat sur l'équilibre à trouver dans le texte entre les grands principes de cette loi. La question que nous posons est en réalité celle de savoir si, dans la présente proposition de loi constitutionnelle, la clause de conscience est traitée à égalité avec le droit à l'IVG.

Monsieur le ministre, vous considérez que constitutionnaliser l'IVG ne pose aucun problème, mais ne pensez-vous pas qu'il convient alors de préciser dans la proposition de loi que « la clause de conscience est un droit inaliénable » ? Rappe-

lons que la liberté de conscience est assurée par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui fait partie intégrante de notre Constitution. Pouvez-vous éclairer l'Assemblée sur ce point essentiel ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Mathilde Panot, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**Mme Mathilde Panot,** rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Avis défavorable.

**M. Marc Le Fur.** Quelques explications tout de même !

**M. Olivier Falorni.** Patience !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux, ministre de la justice. Les explications arrivent, monsieur Le Fur ! « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. »

Le Conseil constitutionnel rattache de longue date la liberté de conscience à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

**M. Patrick Hetzel.** C'est ce que je viens de dire !

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux. Dans sa décision du 27 juin 2001 relative à l'IVG, le juge constitutionnel considère que l'existence d'une clause de conscience au profit des personnels soignants est une garantie de sauvegarde de leur liberté de conscience. On ne peut pas être plus clair et vous devriez être totalement rassuré. Pour ma part, je le suis. Avis défavorable.

**M. Erwan Balanant.** Vous pourriez retirer l'amendement, monsieur Hetzel. La réponse est claire !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel.

**M. Patrick Hetzel.** Je m'étonne de votre asymétrie argumentative, monsieur le garde des sceaux ! Lorsque nous nous inquiétons pour la liberté de conscience des soignants, vous nous répondez qu'elle est garantie par la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Or nous avons utilisé exactement le même argument au sujet du droit à l'IVG.

**M. José Beaurain.** Il a raison !

**M. Patrick Hetzel.** D'un côté, vous affirmez qu'il est nécessaire de constitutionnaliser le droit à l'IVG parce qu'il pourrait être menacé ; de l'autre, vous jugez qu'il n'est pas besoin de constitutionnaliser la clause de conscience car elle est garantie par les décisions du Conseil constitutionnel. C'est comme cela vous arrange ! Un tel argumentaire est pour le moins paradoxal et étonnant de la part du garde des sceaux.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Éric Dupond-Moretti**, *garde des sceaux*. Que nenni, monsieur le député! Soyons clairs: ma crainte est que le droit à l'IVG soit remis en cause par quelques-uns grâce à la clause de conscience. Mon argumentaire n'est en rien paradoxal puisque la mesure que vous proposez donnerait plus de poids à la clause de conscience. Ce n'est pas très compliqué...

**M. Patrick Hetzel**. Mais si!

**M. Éric Dupond-Moretti**, *garde des sceaux*. Mais non! Ceux qui souhaitent que le droit à l'IVG ne soit pas garanti sont précisément les mêmes qui militent pour l'extension de la clause de conscience. Mon argumentaire n'est en rien paradoxal; au contraire, il est tout à fait cohérent.

**M. Patrick Hetzel**. Non!

**M. Éric Dupond-Moretti**, *garde des sceaux*. Je pense d'ailleurs vous avoir convaincu, si j'en juge par votre expression! (*M. Patrick Hetzel rit.*)

*(L'amendement n° 134 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente**. La parole est à M. Fabien Di Filippo, pour soutenir l'amendement n° 95.

**M. Fabien Di Filippo**. Il s'inscrit dans la continuité de l'amendement précédent, mais il propose une rédaction différente, en complétant le titre VIII de la Constitution par un article 66-3 ainsi rédigé: « Nul ne peut porter atteinte à la clause d'objection de conscience des personnels de santé ne souhaitant pas pratiquer une interruption volontaire de grossesse ou concourir à une interruption volontaire de grossesse. »

Souvenez-vous, monsieur le garde des sceaux: à la fin de la précédente législature, nous avons examiné la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement, qui a conduit à allonger de deux semaines le délai légal autorisant le recours à l'IVG. La clause de conscience des médecins a été retirée du texte au début de la discussion. Ce n'est qu'à la fin de la deuxième lecture qu'elle a été réintroduite, grâce à un amendement que j'ai défendu, après négociation entre Olivier Véran, alors ministre des solidarités et de la santé, et les députés de la majorité.

Ne l'oubliez pas, monsieur le ministre! Vous n'êtes peut-être pas opposé à la stricte application de la clause de conscience, tout comme vous êtes favorable au respect du droit à l'IVG, mais d'autres personnes, notamment sur les rangs les plus à gauche de l'hémicycle, pourraient être tentées de l'attaquer. (*Mme Marie-Charlotte Garin fait un signe de dénégation.*)

Je répète ce que j'ai dit ce matin: si la clause de conscience n'est pas protégée, nous risquons de voir diminuer le nombre de professionnels de santé prêts à procéder à des IVG, ce qui aurait donc des conséquences sur l'accès réel des femmes à ce droit et des conséquences graves pour celles qui sont dans des situations dramatiques. Alors que l'Assemblée s'apprête à voter en faveur de la constitutionnalisation du droit à l'IVG, allons au bout de notre démarche et protégeons les médecins, dont la clause de conscience a toujours été reconnue!

**M. Erwan Balanant**. Nous avons déjà tranché ce débat tout à l'heure!

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission?

**Mme Mathilde Panot**, *rapporteuse*. Avis défavorable.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Éric Dupond-Moretti**, *garde des sceaux*. Avis défavorable.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier**. Permettez-moi de rappeler quelques éléments sur la clause de conscience, un sujet que je connais bien. Dès 1975, la loi Veil a prévu la possibilité pour un médecin de refuser de pratiquer une IVG. La clause de conscience est également mentionnée à l'article R. 4127-47 du code de la santé publique, qui prévoit que « hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. »

Monsieur Hetzel, les arguments qui vous sont opposés ne sont pas asymétriques! Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes ont la possibilité d'opposer la clause de conscience, qui s'applique dans toutes les conditions. Vous ne pouvez pas dire le contraire, cher collègue. Comme l'a dit M. le ministre, la clause de conscience existe aujourd'hui et continuera d'exister demain. Elle permet à tout praticien de refuser des soins s'il le juge nécessaire.

Quant au droit à l'IVG, je vous rappelle que la lettre V signifie « volontaire ». Il n'est nullement question ici d'une IOG: une « interruption obligatoire de grossesse »! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. Patrick Hetzel proteste.*)

**M. Olivier Falorni**. Excellent!

**Mme la présidente**. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo**. En vous référant aux textes, vous apportez de l'eau à notre moulin, cher collègue! Qu'il s'agisse du droit à l'IVG ou de la clause de conscience, les mots utilisés pour les garantir sont identiques. Et pourtant, vous demandez que l'on constitutionnalise l'un et pas l'autre! Je ne vois pas ce que cela coûterait d'apporter une garantie supplémentaire s'agissant de la clause de conscience. Faut-il vous rappeler, monsieur Vigier, ce qui s'est passé lors du dernier débat à l'Assemblée sur l'IVG il y a à peine quelques mois? La clause de conscience a été remise en question par certains de nos collègues et n'a été réintroduite dans la proposition de loi qu'à la fin de la discussion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

**M. Marc Le Fur**. Oui!

**M. Fabien Di Filippo**. Preuve que son existence peut facilement être menacée! Peut-être une majorité de députés de l'hémicycle sont-ils d'ailleurs favorables aujourd'hui à sa remise en cause. Si, au contraire, nous nous accordons tous sur la nécessité de la sacraliser, alors soyez honnêtes intellectuellement, chers collègues, et votez en faveur de mon amendement, qui ne modifie en rien l'esprit de la proposition de loi!

*(L'amendement n° 95 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente**. Je suis saisie de quatre amendements, n°s 91, 126, 131 et 132, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 91 et 126 sont identiques.

La parole est à M. Xavier Breton, pour soutenir l'amendement n° 91.

**M. Xavier Breton.** Monsieur le garde des sceaux, vous n'avez toujours pas répondu aux deux questions juridiques que nous vous avons posées ce matin.

La première porte sur la forme. Dès lors que vous voulez renforcer un droit en l'inscrivant dans la Constitution, qu'en est-il des droits qui n'y figurent pas ? Vous les fragilisez !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Mais non !

**M. Xavier Breton.** Ensuite, pourquoi continuez-vous à subordonner l'IVG à certaines conditions, en matière de délai légal notamment ? Sur quels principes vous fondez-vous ? Ce n'est en tout cas pas celui de la liberté de la femme, inscrit à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme. Pour le groupe Les Républicains, le principe qui doit prévaloir est celui de la vie à naître. Et pour vous ? Je suis convaincu que vous ne nous donnerez aucune réponse, car vous êtes incapable de le faire !

Avec l'amendement n° 91, nous cherchons, comme vous, à renforcer les droits puisque nous proposons de préciser dans la Constitution que « nul ne peut recourir à la gestation pour autrui. » La gestation pour autrui (GPA) consiste à utiliser le corps d'une femme comme un moyen et non comme une fin. Nos débats sur les différentes lois de bioéthique ont été autant d'occasions de souligner la prohibition de la GPA en France. Celle-ci doit être inscrite dans la Constitution afin qu'aucune tentative de l'instaurer ne puisse jamais aboutir. La condamnation de la marchandisation du corps des femmes est sans doute un combat sur lequel nous pouvons tous nous trouver, chers collègues.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel, pour soutenir les amendements nos 126, 131 et 132, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**M. Patrick Hetzel.** Ces trois amendements visent à inscrire l'interdiction de la GPA dans la Constitution. Si vous étiez cohérente, madame la présidente Panot, vous appliqueriez le programme présidentiel de M. Mélenchon, que j'ai lu avec attention.

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** C'est bien !

**M. Patrick Hetzel.** L'interdiction de la marchandisation du corps y est clairement affirmée, suivie d'une phrase indiquant que « Nous mettrons tout en œuvre pour que la gestation pour autrui soit interdite et que cela figure dans la loi française. » C'est l'occasion ou jamais de tenir une promesse de M. Mélenchon ! L'objectif de ces amendements est d'inscrire une fois pour toutes dans notre loi fondamentale l'interdiction de la GPA. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Un peu de silence, chers collègues !

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Monsieur Hetzel, je vous félicite pour votre lecture attentive du programme de Jean-Luc Mélenchon, dont vous devriez plus souvent vous inspirer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) La GPA n'est pas le sujet de cette proposition de loi constitutionnelle. Avis défavorable.

**M. Philippe Vigier.** Vous étiez débordés par la gauche, maintenant vous êtes débordés par la droite !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Je ne me fonderai pas sur le programme de M. Mélenchon pour vous répondre. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Loïc Prud'homme.** Vite, une camomille !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Vous proposez d'inscrire dans un nouvel article de la Constitution, l'article 66-3, l'interdiction de la gestion pour autrui. Sur le terrain des principes, nous nous retrouvons. La GPA est prohibée dans le droit français et doit le rester selon le Gouvernement. Toutefois, l'État français ne peut pas interdire à ses ressortissants de recourir à cette pratique légale dans d'autres pays. Chaque État est souverain et a la possibilité de permettre ou non à des ressortissants étrangers de recourir à la GPA sur son territoire.

Dès lors, quelle est la portée de votre amendement ? Si votre souhait est d'interdire à tout ressortissant français de recourir à la GPA dans un État étranger, ce n'est pas possible, pour les raisons que je viens d'exposer. Si votre souhait est d'interdire à toute personne de recourir à la GPA sur le territoire national, soyez rassuré : cette interdiction existe déjà et fait l'objet de lourdes sanctions pénales. Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à vos amendements.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Depuis ce matin, mes chers collègues, vous nous parlez du droit sacré de la femme (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), ou plutôt des femmes (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), à disposer de leur corps, et je vous sais absolument sincères sur la question. Et depuis ce matin, pour mettre en scène les menaces qui pèseraient sur l'IVG, vous utilisez des exemples venus de l'étranger. (*Protestations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je ne vous ferai pas de procès d'intention. Mais puisqu'il est question du droit de la femme à disposer de son corps, il faut le dire, et vous le savez comme moi : les femmes qui louent leur ventre dans le but d'une gestation pour autrui le font parce qu'elles n'ont pas d'autre choix économique et qu'elles y sont contraintes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

**M. Arthur Delaporte.** Il faut arrêter !

**M. Fabien Di Filippo.** Si vous voulez réellement traiter ce sujet dans son ensemble et protéger ces femmes-là, et si vous pensez sincèrement que les évolutions qui se font jour dans d'autres pays, en matière d'IVG, pourraient survenir chez nous, alors allons-y : faisons un pas supplémentaire pour lutter absolument, définitivement et fermement contre la marchandisation du corps de la femme.

**M. Arthur Delaporte.** Des femmes !

**M. Fabien Di Filippo.** Là, ce serait une avancée réelle ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Chenu.

**M. Sébastien Chenu.** Je dirai deux choses. D'abord, on entend sans arrêt le garde des sceaux faire référence aux pays étrangers ; par conséquent, j'aimerais savoir s'il s'est posé autant de questions lorsqu'il a accompagné la

Première ministre en Algérie (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), alors que ce pays est le plus restrictif du Maghreb en matière d'interruption volontaire de grossesse.

**M. Jocelyn Dessigny.** Eh oui !

**M. Sébastien Chenu.** A-t-il posé des questions à ce sujet ? Probablement pas ! Dans ces cas-là, il est moins flamboyant.

Ensuite, concernant la GPA éthique, on pourra peut-être se pencher sur la question le jour où la New-Yorkaise portera l'enfant de la femme des favelas, et pas l'inverse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** C'est curieux, monsieur Chenu, que vous me parliez de mes déplacements, vous qui avez tellement bourlingué d'un parti politique à l'autre ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe RN.*) Sur les questions migratoires, puisque vous les évoquez, Mme Le Pen dit qu'elle va tout régler, et elle donne un exemple – écoutez-moi bien : elle dit qu'elle va se rendre au Mali pour l'inciter à récupérer ses ressortissants qui ont été délinquants chez nous et dont nous ne voulons plus, ce qu'il interdit à l'heure actuelle.

**M. Jocelyn Dessigny.** Un ministre a dit un jour, alors qu'il était avocat, qu'il ne serait jamais ministre !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Et vous voudriez nous interdire d'aller en Algérie ? C'est absolument extraordinaire ! Rien ne vous gêne, monsieur Chenu, rien ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Vous aviez raison quand vous avez dit que si vous deveniez ministre, ce serait un bordel sans nom !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** On verra ce que vous ferez si vous êtes ministre un jour !

**M. Jocelyn Dessigny.** Ça viendra, ne vous inquiétez pas !

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 91 et 126 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements n<sup>os</sup> 131 et 132, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 273.

**M. Marc Le Fur.** Avant de présenter l'amendement, je m'interroge sur la suite exacte de nos travaux. Visiblement, une majorité très large – une majorité sociétale –, de la gauche à l'extrême droite, veut voter le texte, et nous en prenons acte. Ma question est la suivante : que devient le texte prévu lundi à l'ordre du jour, à savoir la proposition de loi constitutionnelle visant à garantir le droit à l'interruption volontaire de grossesse, déposée par Mme Aurore Bergé ?

**M. Hadrien Clouet.** Ça dépend de vous !

**M. Marc Le Fur.** Que devient Mme Bergé ? Elle aussi a été formée chez nous ! (*Rires sur les bancs du groupe LR. – Exclamations sur les bancs du groupe RE.*) Elle a évolué depuis, et elle en a le droit, mais que devient son texte ?

**M. Benjamin Haddad.** C'est l'amendement, ça ?

**M. Marc Le Fur.** Je ferai une autre remarque : le Président de la République ne doit pas être mécontent de ce qui se passe : remettre un peu à sa place Mme Bergé ne lui déplaît peut-être pas totalement ! (*Protestations sur les bancs du groupe RE. – M. Sylvain Maillard se lève et brandit le règlement.*)

**Mme Prisca Thevenot.** Oh !

**Mme la présidente.** Monsieur Le Fur, s'il vous plaît.

**M. Marc Le Fur.** Oui, je vais défendre mon amendement.

**Mme la présidente.** Ce n'est pas l'objet de l'amendement ; s'il s'agit d'un rappel au règlement, je vous remercie de bien vouloir en demander un. Vous en venez à votre amendement ; il vous reste une minute pour le défendre.

**M. Marc Le Fur.** J'y viens. Ce que je constate également, c'est que ce n'est pas un texte Renaissance, et cela ne déplaira peut-être pas non plus au Président : c'est un texte LFI ou MODEM, et si l'on en juge par la distance qu'il avait prise à l'égard de certains autres textes, cela doit lui convenir ! (*Les protestations reprennent en s'amplifiant sur les bancs du groupe RE.*)

**M. François Cormier-Bouligeon.** Ce ne sont pas vos affaires, Le Fur !

**Mme la présidente.** Monsieur Le Fur, ce n'est pas l'amendement ! Merci d'y venir.

**M. Marc Le Fur.** J'ai terminé.

**Mme la présidente.** Je vous remercie. Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Monsieur Le Fur, je vois bien que vous faites de la provocation pour que nous ne parvenions pas à achever l'examen du texte, mais nous allons le voter. Mon avis est défavorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sylvain Maillard, pour un rappel au règlement.

**M. Sylvain Maillard.** Sur le fondement de l'article 70, alinéas 1, 2 et 3, de notre règlement. J'aime beaucoup mon collègue Le Fur, mais cette mise en cause personnelle de la présidente de notre groupe est insupportable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*) Nous sommes parvenus à trouver une rédaction commune sur le texte que nous examinons ; c'est un beau texte, que nous avons tous envie de défendre ! Votre procédé est assez détestable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. Erwan Balanant.** Bravo !

### Après l'article unique (suite)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n<sup>o</sup> 273.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Monsieur le député Le Fur, tout de même ! Nous parlons d'IVG, de droit des femmes (*M. Arthur Delaporte et Mme Sandrine Rousseau applaudissent*), de droit de la femme – on dit aussi « la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme », donc on pourrait dire « des droits de la femme » ! (*Mme Anna Pic s'exclame.*) Mais bon, je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, il est ici question de libertés fondamentales, donc de sujets extraordinairement importants. Et là, vous voulez supprimer le CESE – Conseil économique, social et environnemental – par voie d'amendement.

**M. Erwan Balanant.** Ça, c'est contre moi, parce que j'ai contribué à sa réforme !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** On est à des années-lumière de l'objet des débats qui nous occupent depuis ce matin. Alors, monsieur Le Fur, dans un texte que nous examinerons tout à l'heure, un député a cru devoir rappeler les paroles d'une chanson composée et écrite par Francis Cabrel, pour qui j'ai une immense admiration. Et j'ai envie de vous dire à mon tour, mais sans chanter : « Est-ce que ce monde est sérieux ? » (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**Mme Michèle Peyron.** Oui ! Bravo !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

**Mme Émilie Bonnavard.** Depuis tout à l'heure, on se demande s'il faut parler des droits « des femmes » ou « de la femme » ; je crois pour ma part très honnêtement que les deux acceptions sont possibles. Évidemment, quand nous disons « la femme », nos collègues de la gauche ne le supportent pas,...

**Mme Sandra Regol.** Est-ce que c'est le sujet, madame la présidente ?

**Mme Émilie Bonnavard.** ...puisqu'une telle formulation conduirait à une essentialisation de la femme – c'est une autre Simone, Simone de Beauvoir, qui en a parlé. Par conséquent, vous ne le supportez pas.

**Mme Sabrina Sebaihi.** Quel est le lien avec l'amendement ?

**Mme Émilie Bonnavard.** Mais là, il est question d'un texte de loi qui traite d'une liberté fondamentale, comme l'a dit M. le ministre. Or une femme, sur le plan physiologique et biologique – et c'est bien pour cela que nous l'inscrivons dans la Constitution –, n'est pas un homme ;...

**Mme Sandrine Rousseau.** On ne va pas ouvrir ce débat maintenant !

**Mme Émilie Bonnavard.** ...de ce fait, son droit, qui est spécifique, mérite d'être inscrit dans la Constitution. Soyez cohérents avec vous-mêmes :...

**Mme Sandra Regol.** Les leçons, ça suffit !

**Mme Émilie Bonnavard.** ...je crois que les deux formulations, « la femme » et « les femmes » peuvent être acceptées...

**Mme la présidente.** Merci, madame Bonnavard ; ce n'est pas l'amendement.

**Mme Émilie Bonnavard.** ...sans que la gauche campe sur ses positions idéologiques de base... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

**Mme Sandra Regol.** Aucun rapport avec l'amendement !

**Mme la présidente.** Merci. Mes chers collègues, il reste quelques amendements à examiner avant le vote sur la proposition de loi ; je demanderai aux orateurs de bien vouloir s'en tenir à leur objet, ou je leur retirerai la parole. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(*L'amendement n° 273 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 256.

**M. Marc Le Fur.** Nous avons l'occasion de réviser la Constitution.

**M. Jérôme Guedj.** Irréformable !

**M. Marc Le Fur.** Il est vrai que le présent amendement n'a qu'un lointain rapport avec la présente proposition de loi,...

**Mme Sophie Taillé-Polian.** C'est gentil de le reconnaître !

**M. Marc Le Fur.** ...mais il vise à modifier un article de la Constitution, puisque la possibilité m'en est donnée. Chez nous, en Bretagne, il y a un sujet qui a autrement plus d'importance que la corrida : c'est l'unification de la Bretagne par la création d'une Bretagne à cinq départements, intégrant la Loire-Atlantique. Et je voudrais profiter de ce débat pour introduire une modification permettant de consulter les électeurs d'un territoire concerné, en l'espèce la Loire-Atlantique, afin qu'ils puissent indiquer le choix qu'ils veulent faire à ce propos – rester dans la région qui est actuellement la leur, ou rejoindre la Bretagne.

**M. Loïc Prud'homme.** Avec vous, on a plutôt envie d'en partir !

**M. Marc Le Fur.** C'est un vœu qui est formulé de manière unanime, y compris dans vos rangs, ceux de la NUPES notamment. Ce n'est donc pas une proposition scandaleuse, puisque même vos amis la soutiennent. J'ai ici l'occasion de la défendre, puisqu'elle nécessite une révision constitutionnelle ; je le fais donc. La logique de l'amendement est assez simple : à partir du moment où une partie significative de la population – ici, 10 % des électeurs – le souhaite, une consultation est organisée. Elle n'est pas impérative – ce n'est qu'une consultation –, mais elle a le mérite de préciser les choses.

**Mme Sandrine Rousseau.** Allez ! On avance !

**M. Marc Le Fur.** Les 10 % sont d'ailleurs atteints puisque Bretagne réunie, une association locale, a fait une pétition qui a réuni 105 000 personnes. Chacun peut ainsi mesurer l'importance de cette affaire. Voilà, au sein d'un débat qui traite d'un autre sujet, je me suis permis d'introduire cette disposition qui est très attendue dans notre région (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*) ; chers collègues de l'extrême gauche, ne riez pas, parce que vous-mêmes la défendez – prétendument – en Bretagne.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Défavorable, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Olivier Falorni.

**M. Olivier Falorni.** Je vous ai écouté défendre votre amendement, monsieur Le Fur : vous ne nous décevez jamais.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Eh non !

**M. Olivier Falorni.** Avec vous, j'ai l'impression de vivre dans le film *Retour vers le futur*. Vous me rappelez étrangement l'attitude qui fut la vôtre, ainsi que celle de quatre de vos collègues, lorsque vous aviez déposé près de 4 000 amendements sur la proposition de loi donnant le droit à une fin de vie libre et choisie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et SOC. – Mme Sophie Taillé-Polian applaudit également.*) Cet amendement est digne de ceux que vous aviez déposés à l'époque, puisqu'il est complètement hors sujet. J'avais d'ailleurs proposé de publier un grand bêtisier de vos copier-coller, sous forme de dictionnaire des synonymes.

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Un gros bouquin !

**M. Olivier Falorni.** Quoi qu'il en soit, monsieur Le Fur, les Français nous re gardent, et si vous procédez de la sorte à chaque fois que nous nous penchons sur un enjeu de société, vous finirez, des années plus tard, par vous renier. Vous dénoncez une collusion entre LFI et les centristes, mais vous savez, monsieur Le Fur, la loi Veil, que vous n'osez pas attaquer (« *Eh oui ! sur les bancs du groupe RE* »), a été adoptée parce que la gauche et le centre se sont unis pour la voter (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE, LFI-NUPES, SOC, HOR, Écolo-NUPES et GDR-NUPES*), alors que les deux tiers de la droite de l'époque ont voté contre ! Nous sommes donc fiers de voter ensemble ce magnifique texte. (*Mêmes mouvements. – Plusieurs députés des groupes RE et Dem, continuant à applaudir, se lèvent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Je ne me fais aucune illusion sur l'issue du débat et du vote, parce que vous en faites un vote pour ou contre l'IVG.

**Plusieurs députées du groupe Écolo-NUPES.** On avance !

**M. Fabien Di Filippo.** Mais à ce stade, j'aimerais simplement poser deux questions au garde des sceaux, à la rapporteure et à vous-mêmes, chers collègues : que pensez-vous de la possibilité d'allonger le délai d'IVG ? Garantissez-vous que cela n'arrivera pas ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Vous tournez en rond !

**M. Fabien Di Filippo.** Et que pensez-vous de la préservation de la clause de conscience des médecins ?

**Mme Sandra Regol.** Arrêtez ! Arrêtez !

**M. Fabien Di Filippo.** C'est le sujet ! Je ne vois pas pourquoi vous me dites d'arrêter.

**Mme Sarah Tanzilli.** Rien à voir avec l'amendement !

**M. Fabien Di Filippo.** Si vous êtes sincères, vous pouvez nous dire simplement ce que vous en pensez.

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** J'ai déjà répondu vingt fois !

**Mme Sabrina Sebaihi.** On a répondu à de multiples reprises !

**M. Fabien Di Filippo.** Nous jouons tous cartes sur table, aujourd'hui, et je vous le dis : je n'ai pas l'illusion, à ce moment, de faire pencher le débat d'un côté ou de l'autre, et c'est en toute honnêteté intellectuelle, madame Panot, que je vous le demande : que pensez-vous de la clause de conscience des médecins, et que pensez-vous du délai d'IVG ? Je vous demande juste de répondre très sincèrement à ces deux questions. (*Exclamations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

(*L'amendement n° 256 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 270.

**M. Marc Le Fur.** Je ne serai pas très long, madame la présidente, parce qu'il partage le même esprit que le précédent. Mais quand j'entends M. Falorni dire que ce qui intéresse tout un département et plus de 1 million d'habitants, ceux de la Loire-Atlantique, relève du bêtisier, pardonnez-moi, mon cher collègue, mais ce n'est pas admissible.

**Mme Sandrine Rousseau.** Vous passez à côté de l'histoire !

**M. Marc Le Fur.** De nombreuses personnes aspirent à retrouver une région historique, une région économique,...

**Mme Sabrina Sebaihi.** Ce n'est pas l'amendement ! Il ne parle pas de l'amendement !

**M. Marc Le Fur.** ...une région qui veut avancer et qui réunit les gens. On l'a fait dans d'autres régions, en Normandie par exemple ; pourquoi ne le ferait-on pas en Bretagne ? Arrêtez donc de caricaturer. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Vous avez vos convictions et vous les défendez ; c'est très bien – nous sommes là pour ça –, mais laissez d'autres défendre les leurs. (*Mme Marie Pochon proteste.*) Parmi celles que je défends depuis très longtemps, il y a celle de réunir les cinq départements de la Bretagne. Elle va à l'encontre des principes jacobins qui sont chers à plusieurs de nos collègues, mais, quoi qu'il en soit, je la défends. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, chers collègues, il y a un brouhaha, depuis le début de la séance, qui rend les échanges inaudibles ; c'est très désagréable pour ceux qui nous écoutent. Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Cela ne vaut peut-être pas un bêtisier, mais quand même... Comme je l'ai dit dans mon intervention liminaire, nous parlons ici de libertés fondamentales et du droit des femmes à disposer de leur corps, point final. Nous sommes très loin, monsieur le député Le Fur, de la protection des langues régionales. Sans aller jusqu'à inscrire votre intervention au bêtisier, on peut en sourire sous cape. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Xavier Breton.

**M. Xavier Breton.** Je voudrais à mon tour revenir sur nos débats concernant la proposition de loi sur la fin de vie, et vous rappeler comment ils se sont terminés. Quand vous vous êtes levés et que vous avez...

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, monsieur Breton, revenons à l'amendement en discussion.

**M. Xavier Breton.** Madame la présidente, vous n'avez pas interrompu M. Falorni quand il est intervenu sur le même sujet! (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, monsieur Breton, revenons à l'amendement en discussion. Vous avez eu la parole à plusieurs reprises. (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – MM. Xavier Breton et Marc Le Fur protestent.*)

La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** Madame la présidente, j'espère qu'il n'y aura pas « deux poids, deux mesures » en fonction des bancs d'où s'expriment les orateurs.

**Mme la présidente.** Pas de ma part, monsieur Di Filippo!

**M. Fabien Di Filippo.** Vous connaissant très bien, je suis persuadé de la neutralité de votre présidence. Je n'ai aucun souci à ce sujet.

En toute honnêteté, j'ai posé une question à Mme la rapporteure et à M. le ministre sur le délai de l'IVG – dont je ne souhaite pas l'allongement – et sur la clause de conscience des médecins, dont nous proposons la constitutionnalisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) N'ai-je pas droit à une réponse, au moment où vous allez constitutionnaliser le droit à l'IVG, ce qui revient à donner la possibilité aux juges constitutionnels d'interpréter ce texte et de le faire évoluer indépendamment de tout ce que nous défendrons ici?

**Mme la présidente.** M. le ministre et Mme la rapporteure sont libres de répondre ou de ne pas le faire.

**M. Marc Le Fur.** Madame la présidente, ce qui s'est passé n'est pas normal!

(*L'amendement n° 270 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 235.

**M. Frank Giletti.** La réforme constitutionnelle de 2008 a reconnu les langues régionales (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) comme appartenant au patrimoine de la France. Dans cette perspective, il appartient désormais à la norme constitutionnelle de préciser le régime qui leur est applicable et d'ouvrir la possibilité de l'enseignement, à titre facultatif, de ces dialectes au sein des écoles publiques ou privées. (*Mêmes mouvements.*)

Il est impératif que nous gardions à l'esprit l'immense richesse de notre patrimoine linguistique car, si le français est notre langue nationale, notre langue commune, c'est également au travers des spécificités régionales de notre pays que nous construisons notre identité.

Si nous devons préserver cette diversité, il est indispensable de poursuivre ce cheminement par la constitutionnalisation d'une telle possibilité. En parlant ainsi, je pense à ma région natale, la Normandie, mais aussi à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) que j'ai adoptée depuis bien longtemps. (*Mêmes mouvements.*) En fait, je pense à toutes les régions qui participent concomitamment au rayonnement culturel de notre beau pays.

Dès lors, mes chers collègues, nous vous proposons de compléter l'article 75-1 de la Constitution pour rendre leur apprentissage possible dans les établissements publics ou associés au service public de l'enseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Nous avons eu des débats honnêtes. Pourquoi esquiviez-vous ma question, monsieur le garde des sceaux, madame la rapporteure? Elle est simple...

**Mme la présidente.** Monsieur Di Filippo, votre intervention ne se rapportant pas à l'amendement, je vous retire la parole.

**M. François Cormier-Bouligeon.** C'est le congrès des LR! (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

**Mme Émilie Bonnavard.** J'ai une question pour Mme la rapporteure que nous entendons souvent, en sa qualité de présidente de groupe, demander à juste titre des réponses au Gouvernement: les députés que nous sommes ont le droit d'obtenir des réponses à leurs questions. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Pour ma part, je suis très à l'aise car j'ai voté pour l'amendement de M. Balanant et je voterai pour le texte. Alors, détendez-vous! (*Mêmes mouvements.*)

En revanche, par respect pour les législateurs que nous sommes, vous devez répondre à notre collègue Di Filippo...

**Mme Sabrina Sebaihi.** Quel rapport avec l'amendement?

**Mme Émilie Bonnavard.** ...qui vous a posé, en conscience, une question très importante dont dépendent le cadre et l'ambiance...

**Mme la présidente.** Mme Bonnavard, je le répète: l'amendement, tout l'amendement et rien que l'amendement. Je vous retire donc la parole.

**M. Xavier Breton.** Ce n'est pas possible, une présidence pareille!

**M. Fabien Di Filippo.** C'est curieux que cette question vous dérange comme ça, madame la rapporteure!

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Je vous ai déjà répondu dix fois!

(*L'amendement n° 235 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christophe Bentz, pour soutenir l'amendement n° 230.

**M. Christophe Bentz.** Sur ce texte, chers collègues, il n'y aura pas eu d'obstruction parlementaire. C'est faux de prétendre le contraire. Nous avons parfaitement le droit,

puisqu'il s'agit d'une proposition de loi constitutionnelle, de proposer des amendements qui concernent l'avenir des Français, en l'occurrence la souveraineté nationale.

Notre groupe de quatre-vingt-neuf députés a déposé trente-deux amendements – un amendement pour trois députés. Oser appeler cela de l'obstruction parlementaire, c'est mentir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme Marie Pochon et Mme Sabrina Sebaihi.** Qu'êtes-vous en train de faire en ce moment ?

**M. Christophe Bentz.** Pour ma part, j'en ai déposé six et je n'en défends qu'un seul, celui-ci.

La participation de la France à l'Union européenne est souhaitable afin que la coopération européenne trouve un support juridique. Cependant, cette participation doit être équitable au regard des intérêts des différents États membres et doit s'inscrire dans le respect de l'intérêt national.

Il convient donc de compléter et de préciser l'article 88-1 de la Constitution. La préservation de la souveraineté nationale sur des sujets essentiels ne peut être remise en cause par les traités ou institutions européennes car ils relèvent de la seule responsabilité de la France. Ainsi, il n'est pas admissible que les actes de l'Union européenne restreignent la portée des mesures de protection prises par notre pays.

**Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES.** Ça n'a rien à voir avec l'amendement !

**M. Christophe Bentz.** Cet amendement vise donc à consacrer les principes élémentaires, sans remettre en cause le fondement de l'engagement européen de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**M. Fabien Di Filippo.** Répondez !

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** J'ai déjà répondu. Relisez les comptes rendus !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Au fur et à mesure que le temps passe, vous vous démasquez. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Et les choses deviennent même de plus en plus claires : chassez le naturel, il revient au galop ! Rappelons que, dans son livre de campagne, Mme Le Pen préconisait une alliance militaire avec les Russes et se prononçait pour une autre Union européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**M. Jean-Yves Bony.** Quel amalgame !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Nous vous retrouvons tels que nous vous avions quittés. Vous avez porté la cravate – vous le faites merveilleusement bien –, mais je le répète : ça ne suffit pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Votre propos n'a strictement rien à voir avec l'objet de nos débats. Vous êtes antieuropéens. Vous vouliez une autre Europe. Vous vouliez des alliances militaires avec les Russes. (*Mêmes mouvements.*) Vous souhaitez que la Constitution « préserve la souveraineté française ». Vous êtes grotesques. (*Protestations sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Pathétique !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

**Mme Émilie Bonnavard.** La grandeur de notre hémicycle est d'être un lieu de débats qui nous permettent de voter de la manière la plus éclairée et transparente possible.

**M. Jocelyn Dessigny.** Nous n'obtenons de réponse ni du ministre ni de la rapporteure !

**Mme Émilie Bonnavard.** Il est faux de dire que nous sommes hors sujet. Mon collègue Di Filippo a posé des questions très claires qui permettent d'éclairer le contexte dans lequel nous prenons ces décisions et votons.

**M. Ian Boucard.** Elle a raison !

**Mme Émilie Bonnavard.** C'est très important. Voilà pourquoi des rédacteurs notent tous nos débats qui donneront l'esprit de la loi. La façon dont les tribunaux... (*M. Fabien Di Filippo applaudit.*)

**Mme la présidente.** Merci, madame la députée. Je crois que nous avons bien compris votre propos.

La parole est à M. Benjamin Saint-Huile.

**M. Benjamin Saint-Huile.** Au nom du groupe LIOT, je répète ce que nous avons dit ce matin : quel triste spectacle ! Les oppositions ont une journée pour présenter les textes sur lesquels nos concitoyens veulent nous voir travailler ensemble. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

**M. Fabien Di Filippo.** Il s'agit aussi d'avoir des réponses !

**M. Benjamin Saint-Huile.** Les textes du jour portent sur l'IVG, la corrida et la réintégration éventuelle de soignants. Vous aurez le temps et le loisir de nous parler de vos bêtises lorsque vous aurez votre journée parlementaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Certains députés de ce groupe se lèvent et continuent d'applaudir. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Je vous rassure, chers collègues, nous aurons des explications de vote et chacun pourra exprimer la position de son groupe dans quelques minutes.

La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Chers collègues Di Filippo et Hetzel, vous savez très bien que le Conseil constitutionnel a déjà répondu en 2001, à la suite de l'adoption de la loi sur l'IVG. Je vous invite à relire l'arrêt où il est écrit que la liberté de conscience est constitutionnelle...

**M. Emeric Salmon.** Quel rapport avec l'amendement ?

**M. Philippe Vigier.** ...et qu'en aucun cas les chefs de service qui, par exemple, refusaient de pratiquer des IVG dans leur service (*M. Patrick Hetzel proteste*)... Écoutez, monsieur Hetzel, vous ne pouvez pas dire que le sujet est sérieux et ensuite, parce que l'on ne vous a pas...

**M. Frédéric Boccaletti et M. Laurent Jacobelli.** Cela n'a rien à voir avec l'amendement !

**Mme la présidente.** Monsieur Vigier, allez-vous en venir à l'amendement ?

**M. Philippe Vigier.** Madame la présidente, nous parlons de...

**Mme la présidente.** Monsieur Vigier, j'ai annoncé une règle qui est la même pour tous : je laisse à chacun la chance de s'exprimer, mais je coupe la parole dès lors que le propos ne se rapporte pas à l'amendement en débat.

### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Chenu, pour un rappel au règlement.

**M. Sébastien Chenu.** Il se fonde sur l'article 70 de notre règlement, relatif aux mises en cause personnelles, car un collègue qualifie nos propositions de « bêtises ».

Premièrement, je voulais souligner que la rapporteure LFI-NUPES ne répond à aucune des questions posées. La manière dont elle traite l'opposition en dit long sur l'état d'esprit qui anime ce groupe et sur ce qu'il adviendrait s'il devenait majoritaire un jour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Cela viendra, il faut s'y préparer, monsieur Chenu !

**M. Sébastien Chenu.** Cela devrait nous faire réfléchir.

Deuxièmement, beaucoup d'entre vous sont des résistants d'opérette que l'on n'entend jamais sur l'excision, le voile et les violences conjugales ! Vous n'êtes pas Jean Moulin, vous êtes des Jeanne Mouline ! (*Mmes et MMs. les députés du groupe RN se lèvent et applaudissent.*)

**M. Éric Coquerel.** Ce n'est pas possible !

### Après l'article unique (suite)

(*L'amendement n° 230 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hervé de Lépinau, pour soutenir l'amendement n° 223.

**M. Hervé de Lépinau.** Ayant suivi les débats avec beaucoup d'attention depuis le début, je constate que le hors sujet est devenu le thème principal. Le ministre manifeste des troubles obsessionnels compulsifs russes, tandis que l'extrême gauche essaie de nous refaire le débat de 1975, qui est passé et inscrit dans l'histoire. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe RN.*) Or la vraie question du jour est une question de droit : peut-on inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution ? (« Oui ! » sur quelques bancs des groupes RE, Dem et LFI-NUPES.)

**M. Erwan Balanant.** Vous avez voté pour ! Dès que Marine n'est plus là, ils sont perdus !

**M. Hervé de Lépinau.** Mais elle soulève une deuxième interrogation : peut-on inscrire d'autres considérations dans la Constitution ? C'est la raison pour laquelle ont été évoquées les langues régionales. Votre proposition de loi correspond à une loi-cadre, raison pour laquelle vous pouvez parler de l'IVG et nous d'autre chose, ce qui explique que nos amendements aient passé le filtre des services de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Je vous propose donc un amendement qui a trait à la hiérarchie des normes, un principe essentiel de notre droit français.

**Mme Sandra Regol.** Ça suffit, l'obstruction !

**M. Hervé de Lépinau.** Vous êtes visiblement attachés à la Constitution, puisque vous voulez y faire entrer un droit qui, de mon point de vue, n'y trouvera pas sa place : il est question ici d'un droit personnel alors que la Constitution fixe un cadre général. C'est ma conception des choses. Puisque la liberté de conscience a été évoquée comme principe constitutionnel, je revendique cette liberté de conscience et de parole. En tout état de cause, en vertu de la hiérarchie des normes, se pose la question de la transposition des règles européennes.

Tel est l'objet de l'amendement : la transposition dans le droit interne d'actes législatifs européens, particulièrement de directives, doit se limiter strictement – j'insiste sur ce terme – au périmètre du texte concerné. Il convient donc de s'attacher aux objectifs de l'acte en question et à la compétence de l'institution qui l'a émis, sans les dépasser,...

**Mme la présidente.** Merci de conclure, cher collègue.

**M. Steve Chailloux et Mme Sophie Taillé-Polian.** Oui, merci !

**M. Hervé de Lépinau.** ...sous peine de remettre en cause la souveraineté de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Pardonnez-moi d'avoir pris quelques secondes avant de me lever pour répondre, madame la présidente : ne voulant pas heurter la grande sensibilité de M. Chenu, je cherchais un synonyme courtois au mot « bêtise ». Je ne voudrais surtout pas choquer les élus du Rassemblement national, eux qui choisissent toujours les bons mots et qui ne sont jamais dans l'invective ! (*Sourires sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Michaël Taverne.** Retournez au barreau !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Vous avez raison : je me garderai bien de vous rappeler les horreurs que vous avez proférées durant des décennies ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Charles Sitenstühl.** Le « point de détail », par exemple !

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de vous souhaiter un joyeux anniversaire : cinquante ans de maturité, ça se fête !

J'ai finalement trouvé un synonyme – avec un peu de retard, pardon, je vois bien votre impatience : cet amendement n'est pas une bêtise, c'est une sottise. Le Gouvernement est naturellement défavorable à toutes les sottises qui se présentent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

(*L'amendement n° 223 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 232, je suis saisie Démocrate (MODEM et indépendants) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Je demande une suspension de séance, madame la présidente.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à seize heures.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

### **Titre**

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir les amendements n<sup>os</sup> 10, 11 et 12, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**Mme Emmanuelle Ménard.** Rassurez-vous : ils concernent bien l'introduction du droit à l'IVG dans la Constitution. J'en profite tout de même pour souligner qu'il est assez cocasse de s'entendre faire, tout au long du débat, un procès en obstruction parlementaire par un groupe qui, je le rappelle, a déposé 19 000 amendements sur le projet de loi relatif à la réforme des retraites (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et LR. – MM. Vincent Thiébaud et Michel Lauzzana applaudissent également. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*)...

**M. Jocelyn Dessigny.** C'est l'hôpital qui se moque de la charité!

**Mme Emmanuelle Ménard.** ...et qui, pas plus tard que la semaine dernière, durant l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi), a fait durer pendant des heures la discussion sur le montant des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), en proposant de le réduire de 800 euros à 30 centimes, puis à 50 centimes, puis à 1 euro, puis à 2 euros! L'arroseur est arrosé, semble-t-il!

Les trois amendements portent sur le titre de la proposition de loi constitutionnelle. Vous le savez, une constitution est un ensemble de textes juridiques qui définit les institutions de l'État et organise leurs relations. Elle peut aussi rappeler des principes et des droits fondamentaux et constitue la règle la plus élevée de l'ordre juridique. Du point de vue plus philosophique, l'adoption d'une constitution est un acte fondateur, par lequel une société se constitue une identité, se rassemble et se reconnaît.

Laisser croire, comme le fait La France insoumise, que les droits sexuels et reproductifs ou l'IVG seraient en danger en France relève de l'imposture.

À l'occasion de l'examen par la chambre haute de la proposition de loi de Mélanie Vogel, la sénatrice Laurence Rossignol s'était emportée, déclarant : « Oui l'IVG peut être menacée en France, oui nous devons inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution. Je me battrais contre tous les intégristes et les conservateurs qui veulent nous renvoyer à l'avortement clandestin. » Je ne vois pas très bien de qui elle voulait parler. Par ailleurs, lors de son intervention au Sénat, elle s'est risquée à comparer ceux qui

obligent à « dissimuler » le corps des femmes et ceux qui leur interdisent de « choisir quand et avec qui elles seront mères ».

Face à tant de démagogie, on a l'impression qu'il ne s'agit pas de protéger un droit de la femme qui serait en danger mais plutôt d'imposer simplement l'interruption volontaire de grossesse comme principe constituant de la société française. C'est pourquoi je défends ces trois amendements. (*M. Stéphane Rambaud applaudit.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Fabien Di Filippo.

**M. Fabien Di Filippo.** C'est l'une des dernières fois, madame la rapporteure, que nous avons l'occasion d'éclairer notre vote.

Voici une proposition des plus honnêtes : je suis prêt à voter le texte si vous vous engagez à défendre avec moi, de manière inconditionnelle, la clause de conscience des médecins et le maintien du délai actuel de recours à l'interruption volontaire de grossesse, soit quatorze semaines.

Vous et moi ferions ainsi preuve d'honnêteté et je pourrais vous accompagner sur ce vote. Qu'en dites-vous ? C'est peut-être la dernière occasion que vous avez de répondre à mes questions sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Esquenet-Goxes.

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** Nouveau député et ne partageant pas vos idées, j'ai malgré tout, madame Ménard, de l'intérêt pour le travail constant que vous avez accompli sur de nombreux textes. Je salue d'ailleurs votre attachement au Biterrois et à Béziers, ville natale de Pierre-Paul Riquet.

Je dois avouer cependant que je suis consterné par vos propositions sur un sujet aussi important que l'interruption volontaire de grossesse. Mis bout à bout, vos amendements laissent apparaître de grosses lacunes. Tous n'ont pu être examinés – c'est heureux. Vous remettez en cause, dans la digne lignée réactionnaire, la procréation médicalement assistée, le droit à mourir dans la dignité et surtout le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

Laissez-moi vous rappeler quelques vérités. Vous dites que nous voulons faire de l'avortement un acte anodin. C'est faux. C'est justement parce que cet acte n'est jamais anodin que nous voulons le protéger, parce qu'il est l'expression d'une décision lourde de sens pour une femme, laquelle le pratique librement et en pleine conscience.

Comme vous l'avez rappelé plusieurs fois, Simone Veil avait déclaré que l'avortement était un drame. C'est vrai, mais ce qui est encore plus dramatique, c'est le fait qu'une femme meurt toutes les neuf minutes parce qu'elle est contrainte d'avorter clandestinement.

Vous sous-entendez que nous mentons lorsque nous affirmons que le droit à l'IVG est en danger. Re gardez donc autour de vous : il l'est aux États-Unis...

**Mme Emmanuelle Ménard.** Pas en France !

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** ...mais aussi sur le sol européen, par exemple en Pologne ou en Hongrie où, de nouveau, des femmes meurent parce qu'elles n'ont pas eu le droit d'avorter. En France, le Rassemblement national a souhaité dérembourser l'IVG et Mme Le Pen a parlé d'avortement de confort. (*Mme Emmanuelle Ménard s'exclame.*) Encore plus récemment, une députée de ce parti est allée jusqu'à employer le mot de génocide. Les temps changent et Mme Le Pen – comme souvent – aussi. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

**M. Maxime Minot.** Aucun rapport avec l'amendement !

**M. Laurent Esquenet-Goxes.** L'avortement est remis en cause par petites touches, chaque jour, par vous comme par tant d'autres.

Alors oui, le droit à l'interruption volontaire de grossesse est en danger. Oui, il doit être protégé. C'est pour cela que nous voulons l'inscrire dans la Constitution. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem, RE, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et LIOT.*)

(*Les amendements n<sup>os</sup> 10, 11 et 12, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 232, pour lequel la demande de scrutin public a été retirée.

**M. Philippe Vigier.** En cohérence avec la discussion que nous avons depuis le début de la matinée sur ce texte important visant à garantir le droit à l'avortement et à l'inscrire dans la Constitution, nous proposons, par cet amendement de précision, de supprimer dans le titre les mots : « et à la contraception ».

Je veux simplement signaler à mes collègues – je les sais attentifs – que, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, que nombre d'entre vous n'ont pas voté, l'accès gratuit à la pilule du lendemain, qui représente une possibilité pour les femmes d'obtenir un traitement en urgence, a été validé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée...

**M. Pierre Dharréville.** Nous n'avons pas pu le voter !

**M. Philippe Gosselin et Mme Sandrine Rousseau.** À cause du 49.3 !

**M. Philippe Vigier.** Que chacun le sache. C'est important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Il est favorable, pour tenir compte du consensus auquel nous sommes parvenus entre différents groupes même si, lors d'une prochaine étape, il faudra inscrire dans la Constitution le droit à la contraception en plus du droit à l'interruption volontaire de grossesse.

En effet, ces droits sont liés l'un à l'autre. Ainsi, en Pologne – je le rappelle comme l'a fait, de manière transpartisane, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes –, non seulement le droit à l'interruption volontaire de grossesse est entravé, mais il est

aussi interdit de délivrer sans ordonnance la pilule du lendemain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**M. Pieyre-Alexandre Anglade.** C'est vrai ! Elle a raison !

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Enfin, monsieur Di Filippo, je le répète pour la énième et dernière fois : lorsqu'on écrit dans la Constitution que « la loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'interruption volontaire de grossesse », on parle du droit à l'IVG tel qu'il existe aujourd'hui, même si je suis partisane de la suppression de la double clause de conscience.

**M. Fabien Di Filippo.** Et l'allongement des délais ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Le Gouvernement est favorable à l'amendement défendu par M. Philippe Vigier.

#### Rappel au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement. Il se fonde sur quel article ?

**M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux.** Sur la sottise !

**M. Jean-Philippe Tanguy.** Mon groupe demande une deuxième suspension de séance. (*Exclamations sur divers bancs.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures dix.*)

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

#### Après l'article unique (suite)

**Mme la présidente.** Sur l'ensemble de la proposition de loi constitutionnelle, je suis saisie par les groupes La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale, Les Républicains, Démocrate (MODEM et indépendants) et Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(*L'amendement n<sup>o</sup> 232 est adopté.*)

#### EXPLICATIONS DE VOTE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel.

**M. Patrick Hetzel (LR).** Au début de la discussion du texte, les députés de notre groupe ont insisté sur leur attachement à la loi Veil du 17 janvier 1975 et aux évolutions qu'elle a connues depuis, dès lors que ces dernières ne remettaient pas en cause les grands principes sur lesquels elle repose. Ces principes fondamentaux, nous avons proposé de les inscrire

dans la Constitution, qu'il s'agisse aussi bien, évidemment, du droit de la femme à demander une interruption volontaire de grossesse que du respect du commencement de la vie.

Alors que la proposition de loi visait au départ à inscrire dans la Constitution l'idée que nul ne peut être privé du droit à l'interruption volontaire de grossesse,...

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Ça ne correspond pas à notre formulation !

**M. Patrick Hetzel.** ...son contenu a fortement évolué au cours de nos débats, si bien que les équilibres fondamentaux de la loi Veil ne sont en réalité plus respectés.

Dès lors, nous avons considéré qu'il fallait prévoir de réelles garanties. Dans ce but, nous avons posé plusieurs questions à M. le garde des sceaux, qui sont hélas restées sans réponse. De même, nous avons été très surpris de constater que notre amendement sur le sujet avait été, en quelque sorte, expédié. C'est la raison pour laquelle notre groupe a continué de poser des questions – en vain, malheureusement – tout au long du débat.

S'agissant des questions sociétales, notre groupe a toujours considéré que chacun devait garder sa liberté de vote. On peut cependant déplorer que le Gouvernement se soit montré très manichéen. Le garde des sceaux a ainsi avancé plusieurs arguments pour démontrer qu'une constitutionnalisation était nécessaire, mais lorsque nous lui avons demandé, en avançant les mêmes arguments, de poser certaines garanties afin de maintenir l'équilibre qui est au fondement de la loi Veil, il a jugé cette fois qu'il n'était pas nécessaire de les inscrire dans la Constitution. Cela pose question.

Les interrogations restent nombreuses. L'alliance entre la majorité présidentielle, le Gouvernement et la NUPES nous conduit à nous interroger, d'autant plus que, selon des bruits qui circulent, Mme Aurore Bergé pourrait retirer la proposition de loi du groupe Renaissance sur le même sujet.

**Mme Prisca Thevenot.** Mais laissez-la tranquille !

**M. Patrick Hetzel.** Ce manque de transparence nous empêche d'avoir un débat éclairé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Erwan Balanant.

**M. Erwan Balanant (Dem).** Nous avons eu ce matin et en ce début d'après-midi un débat riche et qui fait honneur au travail parlementaire. On avait la chance d'avoir deux propositions de loi sur le même sujet : celle de Mme Panot et celle de Mme Bergé. Cela nous a donné le temps de réfléchir et de travailler, en commission, à la recherche du consensus. Nous y sommes parvenus avec l'amendement transpartisan qui a été voté à la majorité dans tous les groupes, hormis chez Les Républicains. Nous montrons par ce vote notre capacité à travailler ensemble quand les sujets réclament le dépassement des clivages. Nous envoyons ainsi aux Français un message : au-delà de nos différences, au-delà de nos divergences politiques, nous sommes parfois capables de trouver la solution la plus proche de leurs préoccupations – celles des Françaises, en l'occurrence.

Notre texte est équilibré. Nous gravons dans le marbre la possibilité pour les femmes de bénéficier d'un droit effectif et d'un égal accès à l'IVG. Les mots mêmes d'« interruption volontaire de grossesse » sont une référence forte et historique à la loi Veil qui l'a légalisée. Je le répète aux membres du groupe Les Républicains, qui ont un peu tremblé

aujourd'hui, comme leurs prédécesseurs en 1975 (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*) : il ne peut s'agir que d'un acte volontaire, libre aux femmes évidemment de choisir.

**M. Vincent Descoeur, M. Jean-Yves Bony et Mme Émilie Bonnivard.** Allez ! C'est bon !

**M. Erwan Balanant.** Nous apportons ainsi également un message au reste du monde car ce texte est aussi une réponse à la récente décision de la Cour suprême américaine. Nous affirmons haut et fort que les droits acquis par les femmes et par les hommes ne connaîtront pas de régression dans notre pays et que nous continuerons à les faire progresser.

Je remercie tous les députés qui ont travaillé sur ce sujet : je pense évidemment à Mme Bergé et à Mme Panot mais aussi à Mmes Rixain, Battistel, Batho et Faucillon, et j'en oublie mais elles se reconnaîtront.

**M. Maxime Minot.** Allez, allez, on enchaîne !

**M. Erwan Balanant.** Le moment est important, mes chers collègues, laissez-moi un peu de temps. J'avais prévu d'être bref, mais je peux tout aussi bien employer les cinq minutes de mon temps de parole !

**M. Fabien Di Filippo.** C'est de l'obstruction ! (*Sourires.*)

**M. Erwan Balanant.** Pour conclure, je souligne que ce débat honore le travail parlementaire. Le combat n'est cependant pas fini : il faudra aller chercher le vote des sénateurs. Ensuite, j'espère que le Gouvernement reprendra à son compte la disposition dans un projet de loi constitutionnelle. Je remercie évidemment M. le garde des sceaux pour son avis de sagesse qui méritait bien son nom. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem. – M. Thomas Rudigoz applaudit également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

**Mme Marie-Noëlle Battistel (SOC).** Je tiens à exprimer la pleine satisfaction du groupe Socialistes et apparentés de voir cette proposition de loi bientôt adoptée. C'est un grand jour pour le droit des femmes. Je veux ici remercier l'ensemble des députés de tous les groupes politiques, parce que je sais que dans chacun d'entre eux, des voix vont contribuer à ce résultat. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Je remercie aussi les auteures des deux propositions de loi, dont évidemment Mathilde Panot (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES*), notre rapporteure, qui a facilité ce travail collectif d'élaboration de la loi. La rédaction retenue n'est pas celle que je privilégiais au départ, mais c'est aussi le travail du Parlement que de rechercher une voie consensuelle comme nous l'avons fait. Je remercie aussi le garde des sceaux pour son sens de l'écoute, et bien évidemment Aurore Bergé, dont le texte, examiné en commission, rejoint pour l'essentiel celui dont nous discutons aujourd'hui. Nous tous, ici rassemblés, allons contribuer à faire un grand pas aujourd'hui vers l'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG. C'est vraiment un jour très important pour le droit des femmes.

Et puis maintenant, monsieur le garde des sceaux, nous comptons sur vous pour proposer un projet de loi le plus rapidement possible afin que la disposition que nous allons adopter soit vraiment inscrite dans la Constitution. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

**Mme Anne-Cécile Violland (HOR).** La rédaction que nous avons adoptée a recueilli en effet des voix venues de tous les groupes politiques. C'est d'abord et avant tout une victoire pour toutes les femmes de France. C'est une victoire juridique puisque la rédaction retenue non seulement préserve le droit à l'IVG, mais nous oblige à le rendre effectif et accessible pour toutes et sur tout le territoire. C'est aussi une victoire humaniste parce que ce texte est le fruit d'un travail transpartisan. Nous nous réjouissons en particulier que la rédaction sur laquelle nous nous apprêtons à nous prononcer résulte de l'adoption d'amendements identiques défendus par Mme la rapporteure et Erwan Balanant. Le travail transpartisan qui s'est engagé dès l'examen en commission des lois des propositions de loi déposées par Mme Bergé et par Mme Panot est une preuve que nous sommes capables de travailler tous ensemble, au-delà des clivages politiques, lorsqu'il s'agit de sujets aussi essentiels que la constitutionnalisation du droit à l'IVG. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – Mme Stella Dupont et M. Olivier Falorni applaudissent également.*) Au fantasme d'accords sociétaux entre groupes évoqué ce matin – un concept que je n'ai pas tout à fait compris –, je veux opposer la sagesse politique de députés qui ont su dépasser leurs clivages pour défendre ce droit fondamental bien qu'ils ne partagent pas la même vision de la société. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et Dem. – M. Maxime Minot et Mme Delphine Batho applaudissent également.*) Le groupe Horizons et apparentés votera cette proposition de loi constitutionnelle telle qu'amendée par notre assemblée. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jérémie Iordanoff.

**M. Jérémie Iordanoff (Écolo-NUPES).** Je suis vraiment affligé par l'attitude et le niveau des débats sur une partie des bancs. Nos concitoyens jugeront.

Nous, écologistes, aurions bien sûr préféré inscrire le dispositif à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution et y inclure le droit à la contraception. Cela étant, l'adoption d'une rédaction commune est une excellente nouvelle et nous nous en réjouissons. En dépit de la tonalité des débats, c'est un grand jour, il faut bien le mesurer. Je souhaite à ce texte une adoption très large dans cette assemblée et le même succès demain au Sénat. L'inscription de l'IVG dans la Constitution est à portée de main. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Elsa Faucillon.

**Mme Elsa Faucillon (GDR-NUPES).** Je veux exprimer, au nom du groupe GDR-NUPES, notre émotion et notre fierté de voir bientôt adopté ce texte qui va permettre la constitutionnalisation du droit à l'IVG. Nous savons toutefois qu'il y a encore du chemin à faire pour que cette disposition entre en application et nous sommes déterminés à mener ce combat pour que le texte aille jusqu'au bout. Nous le voyons aussi comme un message de soutien à toutes les femmes concernées, comme un plaidoyer pour l'universalité de ce droit. Notre détermination est aussi au service de toutes ces femmes qui, à travers le monde, se battent encore pour un droit à l'IVG : je pense aux Texanes, aux Hongroises, aux Malgaches et aux Italiennes, et c'est aussi à elles que nous dédions ce combat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Benjamin Saint-Huile.

**M. Benjamin Saint-Huile (LIOT).** Je m'exprime en mon nom personnel et au nom de l'immense majorité du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoriaux. Tout d'abord, un point de méthode : nous nous refusons à participer à une logique d'obstruction dans le cadre d'une niche parlementaire, qu'il s'agisse de celle de LFI aujourd'hui ou de celles d'autres groupes demain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et LFI-NUPES ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Il faut permettre à chaque groupe de profiter de sa journée pour défendre ses convictions.

Nous sommes évidemment très attachés aux droits des femmes et à leur capacité à décider de leur vie, de disposer de leur corps. Et nous attendions cette discussion avec intérêt, sachant que le groupe Renaissance avait prévu de déposer un texte similaire. De même que nous aurions très majoritairement voté en faveur de ce dernier, nous voterons celui-ci avec conviction, conscients que les Français, en juin dernier, ont souhaité une représentation proportionnelle de l'Assemblée nationale et qu'il nous appartient donc, par sagesse, de créer les conditions de la convergence quand cela est possible. Nous nous réjouissons aujourd'hui que celles et ceux qui ont travaillé à la rédaction de ce texte, et plus particulièrement de l'amendement qui a permis cette convergence, se révèlent finalement largement majoritaires.

Enfin, je tiens à dire à ceux qui ont usé de faux nez que nous les voyons. Il aura fallu deux suspensions de séance au Rassemblement national pour savoir quoi faire ! Vous avez, chers collègues, des colonnes vertébrales de plastique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Michaël Taverne.** C'est honteux de dire ça !

**M. Benjamin Saint-Huile.** Comme la cheffe a changé d'avis, vous allez changer aussi. Nous le regrettons, mais nous savons d'où vous venez...

Donnons aujourd'hui de la force à ce texte pour qu'au Sénat, il trouve écho et résonances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, HOR, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Aurore Bergé.

**Mme Aurore Bergé (RE).** Nous avons tous un héritage personnel qui guide nos engagements et explique notre envie de devenir parlementaires, de nous exposer et de solliciter le suffrage des Français.

La question des droits des femmes, de leur liberté et de leur émancipation a toujours été au cœur des combats que j'ai menés. Avant de revenir dans cet hémicycle – puisque je n'avais pas prévu d'être ici cet après-midi –, j'ai appelé une seule personne pour avoir son aval : ma maman, qui m'a donné l'autorisation d'être présente parmi vous. Ma mère a eu recours à l'avortement comme d'autres mères, à un moment où c'était illégal dans notre pays et où elle risquait la prison, voire sa vie. Elle a d'abord fait appel à un médecin vraisemblablement assez connu à l'époque pour pratiquer ce type d'acte, mais l'opération ne s'est pas bien passée et, comme de trop nombreuses femmes, elle a dû ensuite aller à l'hôpital, où elle pensait trouver un refuge bienveillant et accueillant. Mais elle y a été reçue comme par des inquisiteurs parce qu'on y avait évidemment bien vite compris l'acte qu'elle avait tenté de faire réaliser. Si elle a pu mettre un terme à sa grossesse, c'est au prix d'un curetage

sans anesthésie de la part des médecins. Voilà ce que les femmes subissaient, voilà ce que nos mères et nos grands-mères ont pu subir.

La question de la protection de l'accès à l'IVG ne relève ni d'un caprice, ni du gain politique, ni de l'appartenance à tel ou tel groupe politique. Les Français, on n'a pas cessé de le dire ici, ont d'ailleurs transformé la composition de cette assemblée pour que nous arrivions à démontrer que nous pouvions travailler différemment. Et si nous ne sommes pas capables de le faire sur la question des droits des femmes, alors nous ne le serons sur aucun texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et Dem ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – M. Jean-Charles Larssonneur applaudit également.*)

Voilà la démarche qui est la nôtre aujourd'hui.

Le texte que nous nous apprêtons à voter – avec, je l'espère, la plus large majorité possible – devient celui de notre assemblée. Il doit nous réunir toutes et tous ; il doit aboutir. Nous ne devons pas finir notre mandat parlementaire sans avoir modifié la Constitution, sans y avoir inscrit l'IVG. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*) Voilà l'engagement que nous prenons en votant ce texte unique sur le sujet.

Au nom de toutes les femmes, au nom de toutes nos mères qui se sont battues pour ce droit, au nom de toutes nos filles qui n'auront, je l'espère, plus jamais à se battre, je voterai ce texte et j'espère qu'il sera voté très largement. (*Mmes et MM. les députés des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT se lèvent et applaudissent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Pascale Bordes.

**Mme Pascale Bordes (RN).** Il nous faut rester vigilants car nous avons, aujourd'hui, évité le pire. En effet, le texte initial avait pour objet de créer un droit inconditionnel à l'IVG : s'il avait été adopté, certaines femmes auraient pu avorter jusqu'à huit ou neuf mois de grossesse, ce qui est inadmissible et inenvisageable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Murmures sur divers bancs.*) Ce texte marque une défaite cuisante de la gauche radicale et radicalisée (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), qui n'a pour boussole que la fin de notre monde, du monde que nous connaissons. C'est grâce à un travail transpartisan, c'est grâce à un amendement de Marine Le Pen (*Rires sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) que la majorité a, très rapidement, réécrit son texte pour aboutir à la version qui sera soumise au vote dans quelques instants. Cette réécriture représentant un moindre mal, Marine Le Pen a retiré son amendement.

**M. Matthias Tavel.** C'est du révisionnisme !

**Mme Pascale Bordes.** Le texte, désormais, ne change rien du point de vue juridique puisqu'il renvoie à la loi ; mais ce n'est pas une protection absolue et il nous faudra donc toujours, j'y insiste, rester vigilants. Ce texte n'est qu'un moindre mal.

Je terminerai...

**Mme Sabrina Sebaihi.** Merci !

**Mme Pascale Bordes.** ...en rappelant aux Français qu'ils peuvent, comme toujours, compter sur nous pour défendre leurs droits (*Protestations sur divers bancs*), tous leurs droits, notamment le pouvoir d'achat.

**M. Stéphane Travert.** Non, merci ! On n'a pas besoin de vous !

**Mme Pascale Bordes.** En effet, le groupe LFI-NUPES a eu l'indécence de supprimer de la liste des propositions de loi à examiner celle qui concernait le Smic (*Protestations continues*), alors que nos concitoyens ont aujourd'hui d'autres soucis que l'IVG. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Le sujet est certes important, mais moins que le pouvoir d'achat, qui concerne tous les Français. (*Bruit.*) Ils pourront toujours compter sur nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

**M. Rémy Rebeyrotte.** Quelle honte !

#### VOTE SUR L'ENSEMBLE

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi constitutionnelle.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 387 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 369 |
| Majorité absolue .....             | 185 |
| Pour l'adoption .....              | 337 |
| contre .....                       | 32  |

(*La proposition de loi constitutionnelle est adoptée.*) (*Mmes et MM. les députés des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT se lèvent et applaudissent longuement. – De nombreux députés du groupe RN et plusieurs députés du groupe LR applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la rapporteure.

**M. Matthias Tavel.** Bravo, madame Panot !

**Mme Mathilde Panot, rapporteure.** Je suis très émue de ce vote et du signal historique que l'Assemblée nationale s'honore à envoyer à toutes les femmes de notre pays, mais aussi du monde. (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Les députés des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES applaudissent également.*) Je suis émue de voir que, malgré l'obstruction qui a duré jusqu'au bout du débat, nous avons su dégager un consensus, avec la conscience du temps long, persuadés que nous faisons un acte de progrès – non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour les générations à venir. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale parle au monde ; aujourd'hui, notre pays parle au monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES ainsi que sur quelques bancs du groupe RE.*) En introduisant le droit à l'avortement dans la Constitution, la France deviendrait la nation pionnière en matière de droits des femmes. Il est temps que notre pays s'affirme à l'avant-garde des droits sexuels et reproductifs !

Monsieur le ministre, la balle est désormais dans le camp du Gouvernement. Nous sommes nombreux à espérer un projet de loi constitutionnelle, qui permettrait d'avancer plus rapidement sur cette question. (*Mêmes mouvements.*)

Je remercie chaleureusement et sincèrement tous les collègues députés qui ont permis de recueillir l'assentiment de leur groupe et qui ont travaillé à une formulation transpartisane. Je remercie Mélanie Vogel qui, courageusement, a défendu la

proposition au Sénat, il y a un mois. Je remercie l'administrateur François Joly et l'ensemble des services de l'Assemblée, qui ont fait un travail remarquable. (*Mêmes mouvements.*) Cette victoire historique qui nous permet, je l'ai dit, d'envoyer un signal à notre pays et au monde, je la dédie aux femmes des États-Unis, de Pologne et de Hongrie, dont le droit à l'avortement est aujourd'hui entravé, mais aussi aux militants qui, dans notre pays, luttent au quotidien pour le droit des femmes à disposer de leur corps. (*Mmes et MM. les députés des groupes LFI-NUPES, RE, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT se lèvent et applaudissent longuement.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Sacha Houlié,** président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Je m'associe à ce qui vient d'être dit par différents orateurs, notamment par la rapporteure, s'agissant du message historique que la France délivre au monde. Ce message est d'autant plus fort quand on connaît les attaques contre le droit à l'avortement, mais aussi notre histoire. En effet, je l'ai dit, nous examinons ce texte cinquante ans après le procès de Bobigny.

Le vote qui vient d'avoir lieu n'est pas le point final. Nous n'avons pas besoin d'attendre un texte de loi gouvernemental. S'il était essentiel de réécrire la proposition de loi en se montrant un peu plus prudents – mais sans renoncer à quoi que ce soit en matière de contraception – et d'inscrire cette disposition dans le corps de la Constitution, et non seulement dans son article 1<sup>er</sup>, c'est parce que, ce faisant, nous avons ouvert la voie à un débat au sein de la chambre haute. Ce débat nous implique tous car nous sommes responsables devant les groupes qui nous y représentent. J'assumerai ma part de responsabilité en prenant attache avec le président de la commission des lois du Sénat, pour que le texte chemine avec succès. Ce vote représente un grand pas mais, souvenez-vous en, ce n'est qu'un premier pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux. C'est avec beaucoup de gravité et de solennité que je prends acte du vote historique qui vient d'avoir lieu. Dans mon discours, j'avais exprimé le souhait de voir l'Assemblée nationale se prononcer pour l'inscription de l'IVG dans la Constitution ; c'est désormais chose faite, et bien faite, puisque le texte a été adopté à une très large majorité.

Ce vote a pu avoir lieu grâce à la majorité. Madame Aurore Bergé – il m'est pénible de vous voussoyer en cet instant –, je sais l'engagement viscéral, personnel, qui est le vôtre et je salue le très grand geste que vous avez fait en retirant le texte que vous aviez préparé de longue date. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*) Je salue également les groupes Dem et HOR. Merci pour votre engagement, qui exprime nos valeurs communes. Mais on doit aussi ce vote à l'opposition, en particulier à la gauche. Je salue le travail de Mme la présidente Panot (*Mêmes mouvements*) ainsi que les groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES, sans oublier le groupe LIOT. (*Mêmes mouvements.* – « Ah ! » sur les bancs du groupe LIOT.)

**M. Jérôme Guedj.** Personne ne saurait oublier le groupe LIOT !

**M. Éric Dupond-Moretti,** garde des sceaux. L'Assemblée envoie aujourd'hui un message fort. C'est un grand honneur et une grande émotion pour moi d'être parmi vous et de m'être fait la voix du soutien indéfectible du Gouvernement à ce projet. Vous le savez, une révision constitutionnelle doit recueillir l'accord des deux chambres ; il reviendra au Sénat de se prononcer, le moment venu, sur le fruit de nos débats, dans le cadre de la navette parlementaire. Ce texte marque une étape fondamentale pour le renforcement du droit à l'IVG. Nous réaffirmons que les femmes disposent de leur corps. Point final. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem, SOC, HOR, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*)

### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq.*)

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

2

### ABOLITION DE LA CORRIDA

#### Discussion d'une proposition de loi

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Aymeric Caron et de plusieurs de ses collègues visant à abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité (n<sup>os</sup> 329, 492).

#### PRÉSENTATION

**Mme la présidente.** La parole est à M. Aymeric Caron, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Aymeric Caron,** rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. La question que j'ai l'honneur de vous soumettre interroge le plus profond de nos consciences. Longtemps, nous avons maltraité les animaux sans le moindre remords. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premières lois de protection animale ont été adoptées en Angleterre puis en France. Depuis, elles ont été en permanence actualisées et améliorées en fonction de l'évolution de nos standards moraux et de nos connaissances. Désormais, dans notre pays, les sévices sur les animaux peuvent être punis de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende ; je crois que nous pouvons être fiers de ces dispositions qui entérinent le fait que la République ne tolère pas les violences inutiles sur les animaux. Toutes les conséquences n'ont pas encore été tirées de ce principe qui n'en a pas moins le mérite de servir de socle aux réflexions que nous menons sur nos relations avec les autres espèces.

Ce que je vous demande aujourd'hui, chers collègues, c'est simplement de réparer une injustice.

**M. Alexis Corbière.** Exactement !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Car, malgré la volonté claire du législateur, il y a encore des endroits en France où l'on peut torturer et tuer un animal pour le plaisir en raison d'une exception accordée au prétexte d'une pratique traditionnelle locale ininterrompue.

**Mme Sophia Chikirou.** C'est une honte !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** C'est aberrant, mais la même cérémonie de maltraitance animale interdite à Paris, Nantes ou Strasbourg, est autorisée à Béziers ou à Nîmes. Comment tolérer encore aujourd'hui cette incohérence qui permet à des corridas de se tenir dans certaines villes françaises alors qu'elles sont interdites par la loi commune ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) C'est précisément cette aberration législative que nous devons faire disparaître. Les sévices sur les animaux ne sont acceptables nulle part dans notre République une et indivisible. (*Mme Sophia Chikirou applaudit.*) Ils ne sont acceptables nulle part dans un pays qui se veut un phare en matière de droits humains et de respect du vivant.

Certains prétendent que le taureau ne souffre pas dans l'arène. Ils expliquent que l'excitation liée à la lutte contre le torero et les caractéristiques génétiques de l'animal le prémunissent contre tout inconfort. J'ai même entendu dire par certains aficionados que le taureau tirait une certaine fierté de sa mise à mort chorégraphiée. Je doute sérieusement de ce dernier point : par refus d'anthropomorphisme et par respect pour la science, je ne peux raisonnablement prêter au taureau des sentiments qui ne sont que des prétextes pour mieux l'asservir, l'humilier et le torturer en bonne conscience.

**Mme Anne-Laure Blin.** Il n'y a rien de scientifique dans votre raisonnement !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Oui, j'emploie le mot « torture ». Croyez bien que ce n'est pas de la provocation, chers collègues. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*) Simplement, je ne vois pas quel autre mot utiliser.

Pendant les vingt minutes que dure son calvaire, le taureau subit des coups de pique dont la pointe peut s'enfoncer jusqu'à trente centimètres dans les chairs. Cette pique coupe, blesse et mutile les muscles, les tendons, les ligaments, les nerfs. La pique a pour objet, paraît-il, de montrer la bravoure du taureau. Elle sert surtout à l'affaiblir en s'attaquant aux ligaments du cou, ce qui empêchera l'animal de lever la tête pour se défendre. On plante ensuite dans son dos des banderilles terminées par un harpon en acier de six centimètres, harpon qui va s'insérer dans les chairs et les travailler à chaque mouvement de l'animal afin de le faire souffrir et de l'affaiblir encore. Puis, une fois que le taureau est épuisé, perclus de douleur, vient le moment de la mise à mort, qui ne sera pas immédiate car on achève l'animal à l'épée. Mais pour être fatale, ou presque, l'épée doit transpercer le corps à un endroit et sous un angle bien précis. Sinon, le coup ravage mais laisse en vie. Le matador rate souvent son coup et doit s'y reprendre. Si le taureau met encore trop de temps à tomber, si les coups charcutent sans tuer, on utilise une autre épée, d'un autre format, et on recommence l'opération. Pendant ce temps, le taureau suffoque dans son sang qu'il vomit. Lorsqu'il se couche enfin, le taureau n'est pas encore mort. On va donc l'achever avec un couteau planté derrière la tête par petits coups. Vous verrez des toreros frapper la tête du taureau à quatre, cinq ou six reprises, s'acharner presque désespérément parce que l'animal ne veut pas ou n'arrive pas à mourir. Ensuite, on lui coupe les oreilles et la queue alors même qu'il n'est, souvent, pas encore tout à fait mort. Peut-on

vraiment appeler cela de l'art, comme le font certains ? (« *Oui* » ! *sur quelques bancs du groupe RN.*) Je ne le crois pas. (*Mme Mathilde Paris proteste.*)

Les défenseurs de la corrida convoquent généralement Hemingway et Picasso comme arguments d'autorité : « Ah, ils aimaient la corrida, donc la corrida c'est bien. » Pour ma part, je préfère citer Robert Badinter qui disait, il y a quelques semaines : « La corrida est une des expressions de la culture du sang et de la mort. Ce ne sera jamais la mienne. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

Chers collègues, aujourd'hui, nous pouvons choisir d'abolir la corrida.

**Mme Raquel Garrido.** Oui !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Mais certains d'entre vous ont préféré refuser le débat et empêcher le vote. Plus de 800 amendements ont été déposés, ce qui rend pour le moment impossible un travail parlementaire constructif (*Protestations sur les bancs des groupes RN et LR*) et impossible de procéder au vote final dans le délai imparti, c'est-à-dire avant minuit. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*) C'est ainsi que vous voyez la démocratie ! (*Protestations sur plusieurs bancs, auxquelles répondent des exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**M. Laurent Croizier.** C'est votre approche qui l'empêche, monsieur Caron !

**Mme Sophia Chikirou.** Cela s'appelle de l'obstruction !

**Mme la présidente.** Chers collègues, seul M. le rapporteur a la parole.

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Absolument, cela s'appelle de l'obstruction parlementaire. C'est pourquoi, parce que les Français attendent énormément de nous et parce qu'ils nous observent, je vous demande de retirer tous les amendements d'obstruction pour laisser la possibilité d'un vote (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*) et permettre une décision historique aussi bien pour les droits des animaux que pour l'expression de notre humanité. (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur quelques bancs des groupes SOC et Dem.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ruralité.

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la ruralité.** Dans le cadre de la niche parlementaire du groupe La France insoumise, nous examinons une proposition de loi du député Caron visant à abolir la corrida sur l'ensemble du territoire.

Je rappellerai tout d'abord, pour la bonne tenue du débat, que le Gouvernement a une parfaite conscience de la complexité des discussions que nous sommes amenés à avoir ensemble. La corrida renvoie chacun à son intimité la plus profonde, à son rapport à l'animal et à la mort. Ce sujet traverse toute la société, tout le pays, du nord au sud, mais aussi les générations et la quasi-totalité des groupes politiques de l'Assemblée, lesquels observeront, pour beaucoup, la liberté de vote sur ce texte. Ce rapport à l'intime fait de la corrida un sujet sur lequel chacun exprime sa propre sensibilité. Je ne peux que comprendre et ne pas rester insensible à ceux pour qui le fait de voir un taureau blessé par des banderilles, luttant jusqu'à l'agonie pour ne pas succomber, est insoutenable. Il faut respecter cette émotion et je ne dirai jamais que celle-ci n'est pas légitime ou sincère. Mais je comprends aussi l'émotion qui saisit les habitants des villes,

dont le cœur bat au rythme de ces férias et corridas culturellement ancrées dans les territoires, à l'idée qu'elles pourraient être interdites. Ces corridas, dans plusieurs villes du sud de la France, sont l'objet d'un véritable engouement populaire qui, pendant une semaine, fait vibrer et adhérer toute une population à une culture ancestrale qui relie chaque territoire à son histoire. (*Mme Nathalie Oziol proteste.*) Il ne faut jamais perdre de vue le rôle social des férias, héritage qui se transmet de génération en génération.

**M. Éric Coquerel** et **M. Alexis Corbière**. Hors sujet ! Le texte ne parle pas des férias !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Il faut respecter ces deux émotions qui ne doivent pas s'opposer.

Je tiens également à souligner à quel point le Gouvernement est animé par la défense du bien-être animal et combien les enjeux de la cause animale, mise en avant par ceux qui voudraient voir la corrida cesser, sont au cœur de nos préoccupations. Preuve de l'importance que nous donnons à ce sujet, le Gouvernement et la majorité ont été à l'initiative d'avancées notables pour le bien-être animal au cours de la législature précédente. Nous sommes la majorité qui a le plus agi pour le bien-être animal, notamment en votant la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, sur la proposition de l'ex-député de la majorité Loïc Dombrevail. (*M. Thomas Rudigoz applaudit.*) Nous sommes fiers d'avoir, dans ce texte, renforcé les sanctions en cas de maltraitance animale. Nous avons interdit les spectacles d'orques et de dauphins à partir de 2026 et la détention et le spectacle d'animaux sauvages dans les cirques itinérants d'ici à 2028. L'action du Gouvernement ne s'est pas limitée à cette loi : par un décret du 6 février 2022, il s'est engagé à mettre un terme au broyage des poussins mâles dans la filière des poules pondeuses – on parlait auparavant de 50 millions de poussins broyés chaque année. Voici des exemples concrets de nos actions pour soutenir la cause animale. Vous le voyez, le Gouvernement et la majorité n'ont pas attendu M. le député Caron pour être des acteurs responsables du bien-être animal.

**M. Vincent Bru**. Très bien !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Je suis fière de porter la parole d'un Gouvernement et d'une majorité qui, sur le bien-être animal, ont agi avec responsabilité et sont même allés plus loin que certains de nos voisins. Nous continuerons à agir dans ce sens.

D'un autre côté, comme l'a précisé la cour d'appel de Toulouse, il ne saurait être contesté que, dans le Midi de la France, entre le pays d'Arles et le Pays basque, entre garrigue et Méditerranée, entre Pyrénées et Garonne, en Provence, Languedoc, Catalogne, Gascogne, Landes, il existe une forte tradition taurine qui se manifeste par l'organisation régulière de corridas. En effet, la pratique est à ce jour autorisée dans une cinquantaine de communes par dérogation à l'article 521-1 du code pénal, au nom d'une tradition locale ininterrompue : elle est, par exemple, documentée depuis 1289 à Bayonne. Cela signifie que la pratique dont nous discutons est déjà interdite dans plus de 35 000 communes qui n'ont pas de passé intime avec la corrida. On ne peut que s'en réjouir.

Pourquoi suis-je attachée à ne pas abolir la corrida aujourd'hui ? (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) Si l'on trouve à première vue la corrida barbare, j'aimerais, face à vous, défendre ce qu'elle apporte à nos

territoires en garantissant leur diversité, en y incarnant une certaine liberté et en alimentant en leur sein une filière économique majeure.

**Mme Sophia Chikirou**. Ah, l'argent, l'argent, l'argent !

**Mme Sandrine Rousseau**. Tout est dit !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Tout d'abord, au-delà de la corrida, je voudrais défendre devant vous la diversité de nos territoires et la pluralité de notre société – diversité à laquelle, vous le savez, je suis particulièrement attachée. (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) La corrida est une tradition ancestrale qui participe de l'identité de certains territoires : des enfants qui, dès l'école primaire, visitent les ganaderias dans les Landes aux défilés de gardians à Arles, en passant par la valorisation du patrimoine aux arènes de Nîmes (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Protestations renouvelées sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), sans la tauromachie, ces territoires perdraient leur singularité.

**M. Alexis Corbière**. Vous n'y connaissez rien !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Voulons-nous condamner des villes comme Dax, Mont-de-Marsan ou encore Vic-Fezensac à disparaître de notre imaginaire collectif ? Je ne suis pas ici pour décider ou non du caractère désuet ou anachronique de la corrida ; ...

**Mme Sophia Chikirou**. Tant mieux !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. ...en revanche je peux témoigner de la place que cette tradition occupe dans nos territoires. Bien sûr, me direz-vous, les férias survivront certainement à la suppression des corridas.

**Mme Bénédicte Taurine**. Les férias n'ont rien à voir avec les corridas !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Ce que je tenais à illustrer ici, c'est la place que la corrida occupe dans certains de nos territoires.

Pas plus que M. Caron, j'en suis certaine, ne souhaite stigmatiser toute la moitié sud du pays, je ne souhaite stigmatiser un député parisien qui, éloigné de toute considération politicienne (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et LR ainsi que sur quelques bancs des groupes Dem et HOR. – « Oh ! » sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*), ne serait animé que par des convictions profondes sur le bien-être animal.

J'entends ensuite défendre la liberté de chacun d'assister ou non à une corrida.

**M. Alexis Corbière**. Vos arguments sont très faibles !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Le sujet n'est pas tant de savoir si la corrida doit mourir de sa belle mort ou être condamnée par notre assemblée que de garantir le libre arbitre de tout un chacun vis-à-vis de cette pratique.

**M. Alexis Corbière**. En fait, vous ne dites rien depuis maintenant six minutes !

**Mme Dominique Faure**, *secrétaire d'État*. Or la présente proposition de loi restreint cette liberté qui ne porte préjudice à aucun être humain. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous sommes tous attachés aux libertés individuelles.

**M. Alexis Corbière**. Êtes-vous vraiment secrétaire d'État, madame ?

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** La ferveur autour de la corrida a toujours fluctué avec les époques et avec l'histoire : il y a dix ans, une centaine de corridas se déroulaient chaque année dans l'Hexagone ; aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une cinquantaine.

Troisièmement, je défendrai devant vous une filière pour laquelle l'adoption du texte aurait des conséquences irrémédiables et désastreuses. Au-delà d'une tradition, la corrida représente un tissu économique non négligeable qui a déjà été lourdement affecté par la crise sanitaire du covid-19. La corrida, c'est une cinquantaine d'élevages dans les régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine ; c'est une filière d'excellence, la race Brave, reconnue comme race locale mais aussi comme race menacée en France et qui contribue à la biodiversité et à l'entretien de certains de nos paysages, en Camargue par exemple. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Anne-Laure Blin.** Exactement !

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** Comment pourrait-on décider de l'avenir de cette filière sans avoir pris le temps d'écouter les acteurs de filière et sans avoir imaginé un programme d'accompagnement et de reconversion pour toutes celles et ceux qui vivent de la tauromachie ? (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Sophia Chikirou.** Cela fait des années qu'on les écoute !

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** Avons-nous seulement une étude d'impact pour mesurer ces éléments ? (*M. Loïc Prud'homme s'exclame.*)

Enfin, il n'y a pas d'urgence sur ce sujet. En temps de crise, je crois profondément que l'essentiel est de ne pas fracturer le pays. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Il est contre-productif d'opposer les Français à des fins qui semblent plus politiques qu'essentielles.

**M. Alexis Corbière.** Tout ça est vraiment très faible !

**Mme Sophia Chikirou.** Plus de 80 % des Français sont pour l'abolition !

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** Dans les moments tumultueux que nous traversons, essayons plutôt de nous écouter les uns les autres, de nous respecter et de faire preuve de tolérance. J'ai effectué un grand nombre de déplacements depuis ma nomination et s'il y a une chose dont je suis sûre, c'est que nous sommes tous, dans cet hémicycle, convaincus que les Françaises et les Français ont bien d'autres préoccupations. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Les réelles urgences des Français sont le pouvoir d'achat, la hausse du coût de l'énergie, la guerre en Europe, le manque de médecins dans nos campagnes (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR*), l'urgence climatique, la gestion de l'eau. Voilà, chers députés, ce qui préoccupe nos concitoyens et devrait occuper nos débats. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Raquel Garrido.** Que savez-vous de nos derniers débats, vous n'étiez pas là !

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** Voulons-nous une France monochrome et uniforme ? Voulons-nous une société de l'interdiction ?

**M. Éric Coquerel.** Quel rapport ?

**M. Alexis Corbière.** Votre argumentation est nullissime !

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** Ou préférons-nous une France plurielle, respectueuse de l'histoire et des traditions de chacun de ses territoires ?

Voter pour la présente proposition de loi, formulée dans l'urgence, n'apporterait pas de solutions à nos concitoyens, ne résoudrait aucunement les conflits qui traversent la société sur ce sujet, mais enlèverait de la liberté à une partie de nos concitoyens.

La loi en vigueur permet par dérogation aux seuls territoires de tradition taurine d'organiser des corridas et empêche tous les territoires qui souhaiteraient développer de nouvelles corridas de le faire. Elle est respectueuse de nos différences.

**Mme Raquel Garrido.** Le thème dont nous discutons méritait mieux !

**Mme Dominique Faure, secrétaire d'État.** Je vous invite donc, mesdames et messieurs les députés, à voter contre cette proposition de loi présentée par Aymeric Caron, député du groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR.*)

**Mme la présidente.** Nous en venons à la discussion générale.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**Mme la présidente.** Dans la discussion générale, la parole est à Mme Anne Stambach-Terreirois.

**Mme Anne Stambach-Terreirois.** D'abord, je tiens à vous faire part de mon émotion de prendre la parole devant vous, en ce moment historique, pour défendre l'abolition de la corrida.

Samedi dernier, lors d'une manifestation en soutien à cette proposition de loi, j'ai entendu le témoignage d'une petite fille. (*Exclamations sur quelques bancs RN et LR.*) Elle disait son incompréhension devant ce spectacle de douleur sans nom qu'est la corrida ; elle formait le vœu que les adultes écoutent parfois davantage le bon sens des enfants.

Je ne vous cache pas qu'elle m'a rappelé une autre petite fille, qui ne comprenait pas non plus que son pays permette tant d'inhumanité dans les arènes, tant de violence vis-à-vis d'un animal. Cette petite fille ne se doutait pas qu'elle aurait un jour la chance de monter à la tribune de l'Assemblée nationale pour essayer de convaincre ses collègues députés de mettre, enfin, un terme à cette aberration. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Ce jour est arrivé. Enfin, l'abolition de la corrida est discutée dans l'hémicycle ; enfin, nous avons l'occasion, ensemble, de réparer ce qui n'est rien d'autre qu'une erreur tragique de notre droit. En 1853, l'empereur Napoléon III, pour les beaux yeux de son épouse Eugénie, a importé la corrida d'Espagne, au mépris de la loi de notre pays. En effet, la première loi visant à protéger les animaux avait été promulguée trois ans plus tôt.

**M. Alexis Corbière.** Eh oui !

**Mme Anne Stambach-Terreirois.** C'était la loi Grammont, du nom de ce général qui s'était ému des mauvais traitements imposés aux chevaux dans les rues de Paris. Elle interdisait tout acte de cruauté envers un animal domestique en public. La corrida a donc toujours été illégale (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Mme Sandra Regol applaudit également*) mais on l'a laissée prospérer pour

complaire à la couronne impériale, à tel point qu'au lieu de sévir, de faire appliquer la loi, comme la raison le commandait, on a fini cent ans plus tard par adapter la loi au crime, en accordant une dérogation pour la corrida. Il est donc encore possible de torturer un animal en France dès lors qu'il s'agit d'un taureau, dans les arènes de quelques villes du sud de la France.

Or on ne parle pas de petites souffrances.

**M. Sébastien Chenu.** Et à l'abattage ?

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Pendant la corrida, le taureau est transpercé de part en part, d'abord par la pique du picador, puis par les banderilles, qui portent un joli nom ensoleillé mais sont en fait des harpons qui s'agrippent dans la chair. Puis viennent les épées, enfin le couteau pour le coup de grâce – je devrais plutôt dire les coups de grâce puisque, bien souvent, il faut s'y reprendre à plusieurs fois.

**Mme Martine Etienne.** Ce sont des incapables !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** L'animal vacille, tremble, aveuglé par le sang, il tombe, puis se relève dans la douleur, parfois même il vomit du sang. Qui peut dire sans ciller qu'il ne souffre pas ? S'il en était besoin, l'Ordre national des vétérinaires l'a de toute façon affirmé sans hésitation, dans un rapport paru en 2015 : oui, le taureau souffre pendant la corrida. Ni la sélection génétique ni les conditions d'élevage n'y font rien. Cette pratique est tout simplement parfaitement incompatible avec toute préoccupation de bien-être animal.

**M. Charles Sitzenstuhl.** L'abattage l'est-il ?

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Mes chers collègues, je vais maintenant vous demander un petit effort d'imagination. Re gardez-le, ce taureau. C'est la fin du *tercio*, il a subi tous les coups, il gît sur le sable, espérant le couteau final, pour que ses souffrances cessent. Maintenant ce n'est plus un taureau, c'est votre chien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Vives protestations, prolongées, sur les bancs du groupe RN. – Mme Emmanuelle Ménard proteste également.*)

**Mme Sophia Chikirou.** Il y en a dans vos rangs qui approuvent ce qu'elle décrit !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Vous le voyez, agonisant, terrorisé, ensanglanté, avec les banderilles plantées dans le dos, ne comprenant pas pourquoi la main de l'homme l'a frappé, levant vers vous ses yeux implorants, demandant grâce ? (*Mêmes mouvements.*) Comprenez-vous maintenant le problème, l'erreur fondamentale ? Comment accepter pour un taureau ce que tout le monde, instinctivement, trouve insupportable pour un chien ?

**Mme Sophia Chikirou.** Exactement !

**M. Jocelyn Dessigny.** Que pensez-vous de l'abattage rituel ?

**Mme la présidente.** On ne s'interpelle pas, s'il vous plaît. Seule l'oratrice a la parole.

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Collègues du groupe Renaissance, l'an dernier, presque à la même date, vous votiez fièrement une loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. « Conforter le lien entre les animaux et les hommes » : c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous parlons de notre lien aux animaux, au vivant.

Selon l'explorateur et naturaliste Théodore Monod : « La corrida est le symbole cruel de l'asservissement de la nature par l'homme. » Tout est dit. La corrida n'implique nulle

notion de subsistance, nulle nécessité d'aucune sorte. Le taureau est traité en objet dont on peut disposer ; il souffre et meurt pour notre bon plaisir, pour notre divertissement. Quelle meilleure allégorie d'une domination totale ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.*)

**M. Jocelyn Dessigny.** Et les moutons égorgés pour Allah, vous en pensez quoi ?

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Mais désormais nous le savons : il faut en finir avec ce comportement dominateur et destructeur. Nous appartenons tous au même monde du vivant ; nous partageons avec les animaux le seul écosystème qui nous soit vivable – nos destins sont liés.

En outre, nous avons déjà tranché cette question. Le code pénal est formel : il est interdit de faire souffrir un animal volontairement, plus encore de le tuer. Par conséquent, si vous vous amusez à torturer et à tuer un taureau en place publique à Brest, par exemple, ou bien si vous plantez un coup d'épée entre les omoplates de votre lapin nain, n'importe où en France, vous serez coupable d'un délit et passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Ce ne sont pas de petites peines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

**M. Alexis Corbière.** Les partisans de la corrida n'aiment pas les taureaux !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Mais le même comportement, aux dépens d'un taureau, au sein d'une arène dans le Sud de la France, serait sans conséquences ? Comme le dit une célèbre chanson : « Est-ce que ce monde est sérieux ? » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*)

**Un député du groupe RN.** C'est original !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** On ne peut pas, on ne peut plus se draper dans l'idée de tradition pour défendre cela. Les traditions ne sont pas immuables, elles évoluent avec les sociétés et c'est heureux. Il fut un temps où les Français aimaient à assister aux exécutions publiques : c'était un divertissement familial prisé. Je ne pense pas que quiconque ici pleure ce temps-là !

**Mme Farida Amrani.** Même Marine Le Pen le reconnaît !

**M. David Habib.** Les exécutions publiques !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Nous ne sommes plus au XIX<sup>e</sup> siècle : nous reconnaissons tous les animaux comme des êtres sensibles, capables de ressentir la douleur. C'est même écrit noir sur blanc, dans le code rural – aux articles L. 214-1 et suivants –, et dans le code civil – à l'article 515-14 : les animaux sont des êtres sensibles et doivent être traités comme tels.

Prenons exemple sur la Catalogne qui fut une place forte mondiale de la tauromachie et qui a pourtant mis fin à la corrida il y a dix ans déjà. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Pires Beaune applaudit également.*)

**Mme Nathalie Oziol.** Voilà !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Nous pouvons défendre nos traditions mais pas la violence. Pas la violence, pas en 2022 : ce n'est plus possible.

**M. Charles Sitzenstuhl.** Et les abattoirs ?

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Enfin, chers collègues du sud, dont je suis : soyez raisonnables ! Vous le savez, la feria n'est absolument plus synonyme de corrida. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Mettre fin à la violence dans les arènes ne sonnera pas la fin de la fête : nous continuerons à danser au son des bandas, à chanter « *Paquito chocolatero* » ou « Les fêtes de Mauléon » à tue-tête.

**M. David Habib.** Les fêtes de Mauléon ! Mais qu'est-ce qu'elle y connaît !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Les jeux, les festivités, les tournois en tout genre continueront de nous égayer, et la joie, la sangria et la convivialité seront toujours de la partie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Florence Lasserre.** Venez-y, aux corridas de Mauléon !

**M. David Habib.** Elle n'y a jamais mis les pieds !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Mais, comme pour l'immense majorité des Français qui désormais viennent aux férias pour la fête en elle-même, sans jamais mettre un pied dans l'arène, il ne sera simplement plus question de nous amuser « autour d'une tombe ».

Aujourd'hui, ensemble, nous pouvons aller résolument dans le sens de l'histoire.

Toutefois, certains de nos collègues s'y refusent. Au total, plus de 800 amendements ont été déposés sur cette proposition de loi, composée d'un article unique.

**M. Bruno Millienne.** C'est le droit !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Les députés du groupe Rassemblement national en ont déposé 373 ; ils se font pourtant passer pour des défenseurs des animaux.

**M. Jean-François Coulomme.** Ben tiens !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Le chiffre se monte à 117 pour certains députés du groupe Renaissance, sans compter l'aide de quelques députés non inscrits. Ces kyrielles d'amendements ridicules, que certains ont déposés par paquets de cent, sont une insulte à l'attente exprimée par la société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Nathalie Oziol.** Tout à fait !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Élève-t-on vraiment le débat lorsqu'on propose ironiquement de former les toreros au bien-être animal ? Ou lorsqu'on s'interroge sur la température extérieure idéale pour torturer un taureau ? La France se souviendra de votre attitude puérile et criminelle.

**Mme Sophia Chikirou.** Exactement, on s'en souviendra !

**M. Vincent Descoeur.** Oh !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** L'organisation des débats se fait ici avec vous, mais rappelons-nous que le pays est avec nous !

**Un député du groupe LR.** Ça, ce n'est pas sûr !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** La population est majoritairement opposée à la corrida, même dans les terres dites taurines. On y aime les courses de vachettes bon enfant, oui, beaucoup moins les corridas avec mise à mort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Mme Sandra Regol applaudit également.*)

Selon un sondage Ifop de février dernier, 87 % de nos concitoyens souhaitent la fin de cette dérogation au code pénal qu'est la corrida.

**Mme Nathalie Oziol.** Ça, c'est la démocratie !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** À ce niveau-là, il s'agit d'une exigence démocratique que quelques-uns aujourd'hui piétinent.

**Mme Nathalie Oziol.** Tout à fait !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Or nous sommes les élus du peuple, les représentants de la nation : nous nous devons d'entendre ces citoyens. Nous devons affirmer qu'aucun animal, sans exception, ne peut plus subir d'acte de cruauté dans notre pays.

**M. David Habib.** Ils ont appris la démocratie au Venezuela !

**Mme Anne Stambach-Terreñoir.** Alors qu'on se le dise : par ce mécanisme simple et mesquin d'obstruction parlementaire, vous perpétuez des actes de torture sur des animaux. Rien d'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Mme Christine Pires Beaume applaudit également.* – *M. Vincent Descoeur proteste.*)

Je conclus avec ces mots de Marguerite Yourcenar : « L'homme a peu de chances de cesser d'être un tortionnaire pour l'homme, tant qu'il continuera à apprendre sur la bête son métier de bourreau. » (*Mmes et MM. les députés des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES, ainsi que Mme Béatrice Roullaud, se lèvent et applaudissent.* – *Mmes Christine Pires Beaume et Fatiha Keloua Hachi applaudissent également.*)

**Un député du groupe RN.** Pantalonnade !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur.

**Mme Anne-Laure Blin.** Il a peur !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Depuis trois mois que je travaille...

**M. François Cormier-Boulegeon.** Huit auditions seulement !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** ...avec le groupe La France insoumise sur ce projet d'en finir en France avec cet acte de torture qu'est la corrida, j'ai beaucoup entendu parler de courage. Je regrette de n'en pas voir davantage dans cet hémicycle, à ce moment précis.

**Mme Anne-Laure Blin.** Ah ben si, on est là !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** J'observe pas mal de lâcheté chez certains d'entre vous, dans votre manière de fuir le débat (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, LR, Dem et HOR*), de tout faire pour refuser le vote qui vous donnerait tort, pour ne pas donner satisfaction aux 87 % de Français qui réclament l'abolition de la corrida en France. (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent.* – *Mme Sandra Regol applaudit également.* – *Vives protestations sur les bancs des groupes RN, LR, Dem et HOR.*)

Je vous ai demandé tout à l'heure de vous montrer à la hauteur de votre mandat, en retirant tous les amendements d'obstruction, afin de débattre dignement du sujet. Aucun n'a été retiré. Il y a plus de 480 amendements à examiner. (*Exclamations sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*) À un rythme de vingt amendements par heure, cela représente vingt-quatre heures de débat. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Bruno Millienne.** On est là !

**M. Jocelyn Dessigny.** M. Caron cherche le courage d'abandonner !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Vous avez agi ainsi pour garantir la qualité des échanges – j'en suis certain !

**Mme Anne-Laure Blin.** Mais qu'est-ce qu'il veut ?

**M. David Habib.** Madame la présidente, nous voulons débattre !

**Mme la présidente.** Chers collègues, merci de bien vouloir écouter le rapporteur jusqu'au bout.

Monsieur le rapporteur, pourriez-vous en venir au fait, s'il vous plaît ? (*Exclamations continues.*)

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Les Français nous re gardent.

**M. Vincent Descoeur.** Vous cherchez du courage, monsieur Caron ?

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Je veux leur donner quelques exemples des amendements que vous avez déposés pour nous empêcher de travailler :...

**M. Jean-Yves Bony.** C'est le début !

**Mme Marie Lebec.** Et la liberté d'expression des parlementaires ?

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** ...ils visent à former les toreros au bien-être animal ; à maintenir la corrida, en prévoyant une piqûre contre la douleur ; à interdire les corridas lorsque la température extérieure dépasse 40 degrés Celsius.

**Mme Anne-Laure Blin.** C'est le moment de la discussion générale ! Nous aussi, nous avons le droit de nous exprimer !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Voilà comment vous travaillez – il faut que les Français le sachent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR.*) À cet instant, je pense à tous ceux qui attendaient tellement de cette journée. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, LR et Dem. – M. David Habib s'exclame également.*) Je pense aux millions de Françaises et de Français qui se sont mobilisés avec l'espoir qu'enfin on en finisse avec cette exception intolérable, indigne de notre pays. Je pense aux dizaines d'associations mobilisées, pour lesquelles ce jour était historique.

**Mme Anne-Laure Blin.** Pourquoi prenez-vous la parole ? Dites-le !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Je n'ose imaginer ce que pensent toutes ces personnes pendant qu'elles nous observent en ce moment même ! (*Vives protestations sur les bancs des groupes RN et LR. – Vif échange de propos entre M. François Cormier-Boulegeon et plusieurs députés du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Anne-Laure Blin.** Arrête ton show, on veut débattre !

**M. Frédéric Boccaletti.** On veut débattre !

**Mme la présidente.** S'il vous plaît chers collègues, un peu de calme ! On ne s'entend pas !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** L'insulte et l'invective : quelle belle vision vous donnez de cette Assemblée ! Quelle honte ! (*Bruit.*)

**Mme la présidente.** Chers collègues, s'il vous plaît, du calme !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Ça me coûte et ça me navre de le reconnaître (« Ah ! » sur les bancs du groupe RE), et je tiens à m'en excuser auprès de celles et ceux qui ont tellement compté sur nous pour obtenir une victoire historique,...

**Mme Anne-Laure Blin.** C'est du pipeau, un mauvais jeu d'acteur !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** ...mais je dois me rendre à l'évidence : nous ne pourrions pas abolir la corrida en France aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Applaudissez et soyez fiers de vous !

**Mme Nathalie Oziol, (S'adressant aux députés qui viennent d'applaudir.)** Nous nous souviendrons de vous !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Je tiens à rassurer celles et ceux qui nous écoutent : ce qui vient de se passer...

**Mme Anne-Laure Blin et M. Christophe Blanchet.** C'est votre décision !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** ...n'est pas une fin.

**Mme Anne-Laurence Petel.** On n'est pas à la télévision !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Si madame, nous sommes un peu à la télévision : sachez qu'on nous re garde ! Les Français peuvent voir ce qui se passe dans l'hémicycle et je les invite à re garder ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Anne-Laurence Petel.** Ici, on fait la loi !

**Un député du groupe RE.** Ici, vous n'êtes plus journaliste !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Vous voulez dire que journaliste est un métier honteux ? C'est une invective, pour vous ? (*Exclamations continues. – Mme Laurence Petel interpelle M. le rapporteur.*)

**Mme la présidente.** On ne s'adresse pas directement à M. le rapporteur !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Je suis un député, qui essaye de faire voter des lois pour le bien des Français et pour celui du vivant ! Ce qui se passe aujourd'hui n'est pas une fin : ce n'est qu'un début.

**M. Maxime Minot.** Nous voulons continuer à débattre !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Avec mes collègues du groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale, je déposerai une nouvelle proposition de loi...

**Mme Anne-Laure Blin.** Ce sera la troisième !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** ...transparente...

**Mme Anne-Laure Blin.** En accord avec la Macronie !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** ...qui sera soumise au débat dans le cadre d'une semaine de l'Assemblée. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) J'invite tous nos collègues à y participer : je sais qu'ils sont nombreux et nombreuses, dans chaque groupe, à vouloir la fin de la corrida. Je vous invite à travailler ensemble pour aboutir à la victoire collective qu'attendent tous les Français et les Françaises ! (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Les députés du groupe Écolo-NUPES applaudissent également, certains debout. – Plusieurs députés du groupe SOC applaudissent également.*)

**Mme Émilie Bonnivard.** Non !

**Mme Anne-Laure Blin.** C'est notre liberté !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** La corrida sera bientôt abolie en France, nous le promettons !

Madame la présidente, vous l'avez compris : je suis malheureusement contraint de retirer ce texte. (*Huées sur les bancs des groupes RN et LR. – Mmes et MM. les députés du groupe LFI-*

*NUPES se lèvent et applaudissent. – Quelques députés du groupe Écolo-NUPES applaudissent également, certains debout. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.)*

**Mme Sophia Chikirou.** Bravo Aymeric !

**Mme la présidente.** Chers collègues, nous allons retrouver un peu de calme. À la suite de la déclaration du rapporteur, il est donc pris acte du retrait de la proposition de loi par son auteur...

**M. Bruno Millienne.** C'est honteux !

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** C'est vrai, c'est honteux !

**Mme la présidente.** ...en application de l'article 84, alinéa 2, du règlement. En conséquence, il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion sur ce texte.

La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Monsieur le rapporteur, vous aviez pris une décision courageuse en inscrivant à l'ordre du jour un texte qui divise et met chacun devant ses responsabilités : abolir la corrida, au prétexte du bien-être animal, ou bien refuser l'abolition, au motif de la protection des traditions. Ce texte a été examiné en commission des lois. Un administrateur vous a été affecté et les services de la commission ont accompli un travail important. Nos collègues, quelle que soit leur opinion – elles sont toutes respectables –, ont déposé des amendements – parfois dilatoires, je le dis en toute transparence, et parfois d'obstruction.

Or le groupe LFI-NUPES se livre lui-même à cet exercice d'obstruction assez régulièrement, il faut le reconnaître. *(Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR et sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.)*

**Mme Raquel Garrido.** C'est faux !

**M. Éric Coquerel.** Vous êtes un menteur !

**M. Alexis Corbière.** Vous n'avez pas le droit de dire ça, c'est ridicule, vous vous déshonorez !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Vous avez ouvert un débat et vous avez eu le loisir de vous exprimer et d'exposer vos motifs ; le Gouvernement a eu l'occasion de présenter sa position.

**Mme Raquel Garrido.** C'est honteux !

**Mme la présidente.** Madame Garrido, un peu de calme s'il vous plaît !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Le groupe LFI-NUPES a eu l'occasion de dire ce qu'il pensait de votre proposition, monsieur le rapporteur.

**Mme Raquel Garrido.** C'est honteux !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Tous les députés inscrits dans la discussion générale auraient mérité eux aussi d'exposer la position des différents groupes, ne serait-ce que pour la faire connaître à nos concitoyens. *(Mme Raquel Garrido continue de s'exclamer.)*

**M. Thomas Rudigoz et M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Ainsi, chacun aurait su comment se positionnent les différents groupes et vous auriez eu une réponse à la question que vous avez posée.

De même, un amendement de suppression devait être discuté.

**Mme Bénédicte Taurine.** Il y en avait vingt !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Vingt amendements de suppression, me corrige-t-on, qui ont été adoptés par la commission – on en pense ce qu'on veut.

**Mme Raquel Garrido.** Mais pourquoi parle-t-il ?

**Mme Marie Lebec.** C'est la démocratie, madame Garrido !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Si ces amendements avaient été examinés, chacun aurait pu connaître la position et le vote de tous les députés, puisque vous n'auriez pas manqué de demander un scrutin public. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RE et sur plusieurs bancs des groupes RN, Dem, LR et HOR. – M. David Habib applaudit également.)* Si tel était votre but, il aurait été possible d'identifier les opposants à l'abolition de la corrida. Chacun aurait pu constater la décision des uns et des autres, prise en toute responsabilité.

**M. Jocelyn Dessigny.** La vérité, c'est que M. Caron a peur !

**M. Sacha Houlié, président de la commission des lois.** Je regrette sincèrement que tout le travail effectué au préalable ait été vain et que cette clarification n'ait pu avoir lieu. Vous avez finalement fait preuve de bien peu de courage aujourd'hui, comparé à celui que vous aviez rassemblé jusqu'alors. *(Mmes et MM. les députés des groupes RE, RN, LR et HOR applaudissent, certains debout. – Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

### Rappels au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour un rappel au règlement.

**Mme Emmanuelle Ménard.** Mon intervention se fonde sur l'article 70, alinéa 3. M. Caron a traité les députés qui défendent la corrida de lâches ; il les a accusés de manquer de courage. Par ailleurs, il retire son texte avant que nous ayons pu débattre. Je souscris aux propos du président de la commission des lois : afin de nous prononcer, allons au bout du débat – nous en avons pour une heure tout au plus. Nous souhaitons examiner et soumettre au vote les amendements de suppression, qui ont été adoptés en commission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN, sur plusieurs bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RE.)*

Nous voulons voter, pour affirmer clairement notre position : nous défendons la corrida, contrairement à vous. En faisant ce que vous venez de faire, monsieur Caron, c'est vous qui manquez singulièrement de courage ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs des groupes RE, Dem et HOR. – Les députés du groupe RN applaudissent également, certains debout.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Laure Blin, pour un rappel au règlement.

**Mme Anne-Laure Blin.** Il se fonde sur le même article que celui de Mme Ménard, relatif à la bonne tenue des débats. Monsieur le rapporteur, vous fuyez le débat, vous en avez peur !

**M. Frédéric Boccaletti.** Exactement !

**Mme Anne-Laure Blin.** Nous avons débattu la semaine dernière en commission des lois, argument contre argument. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Pendant une semaine, les députés qui se sont élevés contre votre texte ont été invectivés et insultés; ils s'en sont pris plein la figure, simplement parce que vous ne voulez pas que nous exprimions un avis différent. Le déni de démocratie auquel nous assistons est scandaleux! Vous interrompez la discussion générale juste avant que nous puissions émettre un avis différent.

**M. Jocelyn Dessigny.** M. Caron n'aime pas la démocratie!

**M. Aymeric Caron, rapporteur.** Vous êtes drôle!

**M. Jocelyn Dessigny.** Pas vous!

**Mme Anne-Laure Blin.** Vous laissez croire à tout le monde que seul votre avis refléterait celui des Français; eh bien, non! Plusieurs députés ont déposé des amendements sur ce texte; nous demandons simplement de les examiner et de les soumettre au vote, afin d'entendre les arguments des uns et des autres et de savoir si vous représentez vraiment les Français. Or la commission des lois s'est exprimée et a adopté les amendements de suppression. Vous avez peur que votre texte soit une nouvelle fois mis en échec. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et LR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je ferai droit aux demandes de rappel au règlement – une par groupe. Je vous rappelle que, le texte ayant été retiré, il ne sert à rien de demander la discussion des amendements.

La parole est à M. Alexis Corbière, pour un rappel au règlement.

**M. Alexis Corbière.** Il se fonde sur l'article 100 relatif à la bonne tenue des débats. Je voudrais rappeler à tous les collègues, quel que soit leur groupe, que nous débattons aujourd'hui dans le cadre de la niche parlementaire du groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale.

**Mme Anne-Laure Blin.** Et alors?

**M. Alexis Corbière.** Alors ce groupe est contraint, comme le seront tous les groupes, d'examiner des textes dans un délai fixe, compris entre neuf heures du matin et minuit. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RE, RN, Dem, LR et HOR.*) Collègues, vous subirez vous aussi cette contrainte pour votre propre travail parlementaire. Lorsque vous présenterez vos propositions de loi, gare aux pluies d'amendements déposés par les autres groupes, qui profiteront de l'occasion pour vous empêcher d'avancer!

**M. Jocelyn Dessigny.** Des menaces, monsieur Corbière?

**M. Fabien Di Filippo.** C'est ça, le totalitarisme!

**M. Jocelyn Dessigny.** Le stalinisme de La France insoumise!

**M. Alexis Corbière.** Quel que soit le groupe dans lequel nous siégeons, c'est notre travail collectif qui est aujourd'hui altéré! (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES applaudissent, certains debout.*) Le parlementarisme, les droits des parlementaires et ces journées de niches, limitées dans le temps, auxquelles tous les groupes ont droit, doivent être respectés par tous! (*Mme Michèle Peyron proteste.*)

**Mme Prisca Thevenot.** Par vous d'abord!

**M. Alexis Corbière.** Monsieur le président de la commission des lois, vous avez évoqué le fait que nous avons, une fois en particulier, déposé un nombre significatif d'amendements sur un texte présenté par le Gouvernement: ce texte n'était pas contraint par la limite horaire à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) En outre, il ne s'agissait pas de bloquer le débat mais de l'allonger pour que nos concitoyens en soient plus instruits encore.

En défense de mon ami le rapporteur Aymeric Caron dont je connais les convictions, je tiens, au nom de notre groupe, à le saluer (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) et à répéter ce qu'il a dit à ceux qui lui ont reproché de se défilé: le débat continuera et sera enrichi.

**Mme Anne-Laure Blin.** Alors laissez-le se tenir!

**M. Alexis Corbière.** Nous allons déposer un texte transpartisan parce qu'il y a des partisans de l'abolition de la corrida dans tous les groupes! (*Mmes et MM. les députés du groupe LFI-NUPES applaudissent, la plupart debout.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bruno Millienne, pour un rappel au règlement.

**M. Bruno Millienne.** Il se fonde sur le même article. Monsieur Caron, écoutez-moi: le groupe Dem n'ayant pas provoqué d'embolie parlementaire, ses membres sont à même de parler sincèrement de ce qui vient de se passer. Il y a trois semaines, je vous ai rencontré à la buvette de l'Assemblée; vous m'avez alors demandé si je voterais votre texte. Je me souviens très bien de ma réponse: entre la culture et la cruauté, mon opinion n'était pas faite; j'avais besoin d'être instruit.

Je regrette vivement, du plus profond de mon cœur, que nous n'ayons pas ce débat. Vous auriez pu le laisser aller à son terme, perdre peut-être, et remettre ensuite votre ouvrage sur le métier. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Au moins, aurions-nous pu avoir cette discussion; je suis donc frustré de son interruption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes RE, RN et LR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Laurence Petel, pour un rappel au règlement.

**Mme Anne-Laurence Petel.** Il se fonde sur l'article 70, madame la présidente. J'abonde dans le sens des propos tenus par mes collègues, parce que j'avais l'intention de voter en faveur de cette proposition de loi.

**M. Sylvain Maillard.** Moi aussi!

**Mme Anne-Laurence Petel.** J'allais la voter, parce que...

**M. Alexis Corbière.** Il aurait fallu vingt-quatre heures de débats!

**Mme Anne-Laurence Petel.** Monsieur Corbière! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, chers collègues, seule Mme Petel a la parole. Monsieur Corbière, vous venez de vous exprimer, merci de bien vouloir écouter Mme Petel!

**Mme Anne-Laurence Petel.** Il faut aussi un peu de courage pour voter une proposition de loi sur l'abolition de la corrida contre l'avis majoritaire de son propre groupe. Vous m'avez ôté cette possibilité de débattre. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Raquel Garrido.** Ce n'est pas vrai !

**Mme la présidente.** Madame Garrido, un peu de calme s'il vous plaît !

**Mme Anne-Laurence Petel.** M. Caron a découvert qu'on pouvait déposer des amendements d'obstruction : mais c'est à peu près ce que fait La France insoumise depuis le début de la législature. *(Mêmes mouvements.)*

**M. Loïc Prud'homme.** Quelle blague ! Et si on parlait de vos 49.3 ?

**Mme Anne-Laurence Petel.** Nous avons la possibilité d'avoir un vrai débat démocratique et, peut-être, de construire un compromis, d'effectuer des rapprochements, de confronter des idées et des points de vue – tout ce que nous devons faire dans l'hémicycle.

Ce qui se passe aujourd'hui est conforme à l'attitude que vous avez eue en commission des lois, monsieur le rapporteur : une telle condescendance vis-à-vis de vos contradicteurs que même les indécis ne se sont pas rangés dans votre camp ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe HOR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)* Vous avez réussi à unir les gens contre vous !

Quand on écrit la loi, on doit fabriquer du compromis, ce que vous n'avez pas su faire. *(Mme Raquel Garrido s'exclame.)* Je le regrette.

Je déplore également que vous ayez choisi d'arrêter la discussion générale après une prise de parole d'une députée de la NUPES.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Comme par hasard !

**Mme Anne-Laurence Petel.** Je suis désolée, je n'ai pas été élue députée pour utiliser cet hémicycle comme un plateau de télévision *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et LR)* ; je le considère pour ce qu'il est, à savoir le lieu où l'on fabrique la loi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et LR, et sur quelques bancs du groupe RN.)*

**M. Jean-Yves Bony.** Bravo !

**Mme Émilie Bonnard.** Excellent !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hervé de Lépinau, pour un rappel au règlement.

**M. Hervé de Lépinau.** Il se fonde sur l'article 70, alinéa 5. En effet, les députés du groupe Rassemblement national considèrent que M. Caron les a outragés, en remettant en cause l'essence même du travail parlementaire en dénonçant le nombre d'amendements déposés.

Comme nous sommes désormais privés de la possibilité de débattre sur le fond, je tiens à souligner, premièrement, que la corrida concerne des écosystèmes régionaux importants – il y avait donc des choses à dire – et, deuxièmement, que l'outrage ne peut dissimuler votre débandade, qui est d'autant plus désagréable que nous avons été véritablement harcelés de courriels. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et LR. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

**M. Alexis Corbière et Mme Raquel Garrido.** Et ce n'est pas fini !

**M. Hervé de Lépinau.** Depuis au moins un mois, en effet, nous sommes assommés par plusieurs dizaines de courriels appelant à voter votre proposition de loi.

Du reste, vous avez décidé de la retirer après votre discours à la tribune, alors que vous aviez inscrit à l'ordre du jour de votre journée de niche parlementaire un texte intéressant qui concernait le pouvoir d'achat des Français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

**M. Alexis Corbière.** Vous avez voté contre en commission ! Vous êtes des hypocrites !

**M. Hervé de Lépinau.** Par dogmatisme, vous avez préféré faire de l'esbroufe.

S'agissant du premier texte inscrit à l'ordre du jour de votre niche, il a été dénaturé par le vote d'un amendement. Une fois de plus, vous avez remporté une victoire à la Pyrrhus. Au bout du compte, la niche parlementaire du groupe LFI-NUPES n'aura été qu'une vaste blague ; il est regrettable que des sujets intéressants n'aient pu être débattus dans l'hémicycle. À ce titre, nous espérons un jour examiner la question de la réintégration des soignants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** Le texte est donc retiré et je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes avant de passer à l'examen de la proposition de loi suivante.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

3

### **RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ NON VACCINÉ**

#### **Discussion d'une proposition de loi**

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi portant réintégration du personnel des établissements de santé et de secours non vaccinés grâce à un protocole sanitaire renforcé (n<sup>os</sup> 322, 493).

#### PRÉSENTATION

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat, rapporteure de la commission des affaires sociales.

**Mme Caroline Fiat,** rapporteure de la commission des affaires sociales. Je suis heureuse de pouvoir vous présenter notre proposition de loi sur la réintégration des personnels non vaccinés moyennant un protocole sanitaire strict.

Je le répéterai plusieurs fois, dans l'espoir que la pédagogie de la répétition porte ses fruits : notre proposition de loi ne remet pas en cause l'obligation vaccinale.

**M. Sylvain Maillard** et **M. Benjamin Haddad**. C'est faux !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. Je le répète : notre proposition de loi ne remet pas en cause l'obligation vaccinale.

**M. Sylvain Maillard**. Eh si !

**M. Benjamin Haddad**. Vous êtes avec les antivax !

**M. Ugo Bernalicis**. Prenons un peu de hauteur !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. Ainsi, si nous sommes naturellement ouverts au débat, je vous remercie de ne pas vous retrancher sans cesse derrière cette argumentation, comme ce fut le cas en commission, pour justifier votre opposition au texte. Je ne suis devenue ni antiscience ni antivaccin.

**M. Benjamin Haddad**. Mélenchon voulait autoriser le vaccin Sputnik V !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. Dois-je rappeler qu'au mois de janvier 2021, j'ai été personnellement menacée pour avoir remercié le directeur du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de ma circonscription d'avoir levé l'obligation vaccinale dès le début de la vaccination ? À l'époque, beaucoup d'entre vous s'interrogeaient d'ailleurs sur le fait de se faire vacciner alors que je fus parmi les premières personnes à recevoir le vaccin.

Je vous remercie donc d'éviter toute caricature, personne sur nos bancs n'est antiscience. Nous écoutons ce que nous disent les scientifiques, nous le prenons en considération.

**Mme Prisca Thevenot**. Vous n'avez jamais soutenu la campagne de vaccination !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons soumis notre protocole aux autorités sanitaires. La Haute Autorité de santé (HAS) l'a ainsi validé.

En commission, j'ai d'ailleurs entendu tout et son contraire. Un député de la minorité présidentielle...

**M. Philippe Vigier**. Ça va !

**Mme Nathalie Oziol**. Oui, de la minorité !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. ...a indiqué que mon protocole ne protégerait pas. Or c'est précisément celui qui a été établi par M. Castex, alors Premier ministre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Par conséquent, soit le Gouvernement a menti sur l'efficacité de ce protocole,...

**Mme Prisca Thevenot**. On y revient !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. ...soit vous faites preuve d'une grande mauvaise foi car il s'agit d'une proposition de loi du groupe LFI-NUPES.

Ensuite, vous vous opposez à la proposition de loi en rétorquant qu'elle ne concernerait que très peu de monde.

**M. Thomas Mesnier**. C'est vrai !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. « En même temps », vous expliquez que le protocole prévu coûtera beaucoup trop cher. Les deux affirmations sont incompatibles.

De plus, comme je l'ai déjà évoqué, chaque personne compte. Demandez à un directeur d'Ehpad la différence que ferait la présence au quotidien d'une ou deux personnes supplémentaires dans son équipe. (*M. Ugo Bernalicis applaudit.*) Cela permettrait, entre autres, à chacun de bénéficier décemment d'heures et de jours de repos et de prendre soin plus dignement des résidents.

**M. Benjamin Haddad**. Vous voulez vraiment envoyer des personnes non vaccinées dans les Ehpad pour soigner nos grands-parents ?

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. La situation de notre système de santé et de nos secours est très préoccupante. Nos personnels sont, plus que jamais, au bord de la rupture et tous nos concitoyens pâtissent d'une situation catastrophique.

**M. Philippe Vigier**. On doit protéger nos personnels !

**Mme la présidente**. Chers collègues, je sais que vous êtes impatients de vous exprimer ; cela tombe bien, nous en venons bientôt à discussion générale. Seule Mme la rapporteure a la parole.

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. Plus personne n'oserait nier la pénurie de personnels dans les établissements de santé, à l'heure où des services entiers doivent fermer et où l'on trie les enfants à soigner face à l'épidémie de bronchiolite qui sévit actuellement.

**Mme Prisca Thevenot**. C'est indécemment !

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. La semaine dernière encore, à l'hôpital de Saint-Malo, un homme est décédé sur un brancard, dans un couloir, alors qu'une alerte avait été lancée sur le manque de personnel. Ces scènes sont inacceptables.

Les services de secours, notamment les pompiers, rencontrent les mêmes difficultés. Mobilisés sans relâche contre les mégafeux qui ont touché la France, ils ont connu un été épuisant. Dans un contexte de dérèglement climatique, ils sont amenés à être toujours plus mobilisés.

La situation est particulièrement dramatique en outre-mer, où les appels à la réserve sanitaire se multiplient en même temps que les tensions sociales.

Si le nombre exact de personnes suspendues est difficile à trouver, la réalité sur le terrain est frappante : dans ce contexte, chaque personne compte.

**Mme Caroline Fiat**, *rapporteuse*. Pour rejeter notre proposition de loi, certains expliquent qu'elle ne réglerait pas le problème de pénurie de personnel. Nous sommes bien évidemment conscients que notre texte ne suffira pas à rattraper des décennies de casse de nos services publics. Je vous renvoie à toutes les propositions de notre groupe en la matière. Notre proposition de loi suggère donc une porte de sortie acceptable pour toutes ces personnes. Il ne s'agit pas de les réintégrer comme si de rien n'était, mais de prendre en compte le fait que nous avons besoin d'eux et qu'ils souhaitent revenir pour exercer leur métier, un métier qu'ils aiment. En outre, la question se posera inévitablement puisqu'il ne sera pas possible de laisser toutes ces personnes en errance, dans un statut paraissant juridiquement flou.

Malheureusement, la crise de confiance est profonde. L'incompréhension règne de part et d'autre, après plus d'un an de mise au ban de ces personnels, malgré leur souhait de prendre soin – leur vocation. Les personnels suspendus peinent à comprendre le rejet persistant dont ils font l'objet, alors même que la plupart sont vaccinés – j'en fais partie – mais ne sont plus à jour, et que l'on fait appel à des renforts étrangers qui, eux, échappent à l'obligation vaccinale.

La présente proposition de loi vise à sortir de cette situation par le haut, sans aucun dogmatisme. Elle prévoit de réintégrer ces personnels dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé. Elle est fondée sur une approche scientifique et

s'inscrit dans une démarche de responsabilité. De plus, elle sera temporaire, en attendant qu'une solution durable soit trouvée. Un débat caricatural serait donc injustifié. Finalement, la réintégration des personnels suspendus permettra de renouer avec la stratégie consistant à convaincre plutôt qu'à contraindre, préconisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Chers collègues, j'espère que ce texte fera consensus. Je sais que certains d'entre vous sont venus de loin pour le voter. Il nous revient de prendre cette décision politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

**M. Sylvain Maillard.** Madame la ministre déléguée, faites-les revenir à la raison !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.** À l'heure où nous examinons cette proposition de loi, je commencerai par rappeler deux choses. D'abord, le gros de la tempête est peut-être derrière nous, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle bourrasque, par exemple de l'émergence d'un nouveau variant inquiétant. Nous ne devons à aucun moment oublier que le covid-19 n'est en aucun cas une maladie bénigne. On en meurt, toujours, tous les jours, partout dans notre pays.

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Encore aujourd'hui, la vaccination, qui nous a permis de dépasser cette pandémie, joue un rôle décisif. C'est grâce à elle que nous avons pu retrouver une vie normale et mieux protéger les plus fragiles d'entre nous. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que les campagnes hivernales de vaccination contre la grippe et la covid ont commencé. J'invite tous nos concitoyens les plus fragiles, et ceux qui les entourent, à se faire vacciner contre ces deux maladies. (*MM. Sylvain Maillard et Éric Alauzet applaudissent.*)

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** J'espère, mesdames et messieurs les députés, que vous pourrez relayer ce message dans vos circonscriptions. La vaccination protège, notamment contre les formes graves de ces deux virus. La vaccination contre la bronchiolite est d'ailleurs une piste prometteuse pour les prochaines années, pour mieux protéger les plus jeunes d'entre nous. Je rappelle aussi l'utilité des gestes barrières face à la diffusion du covid-19, mais aussi à la grippe et à la bronchiolite : nous recommandons notamment le port du masque en situation de promiscuité, par exemple dans les transports en commun.

Je rappelle également que l'obligation vaccinale pour les professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire et médico-social, si elle a fait beaucoup de bruit, n'est ni nouvelle ni inédite. Prenons l'exemple de l'hépatite B : l'obligation vaccinale des personnels de santé a permis, de longue date, une très forte diminution du nombre de cas d'origine professionnelle, alors qu'ils étaient très fréquents dans les années 1970. Cette obligation est tout simplement la contrepartie d'une responsabilité à part de nos soignants vis-à-vis des personnes qu'ils prennent en charge et qui sont, par définition, souvent fragiles. La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire a donc prévu, dans le cadre de notre combat contre le covid-19, l'obligation vaccinale contre ce virus, pour les personnes travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-

social. Il s'agit d'une mesure justifiée de protection des publics les plus fragiles, de limitation de la propagation du virus et de protection du système de santé. Bien sûr, la liste des vaccins obligatoires pour les professionnels de santé évolue au fil des années et des épidémies. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons récemment saisi la Haute Autorité de santé, sur un spectre beaucoup plus large que la seule obligation de vaccination contre le covid.

Ces éléments de contexte rappelés, nous sommes donc réunis pour examiner la proposition de loi portant réintégration du personnel des établissements de santé et de secours non vacciné grâce à un protocole sanitaire renforcé, déposée par la députée Caroline Fiat. Je tiens d'abord à revenir sur les chiffres et sur les faits. Ils nous disent une chose très simple : l'épidémie n'est pas derrière nous et la vaccination reste vitale. Je l'ai dit : le covid-19 est loin d'avoir dit son dernier mot. Et il revient puisque le taux de reproduction, qui mesure la circulation du virus, est redevenu positif la semaine dernière, à hauteur de 1,19 exactement, contre 0,93 la semaine précédente et 0,65 deux semaines auparavant. Vous le voyez, ce chiffre est en croissance et cela signifie que le virus circule à nouveau activement et que chaque personne qui contracte la maladie la transmet à plus d'une autre.

Dans ce contexte, l'obligation vaccinale est essentielle : d'une part pour limiter les risques de contamination et protéger ainsi les patients fragiles et hospitalisés, les personnes âgées et les personnes à risque de forme grave, notamment les personnes immunodéprimées ; d'autre part pour protéger les personnels soignants et réduire les risques d'absentéisme dans les services déjà en tension. En un mot, nous devons rester vigilants face à l'épidémie et les établissements de santé et médico-sociaux ne sont pas dispensés de ce devoir de vigilance.

Sur le fond, la réintégration des personnels non vaccinés n'est pas opportune. J'entends dire qu'elle serait la réponse aux difficultés que rencontre notre système de santé : c'est faux. Tout d'abord, ce phénomène reste très minoritaire, voire marginal. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 99 % des professionnels concernés ont rempli leur obligation. Je tiens à leur rendre hommage. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Michel Lauzzana.** Bravo !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Ce pourcentage confirme l'adhésion des professionnels à l'obligation vaccinale. Ils ont compris qu'elle s'inscrivait dans une logique d'éthique du soignant et qu'il s'agissait d'une mesure de protection d'autrui. Il reste environ 0,5 % de professionnels considérés comme non vaccinés – plus précisément, 0,3 % des personnels du secteur sanitaire. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement des soignants, mais aussi de personnels administratifs et techniques. En outre, ces chiffres sont ceux élaborés par le ministère au mois de mai : il est très probable qu'ils soient encore moins élevés aujourd'hui. Nous avons donc demandé qu'ils soient actualisés afin que nous puissions mesurer le phénomène à ce jour. Selon l'Ordre national des infirmiers, il reste aujourd'hui 1 000 infirmiers suspendus pour une population de 637 000 personnes, soit environ 0,16 % des effectifs.

**M. Michel Lauzzana.** Bravo !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Selon la Fédération hospitalière de France, les personnes concernées seraient de l'ordre de 4 000, sur plus de 1,2 million d'agents. Vous le voyez, dans l'ensemble, il serait trompeur de penser que le phénomène de non-vaccination des personnels

soignants concerne plus qu'une infime minorité. Votre proposition de loi, madame la députée, prévoit de mettre fin à une obligation vaccinale.

**Mme Mathilde Panot.** Mais non !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Nous pouvons en débattre, sans perdre de vue les principes de respect, de pragmatisme et d'éthique car l'éthique est le sens de l'engagement des professionnels du soin. Par ailleurs, je pense que nous devons veiller à évaluer objectivement la situation.

**M. Philippe Vigier.** Absolument !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** C'est pourquoi, cet été, nous avons saisi la HAS sur l'opportunité de revenir sur l'obligation vaccinale pour les professionnels. Dans son avis du 22 juillet, elle a jugé que « les données n'étaient pas de nature à remettre en cause cette obligation vaccinale », pour toutes les personnes ayant « des contacts fréquents et rapprochés avec des personnes vulnérables ». Le comité de scientifiques, des sociétés savantes, les ordres professionnels, mais aussi France Assos Santé, qui représente les patients, tous se sont prononcés avec conviction pour le maintien de l'obligation vaccinale.

Bien sûr, cela ne veut pas dire que nous ne devons pas engager une réflexion de plus long terme sur l'obligation vaccinale contre le covid-19 et, plus généralement, sur les vaccins obligatoires recommandés pour les soignants. C'est pourquoi nous avons saisi la HAS la semaine dernière, conformément à notre engagement, sur la révision de l'ensemble des recommandations vaccinales des professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire et médico-social. La HAS se prononcera donc sur la réactualisation des recommandations vaccinales pour les professionnels de santé, en prenant en compte l'obligation vaccinale contre le covid-19. Nous attendons désormais ses recommandations : elles devraient être publiées dans les prochaines semaines.

Mais, plus profondément, il y a un enjeu d'éthique auquel je serai très attentive. Je sais que les professionnels du soin y sont particulièrement attachés, d'où les chiffres colossaux de vaccination de ces femmes et de ces hommes,...

**M. Philippe Lottiaux.** Ils n'avaient pas le choix !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...qui se sont avant tout engagés pour soigner, guérir et prendre soin des personnes les plus vulnérables. Les professionnels sont, pour beaucoup, les premiers à nous dire être totalement opposés à la perspective d'un retour de leurs collègues qui n'ont pas joué le jeu de la vaccination, et cela alors qu'ils sont les premières victimes du manque de personnels dans les établissements de santé. Je peux donc déjà vous dire que le remède que vous proposez est pire que le mal. (*M. Philippe Berta applaudit.*)

**M. Sylvain Maillard.** Bravo !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Beaucoup de professionnels se sont accordés sur le fait que l'hésitation vaccinale était éthiquement inacceptable dans leur profession. C'est bien sûr une question complexe et délicate. Dans ce contexte, je souhaite donc connaître l'avis du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE), que nous avons saisi récemment. Il pourra nous épauler sur la définition de critères permettant de justifier, ou non, de la mise en place d'une obligation vaccinale pour les professionnels de santé et pour les professionnels exerçant dans les secteurs sanitaire et médico-social. Ce sera notamment l'occasion de chercher à concilier plusieurs de

nos valeurs fondamentales, entre la liberté individuelle d'une part et, d'autre part, le bénéfice collectif de la vaccination, au vu de l'intérêt général qui sous-tend notre contrat social.

Enfin, concernant les moyens, le protocole sanitaire que propose le texte n'est ni réaliste, ni pratique. Très honnêtement, je pense qu'il est trop complexe, et inapplicable en pratique.

**M. Antoine Léaument.** C'est celui de Castex !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** L'article 1<sup>er</sup> fait ainsi reposer la réintégration du personnel non vacciné sur la présentation quotidienne d'un test de dépistage négatif du covid-19, en cours de validité. L'exposé des motifs ajoute qu'il doit s'accompagner du port d'un équipement de protection. En pratique, ce protocole n'est ni réaliste, ni efficace.

**Mme Mathilde Panot.** Demandez à M. Castex !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** D'une part, le test présenté peut être en réalité un faux négatif. Vous me répondez que c'est la raison pour laquelle le dispositif prévoit d'imposer le port d'un équipement de protection. Cependant, les personnels ne porteront pas en permanence de tels équipements. Ils seront, par exemple, susceptibles de les enlever lors des pauses déjeuner. De plus, il serait très lourd, pour les établissements de santé, ainsi que pour les établissements sociaux et médico-sociaux, de contrôler que les personnels non vaccinés ont bien effectué régulièrement les tests. En bref, le protocole proposé est impossible, non seulement pour les professionnels concernés, à réaliser, mais aussi pour les établissements, à contrôler : c'est d'ailleurs ce qui vous a été dit lors des auditions que vous avez réalisées avec Mme la rapporteure.

**M. Sylvain Maillard.** Exactement !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** L'article 2 prévoit quant à lui que l'État finance les tests de dépistage virologique, ainsi que des équipements de protection individuelle nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle, comme les masques FFP2. C'est une disposition coûteuse...

**Mme Mathilde Panot.** Ah, c'est donc cela !

**Mme Clémence Guetté.** Essayez les sacs-poubelles, ils coûtent moins cher !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** ...qui ne se justifie pas sur le plan éthique. De plus, est-ce prioritaire, à l'heure où nous devons prendre des décisions importantes pour aider le système de santé à faire face à des défis à court terme, comme l'épidémie de bronchiolite, ou à des défis à long terme ? Je m'interroge sur le sens de vos priorités politiques.

Mesdames et messieurs les députés, nous devons prendre le temps de la réflexion et nous fonder sur des données objectives en ce qui concerne l'opportunité mais aussi le caractère éthique de la levée de l'obligation vaccinale. Surtout, les moyens proposés par ce texte – j'en suis convaincue – ne sont pas les bons.

**M. Antoine Léaument.** C'est vous qui n'êtes pas convaincante !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Pour l'ensemble de ces raisons, le Gouvernement n'est pas favorable à cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. Sylvain Maillard.** Très bien !

## DISCUSSION GÉNÉRALE

**Mme la présidente.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

**M. Jean-Philippe Nilor.** La suspension des personnels soignants et de secours a débouché sur une crise sociale aux effets dévastateurs, partout en France, mais particulièrement dans les territoires dits d'outre-mer. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*) Le présent texte nous offre l'opportunité de renouer et de nous réconcilier avec la stratégie consistant à « convaincre plutôt que contraindre », préconisée par l'OMS.

**M. Sylvain Maillard.** Vous avez toujours été contre les vaccins, monsieur Nilor !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Nous sommes donc appelés à nous prononcer, sans aucun dogmatisme, avec beaucoup de sérénité, avec intelligence et, surtout, hors d'un état d'esprit guerrier, sur l'avenir de milliers d'hommes et de femmes, jusque-là pleinement investis dans un service public.

Aujourd'hui, bien que non éradiqué, le virus n'est plus aussi virulent – c'est une réalité – alors que la pénurie de soignants embolise nos hôpitaux au point de compromettre l'accès aux soins, notamment pour les plus démunis.

Et pourtant, dans les grands médias nationaux aux ordres de quelques milliardaires,...

**M. Philippe Vigier.** Oh là là ! Quel niveau !

**M. Jean-Philippe Nilor.**...on nous dit à longueur de journée que les personnels suspendus sont peu nombreux, comme si le nombre pouvait justifier une quelconque injustice ; que beaucoup se sont réinsérés ; que leur réintégration poserait un problème d'éthique, en particulier par rapport à ceux qui sont vaccinés.

**M. Sylvain Maillard.** Ce serait surtout un problème éthique vis-à-vis des malades !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Si, dans toute la France, la suspension des personnels a causé un tort considérable au fonctionnement des établissements de soins et de secours, qui ne disposent pas de moyens humains suffisants, dans les outre-mer, ce phénomène se mesure au centuple.

Un chiffre : en Guadeloupe, seuls 20 % des personnels présentent un schéma vaccinal complet à trois doses. Un cinquième seulement ! La suspension des personnels non vaccinés vient donc aggraver sensiblement les problèmes de chômage endémique et de pauvreté, dans un contexte, rappelons-le, de vie chère.

**Mme Danièle Obono.** Est-ce éthique, ça ?

**M. Jean-Philippe Nilor.** Je pense en ce moment même à Philippe, infirmier qui a perdu son père atteint d'un cancer lié à la chlordécone. Sa mère, diabétique, doublement vaccinée, est morte des suites du covid. Philippe s'est senti trahi ; il n'a pas eu confiance dans la parole de l'État. Outre le deuil qui le frappe, ce couple est donc privé de tout revenu, son épouse, soignante elle aussi, étant suspendue également. Leur fils Olivier, qui était un brillant étudiant, sombre chaque jour dans la marginalité depuis que ses parents ne peuvent plus financer ses études.

Combien de familles, comme celle de Philippe, n'ont pu se réinsérer ?

Il vous faut comprendre que les spécificités du marché du travail rendent impossible toute réorientation professionnelle des personnels suspendus, à moins de les condamner une

nouvelle fois à l'exil vers la France – ce qui amplifie encore le phénomène de saignée démographique sévissant déjà dans nos territoires.

**M. Paul Vannier.** Il a raison !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Si l'on considère le contexte ultramarin, ces familles suspendues avaient-elles des raisons de s'opposer à cette injonction à l'injection ?

Le scandale de la chlordécone, sa gestion opaque et ses conséquences sur la santé des populations pour des générations, l'incapacité de l'État à endosser ses responsabilités justifient amplement leur position.

**Mme Danièle Obono.** Tout à fait !

**M. Jean-Victor Castor.** Très bien !

**M. Marcellin Nadeau.** C'est vrai !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Où était l'éthique à ce moment-là ? Où est l'éthique aujourd'hui ? Ni Philippe, ni son épouse n'ont commis de faute professionnelle ou de manquement.

Dans les familles, ce drame de l'exclusion forcée provoque un désarroi absolu qui va nourrir les violences et les situations de non-droit ; ces suspendus ne sont ni salariés ni chômeurs.

Dans les établissements de santé, la permanence des soins n'est désormais qu'une chimère. Il est devenu impossible d'assurer la continuité du service public hospitalier et la prise en charge des patients est plus que compromise, notamment dans les Ehpad.

L'État doit reconnaître ses responsabilités dans l'abandon de nos hôpitaux depuis des décennies, et son inaction face à leur dégradation. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**M. Marcellin Nadeau.** Très bien !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Où est l'éthique ? Pour nombre de nos compatriotes, l'accès aux soins est dans de nombreux cas impossible. Obtenir un rendez-vous médical relève du parcours du combattant. Le suivi médical est hypothétique. Seuls ceux qui peuvent payer un billet d'avion à un prix prohibitif pourront espérer se faire soigner dans l'Hexagone. Pour les autres, la triste règle, c'est désormais : se sauve qui peut, financièrement.

En définitive, ces populations sont prises en otage par les décisions dogmatiques du Gouvernement qui, après les avoir empoisonnées au chlordécone, assume de les priver aujourd'hui du droit aux soins. Quoi qu'on en dise, c'est une triple violence institutionnelle, sociétale et sanitaire, traduction concrète d'une maltraitance dont il faudra un jour ou l'autre répondre devant l'histoire.

**M. Sylvain Maillard.** Donc le vaccin, c'est la même chose que le chlordécone ? (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme Mathilde Panot.** Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit, monsieur Maillard !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Encore une fois, où est l'éthique ? De quelle éthique parlez-vous ? Est-elle à géographie variable ?

La France est-elle prête à assumer d'être d'un côté la deuxième puissance maritime mondiale, grâce à ses territoires dits d'outre-mer, et de l'autre côté d'exposer aux yeux du monde entier sa capacité à exclure des populations de l'accès à un droit aussi fondamental que celui de la santé ?

Il est temps pour le Gouvernement et pour la représentation nationale de s'honorer en reconsidérant sans délai la situation de ces personnels, comme l'ont déjà fait tant d'autres pays.

En effet, qu'ils soient un ou plusieurs milliers, ces professionnels manquent cruellement à notre système de santé et de secours. Leur réintégration s'impose à double titre : au titre de la continuité, de la sécurité, de la qualité, de l'accessibilité aux soins et de l'urgence des prises en charge sociales ; au titre de l'obligation qui incombe à l'État et à tous les acteurs de se mobiliser sur les vrais chantiers structurels de la santé, du social, du médico-social et du secours.

Déclenchée par le Gouvernement dans une période dite de « guerre », contre des professionnels pourtant applaudis au début de la crise, cette suspension ne se justifie plus objectivement. Comment accepter le recours à l'intervention de sapeurs-pompiers allemands non vaccinés pour éteindre les incendies en France ? Comment accepter le recours à des personnels vaccinés mais contaminés au travail et refuser obstinément des personnels non vaccinés non contaminés ? Qui veut-on protéger ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES. – MM. Frédéric Falcon et Yannick Neuder applaudissent également.)*

Comment ne pas désormais intégrer dans notre réflexion et dans nos décisions à venir l'aveu de la représentante de Pfizer, le 10 octobre dernier, devant le Parlement européen médusé, reconnaissant que les vaccins n'ont jamais – jamais ! – été testés contre le risque de contamination. Ainsi s'écroule l'argument socle de la suspension des personnels non vaccinés. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.)*

**M. Jean-Victor Castor.** Excellent !

**M. Jean-Philippe Nilor.** Chers collègues, quel que soit le banc sur lequel vous siégez, je vous exhorte à voter ce texte !

Si, par orgueil – ce que l'on peut comprendre chez certains d'entre vous – vous ne le faites pas pour ces personnels suspendus, faites-le au moins pour les patients dont certains meurent en ce moment même sur les brancards dans les hôpitaux. Se tromper est humain ; s'entêter est criminel ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.)*

Je laisse à votre sagacité cette citation de Desmond Tutu : « Rester neutre face à l'injustice, c'est choisir le camp de l'opresseur. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – De nombreux députés des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES se lèvent pour applaudir.)*

**M. Jean-Victor Castor.** Bravo !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Josiane Corneloup.

**Mme Josiane Corneloup.** Notre pays fait face à une pénurie sans précédent de personnels de santé. Chaque jour, faute de personnels disponibles, des établissements déprogramment des interventions chirurgicales et ferment des lits ; les Ehpad manquent eux aussi de bras ; des centres médico-psychologiques renvoient des patients lourdement handicapés dans leur famille ; des services d'urgences ferment leurs portes ; des maires déplorent la multiplication des déserts médicaux. Les situations de ce type se comptent par milliers et plongent des malades, et avec eux des familles entières, dans la détresse.

La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire a donné l'ordre aux soignants d'avoir un schéma vaccinal complet avant le 15 octobre de cette même année, sous peine d'être suspendus, sans statut, sans revenus. Nous sommes très fréquemment interpellés dans nos circonscriptions au sujet de cette mesure discriminante, injuste et inadaptée aux besoins de nos territoires et à l'état de l'offre de soins.

Depuis cette date, en France, de nombreux soignants et pompiers ont été suspendus parce qu'ils ont choisi d'exercer, comme tous les autres Français, leur libre choix à l'égard du vaccin. Ainsi, de nombreux hommes et femmes, totalement impliqués et réactifs, des dizaines de milliers de héros du quotidien, font cruellement défaut à notre hôpital, déjà exsangue, ainsi qu'à notre chaîne de secours, déjà éprouvée par deux années de crise sanitaire.

La proposition de loi qui nous est soumise vise à réintégrer les personnels des établissements de santé et de secours non vaccinés. Elle me paraît essentielle et doit être examinée avec la plus grande attention.

**M. Maxime Minot.** Oui ! Et nous la soutiendrons !

**Mme Josiane Corneloup.** La suspension des personnels de santé devait être, par définition, temporaire. Elle ne saurait aucunement être définitive. Il est donc indispensable de réhabiliter très rapidement ces milliers d'hommes et de femmes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LR et GDR-NUPES, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

Cette suspension, qui dure depuis plus d'un an, n'a pas de sens.

**M. Maxime Minot.** C'est vrai !

**M. Jean-Victor Castor.** Non, ça n'a pas de sens !

**Mme Josiane Corneloup.** De multiples études montrent que la vaccination n'a que très peu d'incidence sur la transmission du virus. L'immense majorité des pays européens – et en dernier lieu l'Italie, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 – ont abandonné cette disposition vaccinale. Le Gouvernement s'est lui-même contraint à rappeler des soignants vaccinés, mais malades du covid, au lieu de faire appel à des personnels non vaccinés et prêts à se faire tester chaque jour si nécessaire. Et quid des personnels de santé étrangers non vaccinés ?

Mes chers collègues, nous devons nous montrer cohérents. Nous ne pouvons pas continuer plus longtemps à ignorer ces hommes et ces femmes qui ne demandent qu'à travailler, et qui ne sont pas davantage source de contamination que leurs collègues, vaccinés maintenant depuis plusieurs mois.

Les soignants suspendus depuis plus d'un an attendent une décision, car leur situation est très instable : ils ne perçoivent plus de salaire, mais n'ont pas officiellement été licenciés, et ne peuvent donc pas prétendre au chômage. Ces professionnels vivent une véritable errance administrative. Même si nous sommes toujours concernés par le virus de la covid-19 et même si, j'en ai bien conscience, nous devons rester vigilants, nous reprenons tous désormais une vie quasiment normale. Il faut tirer toutes les leçons de cette période et remuscler sans tarder notre système de santé.

J'ai bien conscience également que seuls 0,3 % des personnels soignants ne sont pas vaccinés, et donc touchés par cette interdiction d'exercer. Certes, leur réintégration ne résoudra pas le problème de fond de la pénurie de personnel dans les hôpitaux...

**M. Philippe Vigier.** Ah, quand même !

**M. Maxime Minot.** Nous ne l'avons jamais prétendu, monsieur Vigier !

**Mme Josiane Corneloup.** ...mais elle est nécessaire, tout comme le colossal chantier de la réforme de l'hôpital dans son ensemble.

L'article 2 de la proposition de loi prévoit que ces personnels réintégrés portent des équipements de protection individuelle – cela nous semble absolument justifié – et réalisent des tests de dépistage gratuits – pour le coup, la présentation quotidienne d'un test de dépistage du covid-19 négatif en cours de validité nous paraît inadaptée. Cela serait trop complexe, voire impraticable au quotidien pour les soignants concernés, et représenterait en outre un coût important pour l'assurance maladie, dans un contexte de dégradation des comptes sociaux.

**M. Philippe Vigier.** Ça, c'est vrai !

**Mme Josiane Corneloup.** Vous l'aurez compris, le groupe Les Républicains votera majoritairement cette proposition de loi. Nous ne pouvons pas accepter plus longtemps la mise au ban d'une partie de nos soignants et de nos pompiers, à un moment où nous avons grandement besoin d'eux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Sylvain Maillard.** C'est le moment de remettre l'église au centre du village !

**Mme Michèle Peyron.** La mairie, disons...

**M. Philippe Vigier.** C'est un sujet très grave que nous abordons cet après-midi. Ce n'est pas un sujet de communication politique : il s'agit de l'essentiel. Nous avons tous traversé cette période folle de la covid et nous avons essayé en conscience – essayé, je le dis bien – de prendre les meilleures décisions.

Lorsqu'il a fallu se procurer des vaccins, je n'oublie pas que des efforts formidables ont été accomplis – tout comme je n'ai pas oublié ce jour de janvier 2021, quand la France était pointée du doigt parce que nous étions au dernier rang en Europe dans ce domaine.

Je n'ai pas non plus oublié que les représentants du Parti socialiste nous expliquaient, à raison, qu'il fallait vacciner tout le monde. Et je n'ai pas oublié, madame la vice-présidente de l'Assemblée nationale et rapporteure de ce texte, que certains de vos amis soutenaient que des vaccins comme le Spoutnik V étaient à même de protéger. (*Sourires sur quelques bancs du groupe RE.*)

Vacciner, c'est protéger. Mais tous ceux qui connaissent l'histoire de la vaccination depuis ses débuts savent qu'en la matière, les bénéfices sont parfois associés à des risques. Et lorsque le bénéfice est largement supérieur au risque, la décision s'impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Philippe Vigier.** À l'instar de Mme la ministre déléguée, Agnès Firmin Le Bodo, qui l'a très bien dit tout à l'heure, je n'ai pas oublié les années 1970, quand on ne vaccinait pas le personnel soignant contre l'hépatite B. Dois-je rappeler le nombre d'infections hépatiques et de cancers qui en ont résulté ? Et voudriez-vous faire désormais le chemin inverse ? Non, jamais !

J'entends, madame la rapporteure, ce que vous dites au sujet du manque de personnels soignants, et je vous répondrai, mais ces personnes ne peuvent, d'un côté, faire l'objet d'une obligation vaccinale – ils l'ont acceptée, cher collègue Neuder, s'agissant de l'hépatite B, de la diphtérie ou du tétanos – et, de l'autre, avoir la possibilité de refuser la vaccination contre d'autres maladies.

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Yannick Neuder.** C'était il y a un an !

**M. Philippe Vigier.** Ce n'est pas tenable une seconde !

**M. Yannick Neuder.** Tous les autres pays d'Europe le font !

**M. Jean-Victor Castor.** Ça se fait partout !

**M. Philippe Vigier.** Deuxième argument : comment gérer un établissement hospitalier ou un Ehpad avec à la fois des personnels vaccinés et des personnels non vaccinés ? (*Exclamations sur les bancs des groupes LR et GDR-NUPES.*)

**M. Davy Rimane.** Ça existe !

**M. Philippe Vigier.** Pas du tout ! En France métropolitaine, ça n'existe pas !

**Mme la présidente.** Chers collègues, seul M. Vigier a la parole.

**M. Philippe Vigier.** Troisièmement, et je parle sous le contrôle de Philippe Berta, dont chacun sait qu'au-delà de sa fonction de député, en sa qualité de scientifique, il connaît bien le monde médical, je vous invite à lire la dernière publication de la revue *Nature Human Behaviour*. Que dit-elle ? Que de tous les pays développés, la France est celui où l'espérance de vie est la plus élevée. Nous avons en effet regagné deux mois d'espérance de vie grâce à l'importance de notre taux de protection vaccinale. Ne l'oubliez jamais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Yannick Neuder.** Ça n'a rien à voir !

**M. Philippe Vigier.** Quatrièmement, ne me dites pas à moi, qui suis biologiste, que nous pourrions faire un test PCR le matin aux soignants et que le résultat sera immédiatement connu pour leur donner la possibilité de travailler jusqu'au soir. On voit que vous n'êtes jamais venus dans un labo ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Venez voir de quoi il en retourne, car il est inacceptable de dire cela. Cela ne tient pas la route une seule seconde ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, LR et GDR-NUPES.*)

**Mme Danièle Obono.** Assez de mépris !

**M. Jean-Victor Castor.** Vous faites travailler des covidés dans les hôpitaux !

**M. Philippe Vigier.** Il est facile de parler, chers collègues...

**M. Davy Rimane.** OK, monsieur le professeur !

**M. Philippe Vigier.** Je vous propose de passer aux travaux pratiques : venez lundi matin, à sept heures, et vous verrez comment les choses fonctionnent. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

S'agissant des pénuries de personnels – cinquième élément –, je suis d'accord avec vous, chère Caroline Fiat. J'ai eu l'occasion de la dire à la tribune à la Première ministre lors de l'examen de la deuxième motion déposée après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), et, rassurez-vous, je serai également présent

demain soir pour évoquer à nouveau l'architecture de la santé. Oui, il y a une pénurie de personnels soignants. Qui peut dire le contraire ? Mais cela ne remonte pas à quelques jours, à quelques mois, ni même à quelques années : cela fait des décennies qu'on ferme des lits, alors ne me racontez pas d'histoires. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Oui, il faut des recrutements, oui, il faut mieux payer les personnels. J'ai d'ailleurs également dit à cette tribune que l'effort n'était pas suffisant en la matière et qu'il fallait aller plus loin.

Enfin, si vous me le permettez, je terminerai en évoquant un élément plus personnel. Je vous en fais part avec beaucoup de gravité : mon frère, qui était membre de la réserve sanitaire, est mort au combat pour protéger des gens. Pourquoi ? Parce qu'il n'était pas vacciné et qu'il a contracté la covid-19. (*M. Jean-Victor Castor proteste.*) Alors, de grâce, soyez prudents. Je ne voudrais pas que dans quelques années, un ministre de la santé soit convoqué devant la Cour de justice de la République pour avoir insuffisamment protégé nos personnels soignants.

**M. Davy Rimane.** Ils sont déjà convoqués !

**M. Philippe Vigier.** En ce qui nous concerne, nous les avons protégés, et nous en sommes fiers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et RE. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme Danièle Obono.** Combien sont morts sans protection à cause de vous pendant la crise du covid ?

**Mme la présidente.** Merci, monsieur Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Comme la NUPES m'a volé quinze secondes, je leur reprends, madame la présidente.

Étant respectueux des avis de la Haute Autorité de santé, le jour où elle donnera son accord pour la réintégration des soignants non vaccinés, nous suivrons ses préconisations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs des groupes RE et HOR.*)

**M. Philippe Berta.** Bravo !

**M. Yannick Neuder.** C'est une décision politique, pas scientifique !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Elie Califer.

**M. Erwan Balanant.** Les socialistes n'étaient-ils pas favorables à l'obligation vaccinale ?

**M. Elie Califer.** Nous abordons un sujet important, où la passion n'a pas sa place. Au moment où je prends la parole, je me dois de saluer l'engagement des personnels de secours, de soins et de santé, qui ont travaillé et qui, exténués, ont aujourd'hui grandement besoin du renfort de leurs collègues. Nous ne sommes plus en état d'urgence sanitaire depuis le 1<sup>er</sup> août 2022. Se pose donc intellectuellement la question de la réintégration des personnels suspendus.

Nous venons de le voir à l'instant, ce sujet passionne et divise. Il divise aussi bien les groupes sociaux que les groupes politiques, ce qui est bon pour la démocratie. C'est d'ailleurs à titre personnel que je m'exprime : les autres membres du groupe Socialistes et apparentés n'auront pas nécessairement la même position que moi.

Chers collègues, lorsque la loi du 5 août 2021 a été votée, l'objectif était d'endiguer la covid-19, qui était alors à l'état de pandémie, en donnant au Gouvernement la possibilité de suspendre certaines catégories de professionnels non vaccinés. L'application de cette décision a, dans certains territoires, mis

à mal un système hospitalier déjà très fragilisé, particulièrement dans l'ensemble des territoires ultramarins, ce qui est à prendre en considération.

Or, plus d'un an plus tard, il faut bien admettre que le contexte a changé. Je le répète, nous ne sommes plus en état d'urgence sanitaire et les éléments pour confirmer le bien-fondé de ce constat sont nombreux. Nous le savons, si le virus continue de circuler, il a perdu de sa virulence.

Du point de vue sociétal, les bars et restaurants sont ouverts, tout comme les grands centres commerciaux, qui brassent de larges populations. La vie reprend, et c'est heureux !

Du point de vue scientifique, les sommités médicales poursuivent leurs recherches et continuent de s'interroger. Leurs déclarations peuvent même surprendre, à l'instar de celle de la responsable des marchés internationaux de Pfizer, auditionnée par le Parlement européen.

Si je m'en remets au Centre national de ressources textuelles et lexicales, le terme « suspendre » correspond rigoureusement au fait d'« interrompre temporairement une action, un processus ». Ainsi, une suspension renvoie nécessairement à l'étape suivante, laquelle, en l'occurrence, ne peut être que la réintégration.

Mon groupe demande donc au Gouvernement de trouver une solution pour sortir de cette situation inextricable. Pour ma part, j'estime que la nouvelle situation sanitaire impose de mettre fin à la suspension : c'est mon intime conviction et mon expression personnelle. Dans le cas contraire, nous serions dans une démarche punitive.

Chers collègues, nous devons nous entendre sur le fait que la réintégration du personnel non vacciné est désormais un sujet pleinement politique. Aujourd'hui, près de quatre mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, on peut regretter qu'une telle étape n'ait toujours pas été franchie par le Gouvernement. Cette proposition de loi nous invite à nous inspirer des décisions prises par d'autres pays.

Comme vous, je constate que certains États se remettent en question avec humilité et responsabilité. C'est le cas de l'Italie, où les médecins et infirmiers suspendus ont été réintégrés, du Canada, ou encore de la Grèce, qui mettra fin à la suspension des soignants non vaccinés après le 31 décembre. Quant à l'Espagne, le pays n'a jamais pris des mesures aussi coercitives.

La question que l'on doit se poser – et que je me pose – n'est donc plus de savoir s'il faut réintégrer les suspendus, mais de décider quand. La réponse est : aujourd'hui, par notre vote courageux ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR-NUPES, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et LIOT.*)

**Mme Sophia Chikirou.** Très juste !

**Mme la présidente.** Merci, monsieur Califer.

**M. Elie Califer.** La perte d'efficacité du vaccin et la baisse de la vaccination, couplées aux décisions pragmatiques des directeurs d'hôpitaux qui se sont appuyés sur des vaccinés et des non-vaccinés pour assurer la continuité des soins, nous invitent à voter cette proposition de loi. C'est ce que je ferai à titre personnel, tandis que d'autres au sein de mon groupe resteront sur leur position de 2021. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Thomas Mesnier.

**M. Thomas Mesnier.** Nous avons vécu un moment important tout à l'heure, avec l'adoption de la proposition de loi constitutionnelle visant à protéger et à garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse, et je tiens à saluer le travail de cette assemblée, accompli de façon transpartisanne. Cette proposition de loi constitutionnelle est maintenant celle de notre assemblée dans son ensemble et nous espérons qu'elle pourra continuer son chemin parlementaire. À nous, chers collègues, au-delà de son inscription dans la Constitution, de rendre ce droit effectif.

Les niches parlementaires sont des moments importants pour nos groupes, dans l'optique d'apporter les solutions que nous croyons essentielles pour le pays. Je crois que nous étions nombreux sur ces bancs à vouloir débattre de la proposition de loi visant à augmenter le Smic à 1 600 euros net, même si le texte avait été repoussé en commission. De la même manière, nous aurions été heureux, chers collègues, de débattre de votre proposition de loi visant à abolir la corrida, même si elle a, elle aussi, été repoussée en commission.

Vous avez finalement refusé ces débats au profit de la présente proposition de loi dont l'objectif est, j'imagine, d'améliorer le système de santé et de faire face à la pénurie de personnels soignants...

**M. Manuel Bompard.** Ce n'est pas votre PLFSS qui le fera !

**M. Thomas Mesnier.** ...en réintégrant les personnels non vaccinés. En réalité, par ce texte, vous envoyez un signal désastreux au monde hospitalier et un message formidable aux complotistes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Je ne rappellerai pas les chiffres, Mme la ministre déléguée l'a fait tout à l'heure : ce texte ne concerne que quelques centaines de soignants. S'agissant par exemple des Ehpad, seul un infirmier par établissement en moyenne ne serait pas vacciné. On ne peut donc raisonnablement penser que la réintégration des soignants non vaccinés résoudrait les problèmes manifestes de notre système de santé.

**Mme Sophia Chikirou.** Cela y contribuerait !

**Un député du groupe LFI-NUPES.** Le problème, c'est vous !

**M. Thomas Mesnier.** Non, cher collègue : le problème, c'est que vous n'avez pas voté les milliards d'euros du Ségur de la santé en faveur de notre hôpital public et de nos établissements de santé. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

**Mme Sophia Chikirou.** Le problème n'est pas là !

**M. Thomas Mesnier.** Je le répète, votre texte envoie un signal véritablement désastreux à nos soignants. Je reprendrai simplement ce que les différentes autorités auditionnées par la commission des affaires sociales préalablement à l'examen de ce texte ont dit. La Fédération hospitalière de France s'est déclarée favorable au maintien de la vaccination obligatoire contre le covid-19, au même titre que toutes les autres vaccinations obligatoires. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a estimé quant à elle que revenir sur l'obligation vaccinale reviendrait à donner une prime à la désobéissance – même si je conçois que le principe d'une telle prime puisse vous intéresser. Enfin, la Haute Autorité de santé a déclaré qu'elle n'entendait pas remettre en cause l'obligation vaccinale alors que l'épidémie n'est pas maîtrisée.

Chers collègues, comme Mme la ministre déléguée l'a appelé tout à l'heure, malheureusement, le covid-19 tue encore chaque jour dans notre pays. Il est de notre responsabilité de nous assurer que nos concitoyens soient aussi

protégés que possible et que les soignants le soient eux-mêmes, afin d'être moins contaminés et de moins contaminer les patients qu'ils soignent au quotidien.

Si l'objectif du texte que vous proposez, madame la rapporteure, est d'augmenter le nombre de soignants dans les établissements, il est louable, mais vous abordez le sujet de la plus mauvaise des façons : en réalité, c'est une suppression déguisée de l'obligation vaccinale que vous introduiriez, avec l'instauration d'un schéma parallèle. *(Mme la rapporteure proteste.)*

Je le répète, la Haute Autorité de santé s'est exprimée sur le sujet il y a quelques mois et a repoussé l'idée de lever l'obligation vaccinale. Depuis, M. le ministre de la santé et de la prévention et Mme la ministre déléguée ici présente lui ont à nouveau demandé de se prononcer sur la question. Chers collègues, comme nous l'avons toujours fait durant la bataille menée contre le virus, continuons d'écouter les autorités scientifiques pour guider nos choix. C'est ce que fera résolument le groupe Horizons et apparentés en s'opposant à cette proposition de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe RE.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

**Mme Sandrine Rousseau.** Je commencerai par dire que le groupe Écologiste-NUPES regrette l'obstruction parlementaire qui a rendu impossible l'étude de la proposition de loi sur l'interdiction de la corrida. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)*

La proposition de loi qui nous est soumise aujourd'hui prévoit la réintégration des personnels non vaccinés grâce à l'institution d'un protocole sanitaire spécifique combinant présentation d'un test négatif et port d'équipements de protection individuelle.

Rappelons tout d'abord que la loi du 30 juillet 2022 a introduit une possibilité légale de réintégrer ces personnels de santé suspendus si un avis favorable était rendu par la Haute Autorité de santé. Or le dernier avis – défavorable – de la HAS remonte au mois de juillet 2022. Nous regrettons qu'elle ne remette pas à l'ordre du jour la question de la réintégration des personnels de santé non vaccinés sachant que 12 000 professionnels de santé se trouvent toujours suspendus. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.)*

En effet, nous sommes préoccupés par le manque de professionnels de santé dont pâtissent les hôpitaux, en particulier dans les outre-mer, où une proportion plus importante de soignants est concernée. *(MM. Jean-Victor Castor, Marcellin Nadeau et Davy Rimane applaudissent.)*

Rappelons que durant la crise du covid, certains professionnels ont été réquisitionnés bien que porteurs de la maladie, ce qui a été confirmé notamment par un article de *La Voix du Nord* du 15 janvier 2021. On peut y lire : « Sollicité, le ministère de la santé confirme que certains soignants positifs au covid-19 peuvent être incités à venir travailler. »

La vaccination, si elle atténue la transmission et les formes graves, n'élimine cependant pas la circulation du virus. Aussi des mesures de protection particulières pourraient-elles permettre d'atteindre cet objectif d'atténuation du risque. Nous comprenons que les personnels de santé, parce qu'ils sont exposés à des personnes particulièrement fragiles et vulnérables, ont un devoir d'exemplarité, mais ce devoir pourrait dès lors se matérialiser par l'acceptation de protocoles et de mesures de protection particulières. Nous compre-

nous aussi la volonté de trouver une solution alternative pour réintégrer ces professionnels de santé suspendus depuis plus de quinze mois, sans rémunération, et qui n'ont plus le droit d'exercer leur métier. Nous nous devons de leur apporter une réponse, d'autant que nous avons pu compter sur eux pendant la crise du covid.

Cependant, si chacun et chacune d'entre nous a pour objectif l'accès aux soins pour toutes et tous et la meilleure protection possible de la population face au virus, la méthode pour y parvenir ne fait pas consensus, et nous entendons également les arguments de ceux qui sont contre cette réintégration et qui, au nom de la protection des équipes hospitalières et des patients, souhaitent que les soignants ne puissent déroger à l'obligation de se faire vacciner contre le covid.

Sur ce sujet particulier, le groupe Écologiste admet donc une totale liberté de vote. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Davy Rimane.

**M. Davy Rimane.** Je commencerai mon propos par quelques rappels : à l'époque de la crise sanitaire, le Président de la République avait annoncé que jamais il ne rendrait la vaccination obligatoire, que jamais il n'y aurait de passe sanitaire et que jamais nous n'aurions l'obligation de nous tester pour vaquer à nos occupations quotidiennes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR-NUPES. – Mme Rachel Keke applaudit aussi.*) Puis, devant l'évolution de la situation, il a admis avoir revu sa position et a commencé à nous imposer certaines choses. Ces obligations, la population les a acceptées, et elle a consenti beaucoup d'efforts. Je rappelle que le pays a été fermé, cadenassé, pour lutter contre la pandémie, et que la population a globalement joué le jeu ; elle a fait des efforts incommensurables pour adapter son quotidien et affronter une crise sanitaire qui frappait le monde entier.

Aujourd'hui, la situation a évolué, le temps a passé. Je peux comprendre la réticence de ceux qui ont voté l'obligation vaccinale, sauf qu'aujourd'hui leurs arguments ne tiennent plus : l'idée que le vaccin empêche d'attraper la maladie et de la transmettre a fait long feu, remise en cause par le variant omicron.

Je rappelle aussi que depuis des décennies, nos territoires dits d'outre-mer connaissent une pénurie de personnels soignants. Aujourd'hui, le manque est considérable – on parle de plusieurs centaines de soignants –, une frange de la population n'a pas accès aux soins, certains services d'urgences sont fermés la nuit par manque de bras pour accueillir les patients ; aujourd'hui, nos territoires sont des déserts médicaux.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons plus continuer à maintenir la suspension de soignants et de pompiers non vaccinés ! (*MM. Jean-Victor Castor et Marcellin Nadeau et Mme Rachel Keke applaudissent.*) J'en appelle vraiment à la raison chez chacune et chacun d'entre vous.

Ce soir, il n'y a pas les vaccinés contre les non-vaccinés ; ce soir, nous ne parlons pas de théories complottistes ; tous ces débats sont révolus.

**Mme Rachel Keke.** Absolument !

**M. Davy Rimane.** Ce soir se tient devant vous un député qui représente un territoire à l'agonie (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – MM. Jean-Victor Castor et Marcellin Nadeau applaudissent également*), un territoire qui a besoin de ses soignants, tandis que depuis plus

d'un an, certains personnels ne touchent plus leur salaire et n'ont droit à rien – une situation qui n'existe pas dans le code du travail !

Je réitère mes propos : je peux comprendre que dans l'urgence, on ait pu prendre une telle décision, mais désormais, nous en savons davantage, nous savons comment se comporte le virus et nous avons les moyens de faire face, tous ensemble. Il n'est plus possible de maintenir la distinction entre vaccinés et non-vaccinés.

Le ministre François Braun a déclaré dans les médias il y a quelques jours que les médecins qui s'étaient fait vacciner avaient fait un effort par rapport à ceux qui ne l'avaient pas fait. À cette petite nuance près qui me semble d'importance : ils ne l'ont pas fait de gaieté de cœur, ils ont été obligés de se faire vacciner. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.*)

**M. Denis Masségli.** Ils se sont montrés responsables !

**M. Rémy Rebeyrotte.** Personne ne se fait vacciner par plaisir, enfin !

**M. Davy Rimane.** Que l'on se comprenne bien, chers collègues : tout le monde sur ces bancs est vacciné contre diverses maladies, et le problème n'est donc pas de vouloir ou non se faire vacciner. Ce que nous demandons, c'est de permettre à ces hommes et ces femmes, qui représentent des paires de bras et de jambes supplémentaires pour lutter contre la misère sanitaire que nos territoires connaissent depuis des décennies, de pouvoir continuer à sauver des vies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – MM. Jean-Victor Castor et Marcellin Nadeau se lèvent et applaudissent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Olivier Serva.

**M. Olivier Serva.** Compte tenu du débat que nous avons ce jour sur la réintégration du personnel soignant non vacciné, une question me taraude : la France est-elle un pays isolé du reste du monde et de l'Europe ? L'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique n'ont jamais suspendu leurs soignants non vaccinés. Quant à l'Italie, qui avait franchi ce cap rigoriste, elle les réintègre aujourd'hui. Alors qu'attendons-nous ici, en France ? Allons-nous continuer encore longtemps à nous isoler de l'Europe ?

**M. Bertrand Pancher.** Très bien !

**M. Olivier Serva.** J'entends ici et là que la Haute Autorité de santé doit se prononcer sur la levée de l'obligation vaccinale. Il s'agit là de considérations hors de propos, hors sujet. En effet, ce texte ne prévoit aucunement de lever l'obligation vaccinale et ne remet pas en cause les avancées de la science et les bienfaits des différents vaccins depuis Pasteur. Stop à la mauvaise foi dans ce domaine ! Il prévoit en revanche la mise en place d'un protocole sanitaire strict, consistant en un test covid négatif quotidien pour les soignants non vaccinés.

Par ailleurs, permettez-moi, madame la ministre déléguée, de douter de vos intentions.

Vous dites attendre l'avis de la HAS pour vous prononcer sur la réintégration de ce personnel, mais en catimini, ce sont des départs à la retraite anticipés ou encore des reconversions professionnelles qui leur sont proposés, tout au moins en Guadeloupe. Pire, des pressions sont exercées sur certains d'entre eux par les autorités sanitaires afin de les pousser à la démission.

Tout cela dépasse l'entendement. Tout cela dépasse la raison. D'ailleurs, nous avons l'impression qu'avec ou sans avis de la HAS, madame la ministre déléguée, vous maintiendrez sournoisement votre cap en maintenant vos sanctions à

l'encontre de ces professionnels de santé. Et c'est bien de sanctions dont nous parlons! Il est admis que le vaccin ne protège pas nécessairement de la transmission de la covid-19. Il est également admis qu'un vacciné peut être porteur du virus et le transmettre alors même qu'un test négatif prouve que vous n'êtes ni porteur ni transmetteur du virus. Malgré ces constats, votre gouvernement maintient plusieurs milliers de soignants hors les murs du système de soins. Pour quel autre motif que celui de ne pas vous déjuger? C'est en tout cas ce que semble indiquer cette autre incohérence: alors que la grippe tue chaque année 10 000 à 15 000 personnes en France, son vaccin est fortement conseillé au personnel soignant mais reste facultatif.

**Mme Sophia Chikirou.** Très juste!

**M. Olivier Serva.** Alors pourquoi persister à suspendre ces pères et mères de famille, ces fils et filles de France?

**M. Erwan Balanant.** Pour les protéger!

**M. Olivier Serva.** Imaginez-vous, dans vos professions respectives, suspendus du jour au lendemain, sans salaire, avec vos enfants à charge et le coût de la vie qui devient insoutenable, *a fortiori* en outre-mer! Ce scénario catastrophe est celui que la France inflige à une partie de ses soignants depuis maintenant un an. Et ce n'est pas comme si nous pouvions nous payer le luxe de nous affranchir de leurs compétences!

En Guadeloupe, d'où je viens, qui figure en tant que territoire d'outre-mer parmi les premiers déserts médicaux de France, le délai moyen d'attente pour un rendez-vous chez le cardiologue est de dix mois. Or des professionnels libéraux et des spécialistes en milieu hospitalier sont actuellement interdits d'exercer sur ces territoires. J'ai, à cet égard, une pensée pour le Dr Mona Hédreille, cardiologue au centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre, qui a dû rendre sa blouse.

**Plusieurs députés du groupe LIOT.** Il a raison!

**M. Olivier Serva.** Pendant ce temps, la santé de la population est mise en péril. Pire, certains décèdent faute d'accès aux soins et de prise en charge – dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré une administrée de Morne-à-l'Eau qui me racontait que sa grand-mère, Pascale, souffrait de problèmes de cœur et qu'elle était décédée d'un arrêt cardiaque après avoir attendu un an la pose d'un pacemaker. Bien entendu, cet appareil n'a jamais été posé.

Vous me parlez de pourcentage faible quand, moi, je vous parle d'hommes et de femmes. De chair et de sang. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.* – *MM. Jean-Victor Castor et Marcellin Nadeau applaudissent également.*) Nous ne pouvons nous passer ne serait-ce que d'un seul professionnel, compte tenu de l'ampleur des dégâts. Je tiens aussi à saluer ceux qui se sont vaccinés, volontairement ou par dépit. Merci à vous, qui portez notre système de santé à bout de souffle.

Chers collègues, je vous en conjure, mettons un terme définitif à cette casse sanitaire et sociale. Cessons de nous isoler de nos voisins européens. Clôturons définitivement ce chapitre, qui est celui d'une France sans cœur et discriminante. Votons pour la mise en place de ce protocole sanitaire strict, bien plus garant de la sécurité des patients et du personnel soignant. Le groupe LIOT soutient donc ce texte de bon sens. L'heure n'est plus aux postures politiques et aux ego mal placés. Agissons pour ces milliers de soignants, personnels médico-sociaux et pompiers. La santé des Français

d'abord! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT, LFI-NUPES et GDR-NUPES.* – *Mme Béatrice Roullaud et M. Emmanuel Taché de la Pagerie applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Éric Alauzet.

**M. Éric Alauzet.** J'exprime ici l'opposition vigoureuse du groupe Renaissance à cette proposition de loi visant à réintégrer les soignants non vaccinés. Elle va à l'encontre des avis de la Haute Autorité de santé, de la Fédération hospitalière de France, des patients, représentés par France Assos Santé, et des soignants eux-mêmes – rien de moins! Ils jugent votre proposition complexe et risquée. De plus, elle est source d'interrogations sur le plan éthique. Elle est difficile à mettre en œuvre, car vous instaurez deux catégories de personnel, qui seront soumises à des règles différentes suscitant des incompréhensions et des tensions internes. Madame la rapporteure, vous n'avez pas pris en compte les risques de désorganisation des services médicaux et médico-sociaux.

**Mme Sophia Chikirou.** C'est vous qui désorganisez tout depuis cinq ans!

**M. Éric Alauzet.** Votre proposition est risquée, car les masques et les tests antigéniques quotidiens sont insuffisants pour protéger d'une contamination. Ils sont utiles en complément du vaccin, mais pas à la place de celui-ci. De plus, rien ne nous assure que les personnes concernées – qui ne sont pas par nature les plus collaboratives – auront un comportement irréprochable à chaque instant de la journée et qu'elles se priveront des pauses cigarette ou des repas avec les collègues, qui sont autant de circonstances désormais bien identifiées comme présentant des risques. On peut même supposer que nombre d'entre elles, très rétives aux contraintes et aux règles, accepteraient mal cette nouvelle contrainte du test quotidien.

Enfin, votre proposition est contestable sur le plan éthique, car elle dédouane des personnes qui refusent de donner la priorité à la sécurité des patients et de leurs collègues, alors même que la très grande majorité de ces derniers ont intégré cette priorité, pour la plupart par adhésion et pour une autre part par respect des règles qui conditionnent le droit de travailler dans ces établissements.

Vous auriez également dû vous interroger sur le droit des patients et résidents à connaître le statut vaccinal des personnes qui les prennent en charge ainsi que sur leur droit, le cas échéant, à révoquer le personnel non vacciné. Or aucune information n'est prévue à destination des patients et des résidents sur le statut de ceux qui les prennent en charge.

Finalement, votre proposition pourrait conduire au résultat inverse à celui attendu. Des professionnels réintégrés pourraient renâcler à appliquer de nouvelles contraintes, comme celle de se mettre un écouvillon tous les matins dans le nez,...

**Mme Caroline Fiat, rapporteure.** Ils ne travaillent pas tous les jours!

**M. Éric Alauzet.** ...des soignants vaccinés pourraient être conduits à quitter leur poste, en exerçant leur droit de retrait, et des usagers pourraient refuser d'être pris en charge par des personnels non vaccinés, ce qui conduirait à leur exclusion de fait.

Le point le plus faible de votre proposition de loi est qu'elle remet en cause l'obligation vaccinale. Il y a là une terrible contradiction, que vous avez évidemment perçue, comme en témoignent les efforts que vous déployez pour persuader les

uns et les autres que ce n'est pas le cas. Le Rassemblement national, qui soutient des deux mains et des deux pieds votre proposition de loi,...

**M. Jocelyn Dessigny.** Absolument !

**M. Éric Alauzet.** ...ne s'y est d'ailleurs pas trompé, lui qui a combattu ardemment l'obligation vaccinale. Ce n'est certes pas votre cas, madame la rapporteure, mais la vaccination devient bel et bien facultative pour les soignants non vaccinés si vous les réintégrez, et elle le devient pour tous puisque, en République, tous les citoyens sont libres et égaux en droits. Si elle est facultative pour tous, elle n'est donc plus obligatoire.

**M. Yannick Neuder.** Pas du tout !

**M. Maxime Minot.** Vous n'avez rien compris !

**M. Jocelyn Dessigny.** Honte à vous !

**M. Éric Alauzet.** Vous ne pouvez donc pas soutenir que cette réintégration des personnels non vaccinés ne remet pas en cause l'obligation vaccinale.

**Mme Caroline Fiat, rapporteure.** Si, je vais le soutenir !

**M. Éric Alauzet.** Madame la rapporteure, votre proposition de loi, contrairement à ce que vous et vos collègues de la France insoumise avez martelé et tenté de faire croire lors des débats en commission, remet tout simplement en cause l'obligation vaccinale. Nous ne pouvons pas l'accepter. Le vaccin a été et reste, rappelons-le, notre meilleure arme pour lutter efficacement contre les formes graves de la maladie.

Si votre proposition de loi était adoptée, contre l'avis des sociétés savantes, contre l'avis des patients et contre l'avis des soignants, vous sèmeriez un immense trouble chez nos concitoyens qui ont consenti, pour l'intérêt général et pour eux-mêmes, à se faire vacciner. Une telle décision provoquerait rapidement une remise en cause des autres vaccinations,...

**M. Sylvain Maillard.** Eh oui !

**M. Éric Alauzet.** ...telles que celles contre l'hépatite B, contre la poliomyélite, contre la diphtérie, contre le tétanos ou encore contre la tuberculose. En d'autres termes, vous ouvrez la boîte de Pandore !

Disons-le, votre proposition de loi est très politique...

**M. Yannick Neuder.** C'est votre position qui est politique !

**M. Éric Alauzet.** ...et vise, au détour d'une noble préoccupation – lutter contre la pénurie des personnels de santé –, à raviver vos critiques sur la gestion de la crise sanitaire par le Gouvernement, alors que vous êtes les tenants de solutions simples, pour ne pas dire simplistes et miraculeuses.

Nous ne sommes pas sortis de la crise sanitaire, même si elle est mise au second plan actuellement. Nous devons rester prudents : la huitième vague se profile, les hôpitaux sont inquiets, des déprogrammations sont déjà en cours. La grippe arrive, avec d'autres maladies, et c'est la saturation des hôpitaux qui se profile.

**Mme Sophia Chikirou.** Vous avez saccagé l'hôpital, vous avez tout cassé !

**Mme la présidente.** Madame Chikirou, s'il vous plaît !

**M. Éric Alauzet.** En attendant, je vous propose de rejeter cette proposition. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Bénédicte Auzanot.

**Mme Bénédicte Auzanot.** Le débat sur la réintégration des soignants non vaccinés n'oppose pas ceux qui croient en la science à ceux qui n'y croient pas.

**Mme Prisca Thevenot.** Vous n'y croyez pas !

**Mme Bénédicte Auzanot.** Il oppose ceux qui ont de la mémoire à ceux qui n'en ont pas.

Rendre la vaccination obligatoire pour les soignants suppose que le vaccin empêche la contamination et la transmission. D'ailleurs, c'est ainsi que le gouvernement de l'époque l'avait justifié. Olivier Véran annonçait le 21 avril 2021 sur France Info : « On a de plus en plus d'arguments qui nous permettent de penser que la vaccination protège de la contamination. » Le 21 juillet, sur TF1, Jean Castex déclarait : « On a constaté que les personnes qui ont deux doses [...] n'ont plus de chances d'attraper la maladie. » Une semaine après, sur France Info, Jean-Michel Blanquer, affirmait, péremptoire, que « quand vous êtes vacciné, vous ne risquez pas de contaminer les autres ».

**M. Sylvain Maillard.** Et vous, êtes-vous vaccinée ?

**Mme Bénédicte Auzanot.** Trois déclarations, trois erreurs alors que chacune a été émise au nom de la science. Et vous vous étonnez que beaucoup de Français n'aient plus confiance en la parole publique, en la parole du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Vous portez une lourde responsabilité : vous avez abîmé la confiance en la science, vous avez alimenté le complotisme. (*Exclamations sur les bancs du groupe RE.*)

**M. Rémy Rebeyrotte.** On a limité le nombre de morts !

**M. Jocelyn Dessigny.** Monsieur Rebeyrotte, gardez les bras le long du corps !

**Mme Bénédicte Auzanot.** Vous n'avez cessé tout au long de la crise de vous contredire, de vous renier, de vous tromper, d'abuser ceux qui vous croyaient et de provoquer ceux qui doutaient. Vous l'avez fait avec arrogance, mépris et cynisme. Jamais la marque de fabrique du macronisme n'a été aussi forte et brutale que durant cette crise. Vous avez joué sur les peurs, vous avez abandonné toute raison.

**M. Erwan Balanant.** Comme votre ami Raoult !

**Mme Bénédicte Auzanot.** Vous n'admettez jamais vos erreurs, mais certaines de vos décisions sont, elles, des aveux. Ainsi, lorsque vous autorisez des soignants vaccinés, mais infectés par le virus, à travailler, vous acceptez qu'on puisse travailler dans le monde médical en portant le virus. Certes, avec un protocole, mais ce protocole est repris à l'identique dans la proposition de loi dont nous débattons et vous osez le réfuter comme étant insuffisant ! Dans votre monde délirant, un vacciné malade peut travailler mais un non-vacciné en pleine santé se le voit interdire.

La vérité est que vous ne savez pas comment sortir de cette affaire. Vous ne voulez admettre ni vos erreurs ni vos mensonges. Vous vous abritez derrière la Haute Autorité de santé, mais là encore, comment avoir confiance ? Début 2020, vous affirmiez que le masque ne servait pas à se protéger, puis, volte-face, le Conseil scientifique disait le contraire et le masque devenait obligatoire, avant qu'en juillet dernier, le professeur Delfraissy, ancien président de ce conseil, ne déclare que le port du masque n'avait qu'un impact « modéré », voire « symbolique ». Là encore, où est la science, où est la raison ? Toutes les raisons invoquées pour refuser la réintégration des non-vaccinés ne résistent ni à l'analyse ni au bon sens, Mme la rapporteure l'a largement démontré.

Votre gestion du covid est un scandale d'État. Elle est aussi une affaire judiciaire, puisque la Cour de justice de la République a mis en examen une ancienne ministre de la santé et placé un ancien premier ministre sous le lourd statut de témoin assisté.

Ce débat est politique. Il peut se résumer ainsi : un gouvernement qui s'est trompé et qui a trompé ne veut pas se déjuger. Et tant pis si 12 000 Français et leurs familles en subissent les conséquences. Vous vous montrez incapables de faire face à la crise du monde médical, mais vous refusez une mesure simple, aux conséquences immédiates et positives, au nom de votre seul intérêt politicien. Vous n'êtes pas les enfants de Pasteur, mais ceux de Tartuffe!

Vous fracturez notre société, vous divisez les Français,...

**M. Erwan Balanant.** Nous les protégeons!

**Mme Bénédicte Auzanot.** ...vous fabriquez des boucs émissaires pour vous exonérer de vos fautes, vous créez un chaos mental, comme vous laissez s'installer partout un chaos migratoire et sécuritaire, un chaos social avec vos réformes qui frappent les classes moyennes et populaires. En médecine, on applique le principe « D'abord, ne pas nuire. » Vous et vos prédécesseurs n'avez cessé de nuire. Vous êtes nuisibles au corps social français! (*Protestations sur les bancs du groupe RE.*)

**Mme Michèle Peyron.** Il faut se calmer!

**M. Rémy Rebeyrotte.** C'est honteux!

**M. Jocelyn Dessigny.** Monsieur Rebeyrotte, votre bras!

**Mme Bénédicte Auzanot.** Nous voterons donc la proposition de loi de Mme Fiat. Elle est juste dans son but. Elle est noble, car elle tend à réparer. Elle est utile, car elle remettrait des soignants dans nos hôpitaux. S'y opposer n'est ni moral, ni éthique, ni scientifique, ni conforme à deux valeurs de notre République, la liberté et la fraternité.

**M. Jocelyn Dessigny.** Pensons à ceux qui meurent dans les couloirs faute de soignants!

**Mme Bénédicte Auzanot.** Mes chers collègues de la majorité relative, vous qui soutenez... (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Merci, madame Auzanot.

La discussion générale est close.

#### DISCUSSION DES ARTICLES

**Mme la présidente.** J'appelle maintenant les articles de la proposition de loi dans le texte dont l'Assemblée a été saisie initialement, puisque la commission n'a pas adopté de texte.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Mme la présidente.** La parole est à M. Yannick Neuder.

**M. Yannick Neuder.** Il faut savoir raison garder et j'espère que nous pourrions retrouver un peu de calme dans ce débat. Je suis moi-même vacciné, mais il ne s'agit pas d'opposer les provaccination aux antivaccination, pas plus qu'il ne s'agit d'opposer ceux qui croient à la science à ceux qui n'y croient pas. Il s'agit simplement d'être un peu cohérent.

Madame la ministre déléguée, vous nous expliquiez tout à l'heure que le personnel non vacciné réintégré dans les hôpitaux quitterait son masque lors des pauses déjeuner et ferait donc courir des risques. Quand vous envoyez des

personnels atteints du covid au travail, croyez-vous que ceux-ci gardent leurs masques pour déjeuner? Vous essayez de cacher vos incohérences derrière les avis de la Haute Autorité de santé qui, comme toutes les sociétés savantes françaises, européennes et internationales, est pour la vaccination. Comment expliquez-vous dès lors la spécificité de la France, qui est quasiment le seul pays européen à ne pas réintégrer les soignants?

Dans les régions frontalières, les infirmières non vaccinées, qui ne peuvent donc travailler dans nos hôpitaux, où elles manquent pourtant, traversent la frontière et se rendent en Italie, et surtout en Suisse, pour y travailler dans des hôpitaux où elles sont accueillies à bras ouverts.

Il y a trois semaines, vous avez à nouveau saisi la Haute Autorité de santé. Ne vous entêtez pas et arrêtez de la saisir. Votre choix n'est pas scientifique, il est politique. Assumez-le! Vous auriez l'ensemble des élus et des députés avec vous. Nous ne sommes pas tous des petits scientifiques, mais nous souhaitons tous qu'il y ait un maximum de personnels soignants dans nos hôpitaux et dans nos Ehpad pour faire face aux infections qui arrivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES et LIOT.*)

**Mme Émilie Bonnavard.** Il est bon, Neuder!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

**M. Jean-Hugues Ratenon.** Nos soignants ont été applaudis lors de la grande crise du covid, parce que les soignants, c'est la vie et le réconfort. La Réunion a malheureusement connu, du 1<sup>er</sup> janvier au 11 juillet 2022, une inquiétante surmortalité, avec un taux supérieur de 35 % à celui constaté sur la même période en 2019, contre 5,6 % dans l'Hexagone. La covid n'explique pas tout. Des gens souffrent et meurent alors qu'ils auraient pu être sauvés. C'est le manque de soignants qui a empêché de les sauver. On ne peut pas laisser les gens souffrir et mourir parce que vous avez décidé de sanctionner des soignants pour indiscipline.

Ces soignants se sont formés, mais une fois leur diplôme en poche, vous leur refusez l'exercice de leur métier, au motif qu'ils ne sont pas vaccinés. C'est une atteinte grave à la liberté, d'autant que le vaccin ne protège pas de la contamination.

Par une décision arbitraire, malsaine, vous avez privé ces soignants non seulement de leur travail, de leur passion – soulager, sauver, guérir l'autre –, mais aussi de leur revenu, malgré les conséquences pour leur famille, comme mon collègue Nilor l'a fort bien démontré dans la discussion générale.

Certains ont déposé des amendements de suppression de l'article. Ce n'est pas sérieux. Je vous demande d'adopter l'article et la proposition de loi. C'est une question de justice sociale, d'humanité et d'assistance à personne en danger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

**M. Cyrille Isaac-Sibille.** La question posée par cette proposition de loi est sérieuse. Tout soignant doit obéir à des règles, comme tout citoyen. Or la règle est la vaccination et les soignants doivent déjà être vaccinés contre l'hépatite B, de

même que les enfants accueillis à la crèche ou scolarisés sont soumis à l'obligation vaccinale. Pourquoi, dès lors, exempter les soignants de vaccination dans ce cas précis ?

Par ailleurs, même si nous ne sommes pas des scientifiques, la position de ceux-ci doit fonder nos réflexions. Or à la question de l'opportunité de la réintégration de ces soignants, la HAS a jusqu'à présent répondu non, tout comme l'Académie de médecine, pour des raisons scientifiques. Le ministre de la santé et de la prévention pourra les interroger de nouveau, c'est tout à fait normal ; leur avis changera peut-être. Toutefois, au vu des connaissances scientifiques actuelles, nous ne pouvons dire oui.

Comme je l'ai indiqué en commission, il est symptomatique que les positions de l'intergroupe NUPES et du groupe Rassemblement national se rejoignent en la matière – c'est assez impressionnant.

J'en viens au coût de la mesure – je m'adresse ici à vous, membres du groupe Les Républicains, qui la soutenez. Combien coûtera un test quotidien pour les soignants non vaccinés ? Il faudrait l'estimer, car il sera assumé par la nation. Nous nous opposons donc à cette proposition de loi.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Christian Baptiste.

**M. Christian Baptiste.** Le système français de santé, s'il a fait ses preuves, mérite d'être refondé en s'appuyant sur les acteurs territoriaux. Si cela avait été fait, nous aurions abordé différemment la crise sanitaire.

La France figure parmi les derniers pays européens à ne pas avoir réintégré les personnels suspendus. En Italie, depuis fin octobre, les soignants non vaccinés sont autorisés à reprendre le travail. En Allemagne, l'obligation vaccinale, appliquée depuis mars et en vigueur jusqu'à la fin de l'année, est appliquée de manière moins stricte qu'en France – son non-respect a principalement donné lieu à des rappels à l'ordre et à des amendes dans les États fédérés. Le gouvernement britannique a finalement renoncé à imposer l'obligation vaccinale aux soignants du secteur public en mars 2022 ; seul le personnel soignant des maisons de retraite d'Angleterre doit être vacciné. La Grèce a instauré la vaccination obligatoire pour les soignants à l'été 2021, comme la Hongrie, sans revenir sur la mesure ; ce pays envisage toutefois de la lever le 31 décembre. La République tchèque ne prévoit pas d'obligation vaccinale. L'Autriche, alors qu'elle avait instauré la vaccination obligatoire de tous les résidents majeurs du pays, a levé la contrainte en juin dernier.

L'argument selon lequel les soignants vaccinés ne peuvent transmettre le virus ne tient pas, pas plus que celui selon lequel le vaccin protégerait des formes graves (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RE*), car nous savons que ce n'est pas exact. Quant à l'argument selon lequel le nombre de non-vaccinés est plus élevé dans les services de réanimation, il ne tient plus, comme le montre le changement de communication du Gouvernement.

**Mme la présidente.** Merci, monsieur Baptiste.

**M. Christian Baptiste.** Nous disons aux soignants suspendus de Guadeloupe que nous reconnaissons leur souffrance, la violence qu'ils ont subie et que nous voterons pour cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Thiébaud.

**M. Vincent Thiébaud.** Ce sujet est important. J'avoue que même moi, il me gêne, à titre personnel. Nos débats mélangent de nombreuses questions. La première est celle de l'efficacité du vaccin. Oui, celui-ci protège, même si ce n'est pas à 100 % – ce qui n'est d'ailleurs le cas d'aucun vaccin. Nous savons qu'il réduit la probabilité de contagion et le nombre de formes graves ; il n'y a pas lieu d'en douter.

**M. Philippe Vigier.** Très bien !

**M. Vincent Thiébaud.** La deuxième question est celle de la situation personnelle des soignants non vaccinés. Je suis d'accord avec vous, ils vivent un drame personnel ; chacun d'entre nous en connaît dans sa circonscription. Il nous faut trouver les moyens de les accompagner.

La troisième question est plus grave. Je suis membre du conseil de surveillance de mon hôpital. Tous les médecins, tous les chefs de service demandent que la vaccination soit obligatoire au sein de l'établissement. Je vous rappelle que les infirmières sont obligatoirement vaccinées contre l'hépatite B quand elles entrent en milieu hospitalier – et personne ne conteste cette obligation.

Nos débats mélangent ainsi de nombreuses questions. Le plus grave est toutefois que nous remettons en cause la parole des sachants, avec celle des médecins. Tous demandent le maintien de cette obligation.

Ne mélangeons donc pas notre préoccupation pour des situations personnelles qui ne peuvent nous laisser indifférents et le respect de la parole des sachants. Nous, politiques, ne pouvons la remettre en cause. Sinon, quel sera leur poids demain ? Ils seront tout le temps contredits, alors qu'ils doivent être respectés. Écoutons-les.

Enfin, nous parlons de 600 infirmières sur 240 000 ; de 75 médecins sur 85 000. Non, ce n'est pas la réintégration de ces soignants qui résoudra toutes les difficultés que rencontre le milieu hospitalier. Nous voterons donc pour les amendements de suppression. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Victor Castor.

**M. Jean-Victor Castor.** Je suis assez surpris : vous n'évoquez que le droit, rien que le droit, alors qu'en Guyane, seulement 40 % de la population a reçu la première dose du vaccin et 20 % la troisième dose – celle-ci a donc été refusée par 80 % de la population.

**M. Michel Lauzzana.** Combien de morts ?

**M. Jean-Victor Castor.** Cette réalité vaut dans tout le milieu hospitalier, dans les secteurs paramédical et médico-social et dans les professions libérales. Vous évoquez le droit, mais tous les directeurs d'hôpitaux se sont déclarés incapables de faire appliquer l'obligation vaccinale, à moins de fermer leur établissement. Madame la ministre déléguée, quelles mesures avez-vous prises pour répondre à cette difficulté ? Où est l'égalité ?

**Un député du groupe RE.** Et où est la responsabilité ?

**M. Jean-Victor Castor.** Rappelons que 80 % de la population guyanaise refuse ce vaccin et que ce territoire, en dehors même de la crise du covid, est le premier désert médical du pays. Alors que pour des raisons structurelles, plus aucun soignant ne veut s'y installer, vous ajoutez encore l'obligation vaccinale ! Résultat : plus personne ne veut suivre les forma-

tions d'ambulancier et d'infirmier. Dites-moi comment faire! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.*)

Alors que certains seraient prêts à exercer ces métiers difficiles, dans un environnement extrêmement défavorable, vous les découragez avec la contrainte vaccinale, dont les gens ne veulent pas.

Bizarrement, la Guyane est l'un des territoires où les morts du covid ont été les moins nombreux. Posez-vous les vraies questions. Dans quel monde vit-on? Soyez adultes, ayez le bon sens d'admettre que vous vous êtes trompés! C'est tout! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES, RN et LFI-NUPES.*)

Et d'ailleurs...

**Mme la présidente.** Le temps imparti est révolu, monsieur Castor. Je vous redonnerai la parole le cas échéant sur les amendements.

La parole est à M. Michel Lauzzana.

**M. Michel Lauzzana.** Alors que nous avons beaucoup évoqué le personnel soignant, remettons au centre du débat les patients et l'éthique que nous devons, nous, soignants, à ceux qui nous confient leur santé.

Je rappelle que dans les contentieux médicaux, ce ne sont pas les résultats qui sont jugés, mais les moyens employés pour soigner un patient. Or les moyens nécessaires pour faire face à la pandémie du covid sont les gestes barrières que nous connaissons tous, mais aussi et surtout la vaccination, promue par toute la communauté scientifique.

Je suis choqué par cette proposition de loi qui donne raison aux réseaux sociaux, aux populistes, aux obscurantistes, contre la communauté des scientifiques. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

**M. Davy Rimane.** Mais non! Pas du tout!

**M. Michel Lauzzana.** Comme l'indiquait M. Thiébaud, il est très dangereux de remettre en question l'autorité de la communauté des sachants, alors que ceux-ci travaillent tous les jours sur la question. Tout au long de l'année, des équipes médicales soumettent les vaccins à des contrôles et scrutent leurs effets pour déterminer les précautions d'emploi et d'éventuelles contre-indications, mais les obscurantistes déclarent qu'il ne faut pas se faire vacciner. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Cette proposition de loi est malvenue, pour des raisons éthiques. Je ne me vois pas soumettre les patients que je soigne tous les jours à un risque supplémentaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Julien Rancoule.

**M. Julien Rancoule.** Oui, il faut réintégrer les personnels soignants non vaccinés. La situation est scandaleuse: 15 000 soignants, qui ne demandent qu'à travailler, se trouvent suspendus, sans salaire – alors qu'ils ont des familles, je le rappelle.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Il faudra se mettre d'accord sur les chiffres!

**M. Julien Rancoule.** C'est inhumain. J'ai moi-même été suspendu.

**M. Olivier Falorni.** Ah!

**M. Julien Rancoule.** Pourtant, nous manquons de soignants, surtout dans le monde rural. Par exemple, le Smur – structure mobile d'urgence et de réanimation – de Quillan, dans l'Aude, s'est trouvé privé de médecin pendant quinze jours cet été et le CHU de Carcassonne manque cruellement d'infirmiers. Les lits ferment et pendant ce temps, 15 000 soignants restent chez eux.

Quelque 5 000 sapeurs-pompiers suspendus ont regardé cet été les camions-citernes feux de forêts passer, impuissants. On ne sait jamais, peut-être qu'ils risquaient de contaminer les arbres? (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

L'obligation vaccinale n'a fait qu'aggraver la désertification médicale et le manque de pompiers dans les campagnes.

Je trouve cette proposition de loi relativement timide. Alors que nous savons que le vaccin n'empêche ni la contamination, ni la transmission, les tests obligatoires sont inutiles en l'absence de symptômes, y compris pour les personnels soignants non vaccinés. Nous souhaitons la réintégration de tous les soignants. Nous voterons pour l'article 1<sup>er</sup>. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements n<sup>os</sup> 13 et identique, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Sur les amendements n<sup>os</sup> 42 rectifié, 43 et 40 rectifié, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de deux amendements de suppression de l'article, n<sup>os</sup> 13 et 20.

La parole est à M. Éric Alauzet, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 13.

**M. Éric Alauzet.** Madame la rapporteure, votre principale motivation est le manque de soignants. Nous sommes d'accord sur le bilan, mais la solution que vous proposez n'est pas efficace.

En effet, les soignants écartés sont très peu nombreux; beaucoup d'entre eux ont désormais choisi de s'éloigner pour préparer une reconversion. La plupart de ceux pour qui ce n'est pas le cas refuseront de se soumettre au protocole sanitaire envisagé. Ces gens, après avoir refusé et critiqué de nombreuses propositions, refuseront aussi la vôtre, parce qu'elle est trop complexe.

Quant aux soignants vaccinés, ils exerceront leur droit de retrait. Il leur sera insupportable de voir arriver auprès d'eux des personnes non vaccinées après avoir fait l'effort de se vacciner dans un contexte de travail différent.

Enfin, les patients eux-mêmes seront en droit de récuser la présence des soignants non vaccinés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Chers collègues, votre proposition de loi tombe à un bien mauvais moment, car la huitième vague de covid est proche. La situation est grave (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) s'inquiète. On déprogramme déjà des interventions dans les services en raison du grand nombre de malades de la grippe attendus cette année, après le reflux de l'année dernière. Quant à l'épidémie de bronchiolite, elle repart. L'Académie nationale de médecine redoute les co-infections de covid et de grippe. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**M. Jean-Victor Castor.** C'est une invention, ça !

**M. Jocelyn Dessigny.** La majorité agite les peurs !

**M. Éric Alauzet.** Ce n'est vraiment pas le moment de donner un tel signal à la population !

**M. Jocelyn Dessigny.** Vous allez la gérer comment, la huitième vague, sans les soignants ?

**M. Sylvain Maillard.** Écoutez les médecins qui parlent !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Juvin, pour soutenir l'amendement n° 20.

**M. Philippe Juvin.** Je veux d'abord dire une chose très simple : le refus de se faire vacciner pour des raisons personnelles est respectable, et personnellement, je le respecte. Toutefois, ce refus n'est pas sérieux de la part d'un soignant au contact des malades. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR. – M. Jean-Victor Castor s'exclame.*)

Notre débat est pollué par le fait qu'on demande à des personnels malades de soigner les patients, ce qui est tout à fait déraisonnable.

**M. Jean-Victor Castor.** C'est vrai ou pas ?

**M. Philippe Juvin.** Ce sujet est important, mais ce n'est pas le sujet principal de cet amendement de suppression.

Plusieurs d'entre vous ont déclaré que le vaccin ne protégeait pas contre la contamination. C'est faux, mesdames et messieurs ! Il est vrai qu'il subsiste des doutes quant à la contamination par des soignants vaccinés : on ne sait toujours pas si un individu vacciné et infecté transmet moins le virus qu'un individu non vacciné et infecté. On sait, en revanche, qu'une personne vaccinée est moins souvent malade. C'est le propre du vaccin : il protège contre la maladie, et pas seulement contre ses formes graves ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

**M. Sylvain Maillard.** C'est un médecin qui vous le dit !

**M. Philippe Juvin.** Quand vous êtes vacciné, vous êtes moins souvent malade. Et quand vous n'êtes pas malade, vous ne risquez pas de transmettre le virus. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**Mme Prisca Thevenot.** Prenez des notes !

**M. Philippe Juvin.** Voilà pourquoi, chers collègues, l'Académie nationale de médecine – et non Philippe Juvin – considère que la réintégration des soignants non vaccinés contre le covid serait une erreur et voilà pourquoi je demande la suppression de l'article 1<sup>er</sup>. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR et sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

**M. Pierre Cazeneuve.** Très bien !

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 17, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements de suppression ?

**Mme Caroline Fiat, rapporteure.** Ceux d'entre vous qui nous invitent à écouter les médecins vont souffrir : je ne suis qu'aide-soignante ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

**Mme Sophia Chikirou.** Bravo !

**Mme Caroline Fiat, rapporteure.** Depuis le début de la discussion générale, je répète que la proposition de loi ne revient pas sur l'obligation vaccinale. (« *Mais si !* » sur plusieurs bancs du groupe RE.)

Je rappelle que la Haute Autorité de santé est saisie sur des questions sanitaires et ne se prononce jamais sur des sujets politiques – elle nous l'a rappelé lorsque nous l'avons auditionnée. Ce n'est pas elle qui préconise l'obligation vaccinale des soignants et qui a demandé la suspension des personnels non vaccinés. Le Gouvernement est seul responsable de cette décision ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes RN et GDR-NUPES.*)

**M. Jean-Victor Castor.** Excellent !

**Mme Caroline Fiat, rapporteure.** Cessez de demander à la HAS ce qu'elle pense de la réintégration des soignants. Elle nous a dit clairement que le protocole proposé était de nature à protéger du risque épidémique. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes RN et GDR-NUPES.*) Non, nous ne revenons pas sur l'obligation vaccinale : nous cherchons simplement une sortie de secours pour les 12 000 personnes qui le demandent ! Avis défavorable. (*Mêmes mouvements.*)

**Mme Sophia Chikirou.** Très bien, madame Fiat !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Parce que nous sommes adultes et cohérents, le Gouvernement formule un avis favorable sur ces deux amendements de suppression. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

On nous a dit tout à l'heure que nous n'étions pas adultes ! Je me permets juste de rappeler que nous le sommes.

**M. Jocelyn Dessigny.** Mme la ministre nous confirme qu'elle est adulte et vaccinée !

**Mme la présidente.** S'il vous plaît ! Un peu de calme, chers collègues.

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Madame la rapporteure, la HAS a rappelé le 9 novembre qu'elle était défavorable à la levée de l'obligation vaccinale et qu'il fallait inciter au second rappel du vaccin. Elle a également souligné que le protocole de réintégration des soignants inclus dans la proposition de loi n'était pas la solution à privilégier et qu'il ne serait pas applicable sur le terrain car trop contraignant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

**M. Pierre Cazeneuve.** Eh oui !

**Mme Agnès Firmin Le Bodo,** *ministre déléguée.* Monsieur Nilor, le Gouvernement ne rentre pas en guerre contre les professionnels de santé. Au contraire, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, il est à leurs côtés. Toutes les fédérations professionnelles du secteur médical se sont prononcées contre la réintégration des soignants non vaccinés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – M. Vincent Thiébaud applaudit aussi.*)

**Mme la présidente.** Chers collègues, vous êtes nombreux à demander la parole. Je propose que nous nous en tenions à la règle un pour, un contre.

La parole est à M. Mickaël Bouloux. Êtes-vous pour ou contre les amendements, cher collègue ?

**M. Mickaël Bouloux.** Ni l'un, ni l'autre ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. Pierre Dharréville.** C'est la preuve que cette règle est stupide !

**Mme la présidente.** Dans ce cas, la parole est à M. Marcellin Nadeau, contre les amendements de suppression.

**M. Marcellin Nadeau.** Les députés du groupe GDR-NUPES voteront évidemment contre ces amendements, madame la présidente ! Nous sommes malheureusement enfermés dans des postures et nous refaisons un match qui a déjà eu lieu. Il ne s'agit pas, avec la proposition de loi, d'être pour ou contre la vaccination – mes collègues l'ont déjà dit. Il s'agit, en revanche, de faire face au besoin criant de personnels soignants, notamment dans les territoires d'outre-mer.

Rappelons que 80 % de ces personnels ne présentent pas un schéma vaccinal complet et qu'il est urgent de répondre aux besoins des patients.

**Mme Rachel Keke.** C'est cela le problème !

**M. Marcellin Nadeau.** Certains prétendent que la politique du Gouvernement à l'égard des personnels non vaccinés ne s'apparente pas à une politique punitive : c'est faux !

**M. Jean-Victor Castor.** Exactement !

**M. Marcellin Nadeau.** Cette politique est punitive, car elle fait payer à des familles entières le fait que l'un des parents a refusé de se faire vacciner ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Parfois, l'absurdité tue. Soyons pragmatiques : votons en faveur de la proposition de loi et contre ces amendements ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Yannick Neuder, pour s'exprimer en faveur des amendements de suppression.

**M. Yannick Neuder.** Les propos de notre collègue Josiane Corneloup pendant la discussion générale ont montré pourquoi il est nécessaire de s'opposer à ces amendements. Il ne s'agit pas de discuter du bien-fondé de la vaccination, mais d'envisager la réintégration des soignants.

**M. Olivier Falorni.** Je croyais que c'était un pour, un contre ?

**M. Philippe Vigier.** Un pour, un contre !

**M. Yannick Neuder.** Pourquoi la France est-elle le seul pays à...

**Mme la présidente.** Monsieur Neuder, je suis navrée, mais vous ne respectez pas la règle que nous avons fixée ! (*Brouhaha.*)

La parole est à M. Philippe Vigier.

Chers collègues, ce débat est important. Veuillez vous écouter les uns les autres ! Un peu de silence ! (« Chut ! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)

**M. Philippe Vigier.** Le groupe Démocrate (MODEM et indépendants) soutiendra les amendements de suppression de nos collègues Éric Alauzet et Philippe Juvin.

Madame Fiat, la principale question n'est pas le nombre de personnes concernées, mais la vaccination. Chère collègue, comment ferez-vous demain pour expliquer à nos compatriotes que certains professionnels de santé sont vaccinés et d'autres non ? Comment ferez-vous pour imposer la vaccination contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos ou la tuberculose ? (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, LFI-NUPES et GDR-NUPES.*) Un mouvement de refus va inévitablement s'organiser. Cela, vous devez en avoir conscience ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et RE.*)

**M. Davy Rimane.** Ça n'a rien à voir !

**M. Jean-Victor Castor.** Ce n'est pas la même chose !

**M. Rodrigo Arenas.** Venez donc dans le métro avec moi !

**M. Philippe Vigier.** Quant à nos collègues du Rassemblement national, il me semblait que leur groupe prônait la non-désobéissance. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

En soutenant ces amendements, vous rendrez hommage aux personnels soignants morts au combat, chers collègues. Ne les oublions pas ! Vous exposez les personnels non vaccinés au risque d'être contaminés par la covid. Vous n'en avez pas le droit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

**Un député du groupe RN.** Arrêtez la mandoline !

**M. Philippe Vigier.** Ce n'est pas de la mandoline ! C'est une faute morale ! C'est très grave de dire cela ! Vous applaudissez tous les personnels soignants pendant la crise sanitaire, mais aujourd'hui, vous les envoyez au feu sans les protéger. C'est scandaleux et inadmissible ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, RE et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe GDR-NUPES.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 13 et 20.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 261 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 257 |
| Majorité absolue .....             | 129 |
| Pour l'adoption .....              | 96  |
| contre .....                       | 161 |

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 13 et 20 ne sont pas adoptés.)  
(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RN, LFI-NUPES et GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LR et SOC. – Les députés du groupe RE écartent les bras pour désigner les deux côtés opposés de l'hémicycle.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Joris Hébrard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 42 rectifié.

**M. Joris Hébrard.** Il a pour objectif de redonner tout son rôle au Parlement – rôle qui lui a été ravi par la HAS – en lui permettant d'exprimer la volonté du peuple sur un sujet qui lui est cher et de représenter la société dans toute sa diversité.

Nous proposons de modifier le point IV de l'article 12 de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, qui accorde bien trop de pouvoir à la HAS. Si la loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique a redonné leur place aux deux chambres, la HAS garde toute latitude pour agir.

Quelle est la légitimité de la HAS? Contrairement à elle, nous avons été élus pour représenter le peuple et prendre des décisions en son nom. Avec cet amendement, qui retire au Gouvernement la possibilité de décréter la fin de l'obligation vaccinale sur avis de la HAS, il est proposé à l'Assemblée nationale de retrouver son autorité. Cette décision est confiée au Parlement, qui se prononce par un vote après avis des commissions des affaires sociales de l'Assemblée et du Sénat.

Nous sommes tous excédés par les passages en force du Gouvernement, mais pas une fois nous ne sommes tombés d'accord pour le contrecarrer. Nous avons aujourd'hui l'occasion de trouver un terrain d'entente, pour la France, pour les Français et pour nos libertés! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sylvain Maillard.

**M. Sylvain Maillard.** Je demande une suspension de séance, madame la présidente. *(Exclamations sur les bancs des groupes RN et LFI-NUPES.)*

**M. Louis Boyard.** Vous suspendez les soignants, les séances...

**Mme la présidente.** Elle est de droit.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq, est reprise à dix-neuf heures cinquante-cinq.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n<sup>o</sup> 42 rectifié?

**Mme Caroline Fiat, rapporteure.** Votre amendement, cher collègue, vise à remplacer le décret levant l'obligation vaccinale suite à l'avis de la HAS par « un vote du Parlement, après avis des commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des affaires sociales. »

Vous savez que je suis attachée au rôle du Parlement, mais le décret que vous visez n'est plus un sujet; en effet, depuis la loi du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19, si la HAS constate qu'en égard à la situation sanitaire, l'obligation vaccinale n'est plus justifiée, le Gouvernement est tenu de la suspendre. Il n'y a donc pas lieu de prévoir un vote du Parlement, dont on ne connaîtrait ni les modalités ni le moment, et encore moins d'imposer un tel vote. Le dispositif que vous proposez semble peu pratique; il est par ailleurs fragile du point de vue juridique. Je vous propose un retrait; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée.** Même avis que la rapporteure, pour les mêmes raisons.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Villedieu.

**M. Antoine Villedieu.** Plus rien ne justifie l'obligation vaccinale: elle n'empêche ni la contamination ni la propagation. Par conséquent, des soignants vaccinés peuvent tout autant transmettre le virus que ceux qui ne le sont pas, à des patients vaccinés comme non vaccinés, surtout quand on sait que les soignants testés positifs ont été rappelés faute de personnel.

**M. Pierre Cazeneuve.** C'est faux!

**M. Antoine Villedieu.** Pendant que vous errez dans les profondeurs du terrier à la recherche du petit lapin blanc, des milliers de nos concitoyens subissent de plein fouet les effets de votre politique sanitaire. Dans la nuit du 17 au 18 novembre, un homme de 71 ans est mort, seul sur son brancard, aux urgences de Saint-Malo. Dans mon département de la Haute-Saône, les urgences de l'hôpital de Lure ferment à vingt heures trente, obligeant nos compatriotes à effectuer un trajet de plus de trente minutes. Il n'y a désormais plus de radiologues et en 2021, les urgences de Gray ont été fermées plusieurs jours, faute de personnel. Votre déconnexion avec la réalité, madame le ministre,...

**M. Pierre Cazeneuve.** La ministre!

**M. Antoine Villedieu.** ...est si prégnante que vous me faites penser à l'empereur Néron déclamant des vers poétiques au milieu de l'incendie qui ravagea l'antique Rome. *(Exclamations sur les bancs du groupe RE.)*

**M. Pieyre-Alexandre Anglade.** On ne comprend rien!

**Mme Michèle Peyron.** Et l'amendement?

**M. Antoine Villedieu.** Ah, quelle belle hiérarchie des priorités, qui privilégie l'idéologie aux dépens de la santé des Français! *(Mêmes mouvements.)*

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter l'amendement de mon collègue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Je voudrais réunir mon groupe; je demande donc une suspension de séance. *(Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

**Mme la présidente.** Il est vingt heures, monsieur Vigier. Dans ce cas, je lève la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la proposition de loi portant réintégration du personnel des établissements de santé et de secours non vacciné grâce à un protocole sanitaire renforcé ;

Discussion de la proposition de loi visant à instaurer une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation ;

Discussion de la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap ;

Discussion de la proposition de loi constitutionnelle visant à modifier les conditions de déclenchement du référendum d'initiative partagée ;

Discussion de la proposition de résolution visant à assurer l'égalité effective entre tous les citoyens par une grande loi de développement pour les outre-mer ;

Discussion de la proposition de loi visant à accélérer la rénovation thermique des logements, en garantissant un reste à charge zéro pour les ménages les plus modestes réalisant des travaux et en interdisant réellement les logements les plus énergivores ;

Discussion de la proposition de loi visant à mettre fin à la concentration dans les médias et l'industrie culturelle ;

Discussion de la proposition de loi garantissant l'accès à l'eau potable par la gratuité des mètres cubes vitaux.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures.)*

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra